Les engagements particuliers

Engagements de l'État et du Conseil Général

- > Piloter de manière commune la présente charte départementale sur la prévention des expulsions locatives :
- > Soutenir les actions de lutte contre les expulsions locatives, telles que définies par la loi mais aussi telles que déclinées localement.

Engagements de l'État

- > Développer l'offre de logements et sa diversité :
- > Garantir et mobiliser tous les moyens possibles pour aider les ménages à se maintenir dans les lieux, si le logement est adapté à leur capacité financière ;
- Mobiliser les outils du PDALPD visant au relogement dans le cas où le maintien dans les lieux s'avérerait impossible ou inadapté ;
- > Diffuser l'information législative et favoriser son appropriation aux signataires ;
- > Communiquer sur les outils en faveur du logement mis en œuvre par l'État (Commission de médiation, Commission d'étude des situations individuelles).

Engagements du Conseil général

- Diffuser auprès de tous les instructeurs les modalités de saisine d'aide à la solvabilisation des ménages dans le cadre des aides du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles liées au Fonds de Solidarité Logement;
- Favoriser, dans le cadre des dispositions propres aux aides aux impayés de loyer, le maintien dans les lieux des ménages dont le logement est adapté à leurs capacités financières ;
- > Examiner en urgence les demandes des ménages pour lesquels une procédure d'expulsion est envisagée :
- Déroger à l'obligation de reprise de paiement du loyer courant depuis au moins deux mois pour les demandes de maintien dans les lieux présentées dans le cadre d'une expulsion locative et inclure, le cas échéant, les frais de procédure au traitement des loyers impayés;
- Notifier les décisions liées à la solvabilisation des ménages par rapport au logement dans un délai d'un mois pour les dossiers au stade de la procédure judiciaire et dans un délai de deux mois au maximum pour les dossiers au stade de la procédure amiable et contentieuse;
- Assurer un premier accueil au niveau des services sociaux départementaux, fournir les informations utiles aux ménages concernés et collaborer avec l'ADIL 40 et la MDL pour faciliter la résolution de la situation d'impayés.

Engagements de l'Association des Maires

> Faciliter l'action des signataires de la présente charte en direction des maires et président(e)s de communautés de communes ou d'agglomération.

Engagements du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Landes

- > Faciliter l'information juridique du public en partenariat avec l'ADIL des Landes.
- > Renforcer le partenariat des professionnels du droit (avocats et huissiers de justice) pour que toutes informations utiles à la médiation préventive des expulsions soient communiquées le plus tôt possible aux acteurs de cette médiation (ADIL et maison du logement).
- > Sensibiliser les magistrats de l'ordre judiciaire à l'importance d'une communication des décisions de justice relatives aux expulsions.

Engagements de la FNAIM et de la Chambre syndicale des propriétaires immobiliers des Landes

- Informer le nouveau locataire, dès la signature du bail, sur la nécessité de payer régulièrement, lovers et charges. Le mettre en garde, sur les conséguences des impayés de lover.
- > Demander le tiers payant à l'organisme payeur de l'aide au logement, lorsque cela est possible.
- > Relancer très rapidement le locataire par lettre avec AR en cas d'impayé de loyer.
- > Tenter une procédure amiable en négociant avec leurs locataires un plan d'apurement de la dette.
- > Signaler à l'organisme payeur de l'aide au logement tout impayé égal à deux mois de loyer brut avec charges.
- > Saisir un huissier pour délivrance d'un commandement de payer et permettre la mise en place de la médiation préventive des expulsions en informant rapidement l'ADIL ou la Maison du Logement.
- Participer avec les responsables de la médiation préventive des expulsions aux différentes étapes de la procédure de justice pour faciliter une transmission rapide du rapport au juge et le bon aboutissement de la procédure.

Engagements des bailleurs sociaux

Offices Publics de l'Habitat, SA de l'Habitat et CILSO d'Action Logement.

- > Informer le nouveau locataire sur les droits et les devoirs de chacune des parties du bail.
- > Relancer très rapidement le locataire en situation d'impayé de loyer, rechercher et proposer des solutions amiables (plan d'apurement adapté, mobilité résidentielle...). Prendre contact avec les travailleurs sociaux référents de la situation.
- > Saisir l'organisme payeur de l'aide au logement pour signaler l'impayé et pour un examen approfondi de la situation.
- Dès l'engagement d'une procédure d'expulsion, informer le service social compétent dans le cadre de la Médiation Préventive des Expulsions (ADIL ou Maison Du Logement).
- Maintenir dans les lieux les locataires dont le logement est adapté, dans la mesure où ces derniers sont dans une démarche positive afin de trouver des solutions adaptées à leur situation.

Engagements des huissiers

- > Participer aux campagnes de communication initiées par l'ADIL, par affichage ou mise à disposition du public des documents de prévention.
- Veiller à la bonne information des personnes concernées sur le déroulement du contentieux.
- Adresser au Préfet ou au Sous Préfet, outre les assignations en justice, les commandements de payer notamment s'ils constatent d'emblée l'insolvabilité du ménage. Cet engagement est conforme à la charte pour l'amélioration de la prévention des expulsions, signée le 13 mars 1997 entre l'Etat et la Chambre Nationale des huissiers de Justice.

Engagements des organismes payeurs des aides au logement

- > Faciliter la diffusion de l'information sur les droits et devoirs des locataires et des bailleurs :
- > Informer les bailleurs sur les conditions de versement des aides au logement en tiers payant ;
- > Enregistrer tout signalement d'impayé, dès lors que celui-ci est constitué au regard de la législation des aides au logement et que le locataire est bénéficiaire d'une ALS, d'une ALF ou d'une APL;
- > Traiter l'impayé selon le protocole annexé au règlement intérieur de la CCAPEX ;
- > Favoriser le partenariat avec les travailleurs sociaux assurant l'accompagnement social dans le cadre des impayés de loyer, afin de prendre en compte certaines situations sociales particulières dans la décision de maintien ou de suspension de l'aide au logement, dès lors qu'il y a reprise régulière du paiement du loyer courant;
- > Transmettre à la CCAPEX toutes les situations qui en relèvent, conformément au règlement intérieur de cette commission :
- > Participer aux actions partenariales pour la prévention des expulsions ;
- > Participer au comité de pilotage de la charte de prévention des expulsions.

Les engagements du PACT DES LANDES HD

- > Informer le public concerné par cette action (propriétaires bailleurs, locataires, Collectivités Locales) en leur remettant les dépliants prévus à cet effet.
- > Renforcer les liens tissés avec l'ADIL, notamment par la mise en place d'une communication concertée, partagée, permettant ainsi d'optimiser les outils existants.
- > Orienter comme il le fait déjà, les demandeurs et les publics en difficulté rencontrés, vers les services de l'ADIL.
- > Initier régulièrement (2 à 3 fois par an) des rencontres afin de partager et d'échanger sur les évolutions des activités, les besoins, les améliorations attendues.
- > Elaborer et réaliser, dans le cadre des actions de relogement, des projets de solutions en mobilisant les ressources locales disponibles ;
- Négocier avec les bailleurs et les ménages en vue d'établir l'adéquation entre les besoins du ménage et le logement proposé,

Engagements de l'association Maison du logement

La Maison du Logement est en charge, sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Dax, de la mission de « Médiation Préventive des Expulsions ».

Dans ce cadre et sur saisine de la Préfecture des Landes, délivrée par la DDCSPP des Landes, elle s'engage à proposer aux ménages concernés :

- > Une rencontre et, si souhaité par ceux-ci, un suivi individualisé de leur situation ;
- De réaliser une enquête sociale sur la situation du ménage et d'adresser un rapport circonstancié au TGI de Dax pour l'audience en référé en fin de résiliation de bail ;
- > De travailler avec le ménage, s'il le souhaite, et les autres acteurs concernés à la résolution de la situation d'impayé, de créer les conditions nécessaires à un maintien dans le logement ou à un relogement si le maintien est impossible ;
- > De suivre l'évolution de la procédure tout au long des différentes étapes.

Par ailleurs, elle s'engage à partager les données statistiques tirées de cette action avec l'ADIL des Landes afin que puisse être élaboré un rapport global couvrant le département.

Dans le cadre de son action générale, la Maison du Logement s'engage à développer sa mission générale d'information concernant les questions d'accès et de maintien au logement et à relayer les campagnes d'informations départementales et nationales sur la prévention des impayés de loyer et sur la prévention des expulsions auprès du public qui est le sien.

Engagements de l'ADIL 40

L'ADIL des Landes exerce sa mission générale d'information juridique sur l'ensemble du département.

Dans le cadre de la prévention des expulsions, elle s'engage par ailleurs à :

- > Agir le plus en amont possible en apportant une information pratique et ciblée aux propriétaires et aux locataires, notamment sur les précautions à prendre lors de la signature du bail (obtention du DPE, garantie des risques locatifs...).
- ➤ Favoriser les négociations amiables en phase précontentieuse en s'appuyant sur les évaluations sociales, l'accompagnement socio éducatif et le travail de médiation afin de proposer des solutions adaptées à chaque situation.
- > Intervenir activement lors des différentes étapes de la procédure d'expulsion (du commandement de payer à la réquisition de la force publique). Travailler avec le ménage, le bailleur et les autres acteurs concernés à la résolution de la situation d'impayé. Rechercher les conditions nécessaires à un maintien dans les lieux ou à un relogement.
- Rédiger les rapports d'enquête sur la situation sociale et financière de tous les locataires assignés et les observations particulières du bailleur. Assurer la bonne transmission de son rapport aux juges dans un délai minimum de 10 jours avant l'audience.
- > Assurer la coordination et la mise en œuvre du dispositif d'information avec l'ensemble des partenaires, acteurs de la prévention des expulsions.
- > Faciliter en collaboration avec la Maison du Logement, le bilan annuel des actions de prévention des expulsions sur l'ensemble du département, menées dans le cadre du PDALPD.

Glossaire

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions Préventives des Expulsions

CDAD: Conseil Départemental d'Accès au Droit

CDALP: Commission Départementale d'Aide Publique au Logement

CESI: Commission d'Étude des Situations Individuelles

CILSO: Comité Interprofessionnel du Logement Sud Ouest

COL : Comité Ouvrier du Logement

DALO: Droit Au Logement Opposable

DDCSPP: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

FNAIM: Fédération Nationale des Agents Immobiliers

FSL : Fond de Solidarité pour le Logement

MDL: Maison Du Logement

MOLLE: Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion

OPH: Office Public de l'Habitat

PACT H&D: Propagande et Action Contre les Taudis Habitat & Développement

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

SA HLM: Société Anonyme Habitat à Loyer Modéré

SNI: Société Nationale Immobilière

SRU: Solidarité et Renouvellement Urbain

Annexe 1. Cadre législatif et réglementaire : Les textes de référence

La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement - article 4

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions - articles 114-115-117-121 et 122

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU)

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale - articles L.353-15-1 et L.442-6-1 du CCH

La loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement - article 60

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale - article 7 codifié à l'article L.441-2-3 du Code Construction Habitation (DALO)

La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE)

Le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarités pour le Logement (FSL)

Le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux Plans Départementaux pour le Logement des Personnes Défavorisées - article L.441-2-3 (PDALPD)

Le décret n°2008-187 du 26 février 2008 relatif à la Commission de Coordination des Actions Préventive des Expulsions (CCAPEX)

Annexe 2. Protocole de traitement préventif des impayés pour les bénéficiaires d'une aide au logement

NOTICE

PROTOCOLE DE TRAITEMENT PREVENTIF DES IMPAYES POUR LES BENEFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF DES LANDES

PREVENTION DE L'IMPAYE:

Mise à disposition, dans tous les accueils CAF, de la plaquette de l'ADIL à destination des locataires « bien choisir son logement ». Envoi systématique du « guide bailleur » à tout nouveau bailleur enregistré à la CAF. Campagne de communication annuelle ciblée vers les bailleurs.

TRAITEMENT DU SIGNALEMENT D'UN IMPAYE:

77

Dès que l'impayé est enregistré sur le dossier allocataire, le locataire a 1 mois pour régulariser sa dette de loyer.

Passé ce délai, un courrier part au bailleur et au locataire pour les informer qu'ils ont 5 mois pour signer un plan d'apurement et le transmettre à la

Pendant cette période le droit à l'aide au logement est maintenu si le bailleur a accepté de le percevoir en tiers payant. Si le bailleur refuse le tiers payant, le droit à l'aide au logement est suspendu au bout de 3 mois, après tentative de médiation de la CAF avec le bailleur. Dans ce cas le Le double de ce courrier à l'allocataire est transmis par la CAF aux intervenants sociaux (UDAF ou tuteur autre, OPH des Landes, Conseil signalement de la situation est transmis à l'ADIL qui proposera un accompagnement juridique du bailleur et du locataire pour faire respecter les Général et CAF), afin qu'ils prennent contact avec le locataire ou se mettent à sa disposition pour l'aider dans ses démarches vis à vis du bailleur. droits de chacun et mettre éventuellement en place un accompagnement social.

Quatre mois après l'enregistrement de l'impayé, si la CAF n'a pas reçu le plan d'apurement de la dette ou un courrier du bailleur précisant que le locataire a régularisé sa situation, une lettre de relance est envoyée au bailleur.

Six mois après l'enregistrement de l'impayé :

- si la situation d'impayé est régularisée, l'aide au logement est maintenue et l'impayé clôturé.
- Si le plan d'apurement est réceptionné ou si le travailleur social a mis en place un accompagnement devant aboutir à la signature d'un plan d'apurement et/ou à une demande d'aide financière, au dépôt d'un dossier de surendettement,...etc., le versement de l'aide au logement est maintenu en tiers payant pour 6 mois de plus avec mise en place d'échéances pour le suivi de la situation.

- est respecté, le versement de l'aide au logement est maintenu en tiers payant pour 6 mois de plus avec mise en place d'échéances pour le suivi de Si aucun plan d'apurement n'est fourni, qu'un accompagnement social n'a pas pu se mettre en place mais que le paiement du loyer courant la situation.
- Si aucun plan d'apurement n'est fourni, qu'un accompagnement social n'a pas pu se mettre en place et que le paiement du loyer courant n'est pas respecté, le versement de l'aide au logement est suspendu et le dossier transmis à l'ADIL ou la Maison du Logement ou à la CCAPEX.

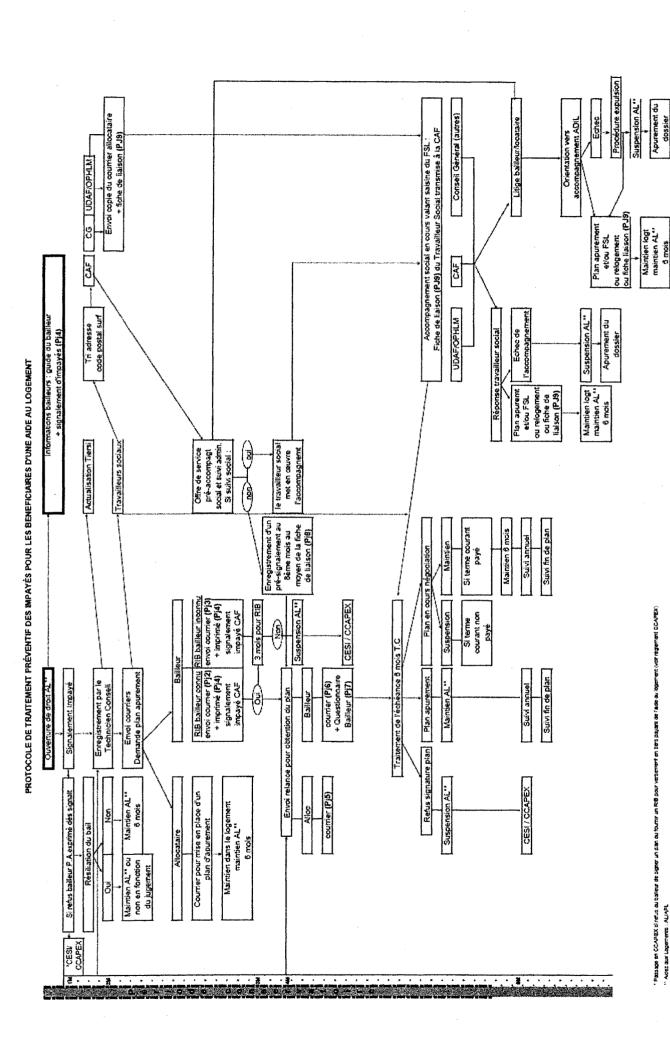
Douze mois après le signalement de l'impayé le versement de l'aide au logement est maintenu si le plan d'apurement est respecté et/ou si le paiement du loyer courant est effectif.

A tout moment de la procédure l'ADIL peut être saisie pour le suivi de la situation si un litige avéré entre le bailleur et le locataire est constaté. De même l'ADIL ou la Maison du Logement peuvent être saisis à tout moment si le bailleur entame une procédure d'expulsion. Si le locataire déménage, le dossier d'impayé de loyer est clôturé au niveau de la CAF et un nouveau droit à une aide au logement peut être ouvert pour le nouveau domicile.

SIGNALEMENT A LA CCAPEX:

- Des locataires en impayé pour lesquels il n'y a pas de droit à une aide au logement.
- Des locataires pour lesquels le terme courant du loyer n'est pas payé et il n'y a pas eu transmission d'un plan d'apurement pour la dette.
 - Des locataires pour lesquels le terme courant du loyer n'est pas payé et le plan d'apurement pour la dette n'a pas été respecté.
- De tous les cas particuliers nécessitant une décision de principe.

" Aper aur Lopements : Alling L



Annexe 3. Schéma des commissions départementales

COMMISSION DE MEDIATION

Loi du 5 mars 2007 instituant le Droit au Logement Opposable

Loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et de PREVENTIONS des EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX) COMMISSION de COORDINATION des ACTIONS de Loi 31 mai 1990 relative au PDALPD

utte contre l'Exclusion (MOLLE)

COMMISSION D'EXAMEN DES SITUATIONS Loi 31 mai 1990 refative au PDALPD NDIVIDUELLES (CESI)

> ébergement, à toute personne qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses ropres moyens ou de s'y maintenir. La COMED examine les Recours DALO vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant, ou un miables, désigne au Préfet les demandeurs qu'elle reconnaît prioritaires, et étermine, en tenant compte de leurs besoins et capacités, les aractéristiques du logement, ou de l'hébergement, ainsi que, le cas échéant, is mesures de diagnostic ou d'accompagnement social nécessaire.

CCAPEX émet des avis et des recommandations susceptibles d'améliorer les suggestions en matière d'action générale susceptibles d'améliorer la prévention des expulsions, notamment dans le cadre de la charte de prévention des expulsions différents dispositifs et actions prévus par le PDALPD et formuler tout avis ou ocatives

La CESI examine et traite les situations liées au logement signalées par les acteurs sociaux du département et les oriente vers les outils du PDALPD (MOUS LHI, MOUS Relogement, Intermédiation Locative – PIL, Contingent Préfectoral, et DALO ainsi que les dispositifs d'hébergement le cas échéant.

Bute personne qui n'a pas eu d'offre de logement social dans le délai nomalement long fixé à 20 mois dans les Landes par AP.

 Toute personne de bonne foi : Dépourvu de logement :

Hébergée chez un particulier;

Hébergée de façon continue dans une structure d'hébergement (CHRS, Menacée d'expulsion sans relogement;

Logée temporairement dans un logement de transition (sous-location, HU, CADA, etc.)

Logée dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement gement-foyer, RHVS, etc.)

Étre handicapé et/ou ayant une personne handicapée à charge et/ou ayant salubre et/ou dangereux;

n enfant mineur ET logée dans un logement décent et/ou sur-occupé

→ Tout ménage en impayés de loyers qu'il soit bénéficiaire d'une aide personnelle au logement ou pas; → Tout ménage en voie d'expulsion pour d'autres motifs tels: les troubles de voisinage, la reprise du logement par le bailleur à la fin du bail pour vente ou occupation personnelle.

→ Les ménages menacés d'expulsion reconnus prioritaires devant la commission de médiation DALO.

Les publics éligibles sont ceux qui cumulent des difficultés sociales et/ou économiques, qui sont :

- Sans logement;
- Menacés d'expulsion sans relogement;
- Hébergés ou logés temporairement
- Ou qui sont vuinérables en raison de l'âge, du handicap, etc.
- Ou qui nécessitent un accompagnement social lié au logement en raison d'autres spécificités (par exemple, mode de vie particulier).

OMED (DDCSPP-MIL) au moyen des formulaires CERFA n°13940°01 (logement) Recours Amiables doivent être déposés auprès du secrétariat de la I n°13941°01 (hébergement).

Le délai maximum d'instruction des recours est de 3 mois sous réserve de

s structures d'hébergement pour une offre d'hébergement (dans les 6 semaines La COMED examine les recours. Le secrétariat transmet au Préfet la liste des emandeurs reconnus prioritaires et devant être logés ou hébergés d'urgence, avec réconisation éventuelle d'un accompagnement social. Ce dernier désigne les ailleurs devant faire une offre de logement (dans les 3 mois à/c de la décision) ou

Le requérant peut déposer, soit un Recours Gracieux auprès de la COMED pour contester ou un Recours Contentieux auprès du TA pour demander son nnulation, et ce dans un délai de 2 mois à/c de la décision, soit un Recours ontentieux auprès du TA dans un délai de 4 mois si une offre adaptée ne lui a pas é faite dans les 3 mois à/c de la décision.

<u>w</u> Les formulaires de saisine doivent être déposés auprès du secrétariat de CCAPEX (DDCSPP-MIL).

 Le secrétariat prépare les dossiers en vue de la commission. Un accusé de réception du dossier est adressé.

des recommandations auprès des personnes physiques et des organismes (bailleurs, maires, EPCI, commission de surendettement, opérateurs de l'hébergement. La CCAPEX délivre des avis aux instances décisionnelles

La CCAPEX n'intervient qu'au bout de la chaîne, en cas de non résolution de la situation par les autres dispositifs sociaux.

 La CESI examine les dossiers et formule des orientations vers les outils du PDALPI Les formulaires de saisine remplis par les services sociaux doivent être déposé auprès du secrétariat de la CESI (DDCSPP-MIL).

L'orientation peut aussi se faire vers le Contingent Préfectoral, DALO ou (MOUS Relogement, MOUS LHI, Intermédiation Locative

Les décisions d'orientations ainsi que l'opérateur missionné sur la situation sor dispositifs d'hébergement, le cas échéant.

Une fin de mesure est prononcée dès la résolution des difficultés par rapport à l'obje de la saisine (elle peut (l'être également en cas d'absence de collaboration d' La situation fait l'objet d'un suivi régulier en commission jusqu'à son terme.

Un recours vers la CCAPEX est possible si aucune solution satisfaisante n'es frouvée

Annexe 4. Suivre et évaluer la charte

Composition du comité

La présente charte sera suivie par les membres techniques et de pilotage de la CCAPEX.

Durée de la Charte

La validité de la charte est accolée à celle du PDALPD ; soit une durée de 5 ans.

et bilan de la Charte sur la prévention des expulsions locatives

Le comité se réunira une fois par an.

Les participants collaboreront à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi des actions de la charte.

Chaque signataire s'engage à fournir un bilan détaillé des actions mises en œuvre.

Ce comité procèdera à une évaluation des actions et la définition de nouveaux engagements, si nécessaire.

Réaliser un recueil de données et d'analyses des publics, autant qualitative que quantitative, en visant une fonction d'observation régulière du phénomène.

Définir une série d'indicateurs mesurables et appropriés (par exemple : le nombre de relogements adaptés, la diminution du nombre de commandements de quitter les lieux, la diminution des procédures judiciaires, caractéristiques et situations des ménages, les causes du risque d'expulsion, etc.).

Rédiger un rapport départemental annuel sur la problématique des expulsions selon une trame définie par la CCAPEX et présenter les principaux résultats émis par le dispositif.

81

21

ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les projets de décisions modificatives n° 2 de l'exercice 2012 de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères.

La Commission de Surveillance, réunie le 6 septembre 2012, a donné un avis favorable aux propositions qui vous sont soumises.

I - Entreprise Adaptée Départementale

1°) Tarifs 2013

Je vous demande de bien vouloir approuver les tarifs de production pour l'année 2013 tels que figurant en Annexe I, qui connaissent une augmentation de 1,9 % en moyenne par rapport à l'année 2012, afin de les ajuster à nos coûts de production.

2°) Décision Modificative N° 2 - 2012

a) Section d'investissement

La Section d'Investissement enregistre simplement un transfert de crédits en dépenses à hauteur de 1 700,00 €. Le total des dépenses et des recettes est inchangé.

b) Section de fonctionnement

La Décision Modificative n°2 consiste simplement en des transferts de crédits en dépenses. Le total des dépenses et des recettes est inchangé.

-	au chapitre	011:	Charges à caractère général	600,00€
-	au chapitre	65 :	Autres charges de gestion courante	700,00€
-	au chapitre	67:	Charges exceptionnelles	100,00€

II - Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères

1°) Tarifs 2013

Je vous demande de bien vouloir approuver les tarifs de production pour l'année 2013 tels que figurant en Annexe II, qui connaissent une augmentation de 1,9 % en moyenne par rapport à l'année 2012, afin de les ajuster à nos coûts de production.

2°) <u>Décision Modificative n° 2 – 2012 – Budget Annexe d'action</u> sociale

La Décision Modificative n° 2 concerne seulement la section de fonctionnement. Les inscriptions nouvelles s'équilibrent à hauteur de − 863,58 €.

En dépenses :

- au chapitre 011 : Groupe I	: Exploitation courante	163,58 €
- au chapitre 012 : Groupe II	: Personnel	300,00 €
- au chapitre 016 : Groupe III	I: Structure	1 000,00 €

En recettes:

- au chapitre 017 : Groupe I : Produits de la tarification...... 863,58 €
- 3°) <u>Décision Modificative N° 2 2012 Budget Annexe de production et de commercialisation</u>

La Décision Modificative n° 2 concerne seulement la section de fonctionnement. Les inscriptions nouvelles s'équilibrent à hauteur de 21 700,00 €, afin de tenir compte des dépenses et recettes liées au marché de plastification des livres de la médiathèque du Marsan agglomération.

En dépenses :

- au chapitre 011:	Groupe I	: Exploitation courante 7	600,00€
- au chapitre 012 :	Groupe II	: Personnel13	000,00€
- au chapitre 016:	Groupe III	: Structure 1	100,00€

En recettes:

- au	chapitre 018:	Groupe II	: Autres produits22 000,00 €
- au	chapitre 019:	Groupe III	: Produits financiers 300,00 €

* * *

En conclusion, je vous propose donc :

- d'adopter le procès-verbal de la Commission de Surveillance en date du 6 septembre 2012, figurant au dossier de votre rapporteur,
- d'approuver les Décisions Modificatives n° 2-2012,
- d'approuver la base de tarification pour l'année 2013, de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères,
- d'approuver la répartition des charges communes entre l'Entreprise Adaptée Départementale et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères (budget annexe d'action sociale et budget annexe de production et de commercialisation) dont le détail figure en Annexe III.

BASE DE TARIFICATION DE L'ENTREPRISE ADAPTEE DEPARTEMENTALE POUR L'ANNEE 2013

MISES A DISPOSITION

	Indices Convention Collective Exploitants Agricoles des Landes								
	110/120	210/220	310/320	410	420				
1 an	13 700,00 €	13 910,00 €	14 010,00 €	14 280,00 €	14 380,00 €				
6 mois	6 850,00 €	6 955,00 €	7 005,00 €	7 140,00 €	7 190,00 €				
1 mois	1 375,00 €	1 385,00 €	1 395,00 €	1 405,00 €	1 415,00 €				

JARDINS ESPACES VERTS

Travaux d'entretien et de création d'espaces verts : 22,50 € de l'heure par salarié.

Location de matériels :

FLORICULTURE

Estimation des travaux selon la nature : 22,50 € de l'heure par salarié.

Vente ou location (selon l'espèce, la qualité et la quantité) :

•	Plantes à massifs	. de	0,04	ۈ	11,21€
•	Géraniums	. de	1,12	ۈ	45,86 €
•	Plantes vertes et fleuries	. de	1,22	ۈ	159,98 €
•	Coupes	. de	2,04	ۈ	51,97€
•	Compositions bacs	. de	8,15	ۈ	103,94 €
•	Accessoires et supports de culture	de	0,04	ۈ	26,49 €

PEPINIERE

Estimation des travaux selon la nature de l'heure par salarié, selon la nature et la qualité de la prestation : 22,50 € de l'heure par salarié.

Vente ou location (selon l'espèce, la qualité et la quantité) :

 Plantes de haie de 2,04 € à 21,4 	.0 €
• Arbustes de 2,04 € à 154,8	
• Plantes grimpantesde 2,55 € à 21,4	
 Plantes de terre de bruyère de 1,53 € à 124,3 	
• Arbres de 3,57 € à 204,8	
• Conifères de 2,55 € à 191,5	-
• Vivacesde 0,51 € à 9,6	

FOURNITURES

Nous appliquerons au tarif des fournisseurs un coefficient de majoration de 1,1 à 3 suivant les conditions de commercialisation.

BASE DE TARIFICATION DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE NONERES POUR L'ANNEE 2013

MARAICHAGE BIOLOGIQUE

	UNITE		PRIX
Ail	kg	de	2,37 € à 8,76 €
Ail (botte)	pièce	de	1,35€ à 2,65€
Artichaut	kg	de	0,63€ à 4,08€
Asperge	kg	de	1,58 € à 8,25 €
Aubergine	kg	de	0,67 € à 5,20 €
Betterave rouge	kg	de	0,78 € à 5,20 €
Betterave rouge (botte)	pièce	de	1,35€ à 3,06€
Betterave rouge cuite	pièce	de	1,66€ à 2,55€
Blette	kg	de	0,63€ à 5,20€
Brocolis	kg	de	0,63€ à 5,71€
Carotte	kg	de	0,63 € à 3,06 €
Carotte (botte)	pièce	de	1,24 € à 3,06 €
Cèleri branche	kg	de	0,63€ à 4,08€
Cerise	kg	de	1,56€ à 4,69€
Chou	kg	de	0,63€ à 4,08€
Choux de Bruxelles	kg	de	0,63€ à 4,08€
Choux-fleurs	kg	de	0,63€ à 4,08€
Chou rave	pièce	de	0,52€ à 1,53€
Chou rave	kg	de	2,04€ à 3,57€
Concombre	kg	de	0,40€ à 4,08€
Concombre	pièce	de	0,83€ à 1,43€
Courges variées	kg	de	0,63€ à 4,08€
Courgette	kg	de	0,10€ à 4,08€
Echalotte	kg	de	0,78€ à 5,71€
Epinard	kg	de	0,78€ à 5,71€
Fenouil	kg	de	0,78€ à 5,71€
Fèves	kg	de	1,24€ à 5,20€
Fleurs de tilleul	100 g	de	3,11€ à 5,20€
Framboises	barquette	de	1,30€ à 5,10€
Fraises	kg	de	2,34 € à 14,27 €
Fruits divers	kg	de	0,94€ à 13,45€
Haricots secs	kg	de	1,58€ à 10,29€
Haricots verts	kg	de	1,58 € à 8,25 €
Herbes aromatiques	bouquet	de	0,32 € à 2,24 €
Herbes aromatiques séchées	100 g	de	3,11 € à 5,20 €
Mâche	kg	de	1,58 € à 8,76 €
Maïs doux	épis	de	<u>0,31 € à 2,04 €</u>
Melon/Pastèque	kg	de	0,63€ à 4,08€
Melon	pièce	de	0,92€à 3,06€
Miel	kg	de	8,25€ à 15,49€
Navet/Rhutabaga	kg	de	0,63 € à 4,08 €
Navet (botte)	pièce	de	1,22 € à 2,65 €
Noisettes	kg	de	<u>2,04 € à 5,60 €</u>
Oignon	kg	de	<u>0,47 € à 4,08 €</u>
Oignon (botte)	pièce	de	1,22 € à 3,06 €
Panais	kg	de	2,04 € à 4,08 €
Panier légumes	pièce	de	8,15 € à 16,30 €

Annexe II suite

	UNITE	PRIX			
Patisson	kg	de	1,53 €	à	4,59 €
Persil	bouquet	de	0,31 €	à	2,04 €
Petits pois	kg	de	1,53€	à	6,22€
Plants de légumes	pièce	de	0,06€		5,10€
Poireaux	kg	de	0,63€		4,08 €
Poivrons-Piment	kg	de	0,82 €	à	8,25 €
Pommes	kg	de	0,94 €	à	4,08 €
Pommes de terre	kg	de	0,47 €		5,20 €
Potiron	kg	de	0,47 €	à	5,20€
Purin de plantes	litre	de	2,34 €	à	5,20€
Radis	pièce/kg	de	0,31 €		4,08 €
Raisin	kg	de	2,55 €	à	4,69 €
Roquette	kg	de	8,15 €		12,23€
Salade	pièce	de	0,47 €		3,06 €
Scorsonère	kg	de	0,47 €	à	4,08 €
Substra bio	kg	de	6,32 €	à	10,19€
Tomates	kg	de	0,77€	à	4,08 €
Tomates cerises (barquette)	pièce	de	0,71€	à	1,53 €
Topinambour	kg	de	1,02€	à	4,08 €
Goji	kg	de	4,00€		25,00 €
Figues	kg	de	4,00 €	à	8,00€

PLASTIFICATION

L'estimation des travaux s'effectue sur la base de 8,60 € à 23,45 € de l'heure selon la nature des interventions et leur qualité.

JARDINS ESPACES VERTS

Travaux d'entretien et de création d'espaces verts : 22,50 € de l'heure par salarié.

FOURNITURES

Nous appliquerons au tarif des fournisseurs un coefficient de majoration de 1,1 à 3 suivant les conditions de commercialisation.

PRESTATIONS EXTERIEURES

L'estimation des prestations s'effectue sur la base de 8,60 € à 23,45 € de l'heure selon la nature des interventions et leur qualité.

PRESTATION INDIVIDUELLES

1	an	13	500,00€
6	mois	. 6	750,00€
1	mois	. 1	360,00€

Répartition des charges :

	E.A.D.	E.S.A.T.		TOTAL
		BPAS	BAPC	
	Divers			
location du bâtiment	0%	100%		100%
administratif E.S.A.T.				
location du bâtiment	100%			100%
administratif E.A.D.				
entretien des espaces verts	0%	100%		100%
produits d'entretien	33%	33%	33%	100%
fournitures administratives	50%	50%		100%
eau et chauffage		relevé		
		compteur		
		1 fois		
		par an		
location photocopieur	100%			100%
entretien des locaux	70%	30%		100%
	Personne	:/		
direction	70%	30%		100%
responsable en jardins et	70%		30%	100%
espaces verts				
secrétariat	100%	25%	25%	150%
comptabilité	125%	25%	50%	200%
social	50%	50%		100%
psychologue	20%	40%		60%

Annexe III suite

Tableau de répartition des charges :

Charges	E.S.A.T. social	E.S.A.T. commercial	E.A.D.
eau	refacturation	Commercial	100%
	consommation		100 /0
électricité	100%		
chauffage	refacturation	······	100%
	consommation		10070
entretien du site	100%		
entretien des locaux	Refacturation à		100%
	30%		20070
carburant Combi 8017RN40		100%	
(financé par l'E.S.A.T. social)			
carburant Tournéo AC247VB		100%	
(financé par l'E.S.A.T. social)			
réparations Combi 8017RN40		100%	
(financé par l'E.S.A.T. social)			
réparations Tournéo AC247VB		100%	***************************************
(financé par l'E.S.A.T. social)			
carburant Kangoo BT303VX	100%		***************************************
(financé par l'E.S.A.T. social)			
réparations Kangoo BT303VX	100%		
(financé par l'E.S.A.T. social)			
fournitures administratives	1 facture sur 2		1 facture sur 2
produits d'entretien	1 facture sur 3	1 facture sur 3	1 facture sur 3
déplacements encadrants	100%		
déplacements salariés	<u> </u>	100%	
repas pris par les encadrants	100%		
repas pris lors de chantiers		100%	
extérieurs			
repas pris à l'AGRAD	100%		
sorties sociales (repas,	100%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
entrées)			
sorties techniques (repas,		100%	
entrées)			
frais de téléphone	100%		
(abonnements)			
frais de téléphone (achats de		100%	
portables)			
maintenance informatique	100%		
(ALPI)			
maintenance informatique (la		100%	
graine informatique)			
maintenance informatique (ciel			100%
immobilisations)			
assurances	100%		
régularisation des encadrants	100%		
location des bâtiments			100%
location photocopieur			100%
relevés copies photocopieur			100%
abonnement journal Sud			100%
Ouest			
abonnement télésurveillance			100%

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

L'Assemblée Départementale est appelée à se prononcer sur les propositions de Décision Modificative n°2-2012 des établissements et services relevant du Centre Départemental de l'Enfance :

- ceux relevant de la compétence du Conseil général : Foyer de l'Enfance,
 Centre Familial, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).
- ceux de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), regroupant au sein d'une entité dénommée Etablissement Public de Soins, d'Insertion et d'Intégration (E.P.S.I.I.), l'Institut Médico-Educatif, les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (C.M.P.P.), les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (I.T.E.P.), les Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.), et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) du Service d'Accompagnement des Travailleurs handicapés (S.A.T.A.S.).

I - Les structures de compétence départementale

1°) Le Foyer de l'Enfance

• Section d'investissement

La Décision Modificative n°2-2012 consiste en l'intégration en recettes de la somme de 15 000 Euros, correspondant à une partie de l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2011, conformément au compte administratif 2011. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 733 167,27 Euros.

Section d'exploitation

Le montant de la Décision Modificative n°2-2012 s'élève, en dépenses et en recettes, à 258 800 Euros. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 227 160 Euros.

Le montant de la dotation globale à verser par le Conseil général est modifié et s'élève à 2 773 787,46 Euros.

Questions diverses

a) Reconstruction du Foyer de l'Enfance

En 2011, la poursuite de l'étude du programme détaillé concernant l'opération de reconstruction du Foyer de l'Enfance a été validée.

Le scénario retenu est la reconstruction et le réaménagement des locaux de l'établissement.

Malgré un bon entretien, les locaux sont aujourd'hui relativement obsolètes et ne permettent pas d'accueillir les enfants, les jeunes et les familles dans des conditions satisfaisantes. De plus l'état technique des bâtiments demande un entretien lourd et coûteux. Ainsi techniquement et fonctionnellement, les locaux du Foyer de l'Enfance ne sont plus en adéquation avec les besoins. Dans ce contexte, il est souhaité la réalisation d'une opération de reconstruction et restructuration.

Pour cette opération, les objectifs généraux sont :

- reconstruction de la majorité des locaux (bâtiments d'hébergement, locaux de service et accueil des familles) et un réaménagement très ponctuel et léger de l'administration afin d'obtenir une mise en adéquation des locaux avec les besoins des mineurs accueillis, le projet éducatif et les besoins des professionnels,
- intégrer les conclusions de la démarche d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques,
- intégrer les impératifs de maîtrise des dépenses énergétiques et de haute qualité environnementale,
- intégrer au mieux le souci d'une maintenance ultérieure simplifiée et dont les coûts seront les plus optimisés possibles,
- réaliser le projet dans une enveloppe financière de 3,5 M€ HT et en deux phases de travaux afin de garantir le maintien de l'activité durant les travaux.

Le programme technique détaillé a donc été établi dans le cadre de ces orientations générales.

Il convient de préciser que l'évaluation des besoins s'est effectuée en concertation avec les professionnels de l'établissement, la Direction de l'Aménagement, Service Bâtiments et Energie du Conseil général, notamment sous la forme d'entretiens avec des référents de chacun des pôles ou unités fonctionnelles du Foyer de l'Enfance.

Les modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre de cette opération figurent dans le rapport n°EC1 Bâtiments départementaux.

Le programme technique détaillé a été réalisé par la société ABASGRAM (programmiste) pour un coût de 11 143,73 €, financé en fonds propres.

Le concours d'architecte, les études préalables et les deux phases de travaux seront financés en fonds propres et par le recours à l'emprunt. Le plan de financement sera établi lors de l'élaboration du Budget Primitif 2013.

b) Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs présente une modification qui consiste en la création de 4 E.T.P. d'assistant socio-éducatif au sein des effectifs du Foyer de l'Enfance dans le cadre de la diversification de l'activité (mise à disposition de 4 éducateurs spécialisés au service de psychiatrie – Bastide - du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan).

c) Transformation de postes

Il est proposé les transformations de postes suivantes :

- la transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants du Foyer de l'Enfance en un poste d'assistant socio-éducatif,
- la transformation d'un poste d'agent d'entretien qualifié du Foyer de l'Enfance en un poste d'ouvrier professionnel qualifié.

2°) Le Centre Familial

Section d'investissement

La Décision Modificative n°2-2012 s'élève à hauteur de 15 295 Euros. Elle intègre en recettes :

- un montant de 15 000 Euros, correspondant à une partie de l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2011, conformément au compte administratif 2011,
- ainsi que la régularisation du fonds de compensation de la T.V.A. affectée en N+1 à hauteur de 295 Euros.

Section d'exploitation

La Décision Modificative n°2-2012 s'élève à hauteur de -66 000 Euros en dépenses et en recettes. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 255 585 Euros.

Le montant de la dotation globale est modifié et s'élève à 1 168 925,45 Euros.

Questions diverses

a) Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs précise la suppression de 3,80 E.T.P. validée à compter du mois de septembre 2012 (délibération n°45 du 28 novembre 2011), dans le cadre de la diversification de l'activité du Centre Familial. Cette évolution de l'effectif est annulée.

b) Transformation de postes

Il est proposé la transformation d'un 0,75 E.T.P. de moniteur éducateur (fonction T.I.S.F.) en un 0,75 E.T.P. de conseillère en économie sociale et familiale.

c) Capacité d'accueil

La capacité d'accueil du Centre Familial est modifiée et se décline comme suit :

Centre Fam	Ilial
« Accueil Mères-Enfants »	
Capacité d'accueil :	22 enfants
« Accueil Parents-Enfants »	
Capacité d'accueil :	5 à 15 enfants

d) Signature de baux de location

Il est proposé de prendre acte de la signature de six baux de location d'appartements pour le service « Accueil Parents-Enfants » du Centre Familial, situés :

- → 439 rue de la Provence Résidence Aquitaine 40280 Saint-Pierre-du-Mont (4 appartements)
- > 137 rue de la Bretagne Résidence Aquitaine 40280 Saint-Pierre-du-Mont (2 appartements)
- 3°) <u>Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) du</u> Service d'Aide par le Travail et l'Accompagnement Social (S.A.T.A.S.)
- Section d'investissement

La Décision Modificative n°2-2012 s'élève à hauteur de 23 000 Euros. Elle intègre en recettes un montant de 23 000 Euros, correspondant à une partie de l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2011, conformément au compte administratif 2011.

Section d'exploitation

La Décision Modificative n°2-2012 s'élève à hauteur de -3 800 Euros. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 258 885 Euros. Le montant de la dotation globale reste inchangé.

Questions diverses

a) Signature de baux de location

Il est proposé de prendre acte de la signature de deux baux de location d'appartements pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du S.A.T.A.S., situés :

- > 131 Avenue Georges Clémenceau 40000 Mont-de-Marsan (rez-de-chaussée et 1er étage)
 - b) Pratique d'activités

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions suivantes :

- Une convention de partenariat entre le S.A.V.S. du S.A.T.A.S. du Centre Départemental de l'Enfance et l'Association intermédiaire Solidarité Travail, afin de mettre en place un atelier de gymnastique volontaire à raison de trois heures par mois (le tarif de l'activité est fixé à 16,90 € net de l'heure).
- Une convention de partenariat entre le S.A.V.S. du S.A.T.A.S. du Centre Départemental de l'Enfance et Madame Hélène ABRAHAM, afin de mettre en place un atelier « prise en compte du corps et de l'apparence » à raison de quatre heures par mois (le tarif de l'activité est fixé à 15 € net de l'heure).

II - La structure de compétence Etat - E.P.S.I.I.

Section d'investissement

La Décision Modificative n°2 s'élève à -242 543,73 Euros, compte tenu que l'autorité de tarification de l'établissement a procédé à la modification de certaines des affectations du résultat 2010.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 870 912,09 Euros.

Section d'exploitation

La Décision Modificative n°2-2012 s'élève à hauteur de -200 924,07 Euros. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 7 919 630,13 Euros.

- Questions diverses
- a) <u>Modifications de l'affectation du résultat du compte administratif</u> 2010

Les résultats constatés par établissement au compte administratif 2010 seront affectés conformément à la décision d'autorisation budgétaire de juillet 2012 de l'Agence Régionale de Santé et modifiés comme suit :

Institut Médico Educatif

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 150 200,60 Euros pour l'Institut Médico Educatif.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en section d'investissement pour un montant de

34 528,68 Euros et à la réduction des charges d'exploitation pour un montant de 107 068,92 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.

La somme de 8 603,00 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

S.E.S.S.A.D. de L'E.P.S.I.I.

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 10 684,14 Euros pour le S.E.S.S.A.D de l'E.P.S.I.I.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en réserves de compensation pour un montant de 10 330,14 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.
 La somme de 354,00 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

C.M.P.P.

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 10 984,26 Euros pour le C.M.P.P.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en réserves de compensation pour un montant de 6 968,26 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.
 La somme de 4 016,00 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

I.T.E.P. de MORCENX

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 36 486,15 Euros pour l'I.T.E.P. de Morcenx.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en réserves de compensation pour un montant de 20 000 Euros et en section d'investissement pour un montant de 14 043,15 Euros à la Décision Modificative n°2-2012. La somme de 2 443 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

I.T.E.P. du Pays Dacquois

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 148 070,17 Euros pour l'I.T.E.P. du Pays Dacquois.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en réserves de compensation pour un montant de 93 457,17 Euros et en section d'investissement pour un montant de 53 000 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.

La somme de 1 613 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

S.E.S.S.A.D. de l'I.T.E.P. du Pays Dacquois

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 4 135,19 Euros pour le S.E.S.S.A.D. de l'I.T.E.P. du Pays Dacquois.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 en réserves de compensation pour un montant de 3 664,19 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.
 La somme de 471 Euros est affectée au compte 1588 pour la participation au financement du D.U.E.R.

L'E.S.A.T. du S.A.T.A.S. Action Sociale

- Il convient de rapporter la partie de la délibération n° A3⁽¹⁾ du 17 juin 2011 (Décision Modificative n°1-2011) portant affectation de l'excédent d'exploitation 2010 de 4 956,05 Euros pour l'E.S.A.T. du S.A.T.A.S. Action Sociale.
- Il convient de procéder, en substitution, à l'affectation de cet excédent d'exploitation 2010 à la réduction des charges d'exploitation pour un montant de 1 956,05 Euros à la Décision Modificative n°2-2012.

 La somme de 3 000 Euros est affectée à la section d'investissement.

b) Reprises sur provisions

Dans le cadre de l'aide à la rédaction du projet d'établissement de l'I.T.E.P. et du S.E.S.S.A.D. de Morcenx sur les exercices 2011-2012, il convient de procéder à la reprise de provisions pour charges pour un montant de 8 952,50 Euros.

c) Modifications des tableaux des effectifs

Les tableaux présentent les modifications suivantes :

- La création d'un 0,50 E.T.P. d'assistant socio-éducatif (éducateur sportif) au sein des effectifs de l'I.T.E.P. de Morcenx.
- La création d'un 0,50 E.T.P. de moniteur éducateur (éducateur sportif) au sein des effectifs de l'Institut Médico-Educatif.

Cet E.T.P. est attribué par l'A.R.S. dans l'objectif de renforcer les effets de la convergence tarifaire compte tenu du faible coût à la place des deux établissements.

- La création d'1 E.T.P. d'Ouvrier Professionnel Qualifié (chauffeur accompagnateur) au sein des effectifs de l'I.T.E.P. du Pays Dacquois.

Cet E.T.P. permet de diminuer les dépenses de transports d'usagers confiés jusqu'à présent aux taxis de l'agglomération dacquoise.

d) Signature de baux de location

Il est proposé de prendre acte de la signature des baux suivants :

- Signature d'un bail de location entre le Centre Départemental de l'Enfance (C.M.P.P. de Mont-de-Marsan) et la Mairie d'Aire-sur-l'Adour.
- Signature de baux de location entre le Centre Départemental de l'Enfance (Institut Médico-Educatif) et l'Office Public de l'Habitat des Landes.
- Signature de baux de location entre le Centre Départemental de l'Enfance (S.A.V.S. du S.A.T.A.S.) et l'Agence Immobilière Aquitaine.

e) Pratique d'activités

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention entre le S.E.S.S.A.D. de l'E.P.S.I.I. et le centre équestre « Les Ecuries de Vergoignan », dans le Gers, pour des séances d'équithérapie hebdomadaires. Le prix de la séance est fixé à $12,50 \in$, la cotisation annuelle au centre équestre s'élève à $40 \in$, la licence à la Fédération française d'équitation est à $25 \in$ par an.

f) Tarification

Je vous demande de bien vouloir :

- fixer, comme suit, le prix des repas à compter du 1er janvier 2013 :

Etablissements	Repas servis	Tarif en €
Centre Familial	aux résidents	3,50
Foyer de l'Enfance	au personnel	3,60
	aux personnes extérieures	6,35
Institut Médico-Educatif	au personnel	3,60
	appartement et groupes le soir	3,65
	aux personnes extérieures	6,35
	petit déjeuner et goûter du C.E.B.B.	1,85
	forfait petit déjeuner et dîner du C.E.B.B.	6,80
	Journée complète stage extérieur	20,00
	petit déjeuner	3,26
	déjeuner	6,80
	dîner	6,79
	goûter	3,15
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de	Dîner + petit déjeuner internat	4,85
Morcenx	au personnel le midi	3,60
Institut Thérapeutique	Dîner + petit déjeuner hôtel	4,85
Educatif et Pédagogique du Pays Dacquois	internat au personnel le midi 3,6	

- approuver les prix de vente au 1^{er} janvier 2013 des produits issus des ateliers préprofessionnels de l'Institut Médico-Educatif et de l'I.T.E.P. du Pays Dacquois, tels que figurant en annexe.

Les diverses opérations relatives aux décisions modificatives ont été approuvées par la Commission de Surveillance qui s'est tenue le 13 septembre 2012.

* *

Je vous demande donc d'approuver en l'état les décisions modificatives des sections du Centre Départemental de l'Enfance, ainsi que les procès-verbaux de la Commission de Surveillance du 13 septembre 2012, figurant au dossier de votre rapporteur.

PRIX DE VENTE 2013 DES PRODUITS ISSUS DES ATELIERS PRE-PROFESSIONNELS DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

ATELIERS	PRODUITS	PRIX en Euros
Boulangerie	Pain	0,72
Douldingerie	Baguette	0,56
	Pains spéciaux	0,62
	Petit pain	0,26
	Croissant	0,45
	Chocolatine	0,45
	Pains aux raisins	0,45
	Pain au lait	0,45
	Mini viennoiserie	0,30
	Lunch	0,52
	Verrines	0,65
	Gâteau (6 personnes)	6,10 à 12,10
	Gâteau individuel	0,68
Culaina	Toasts salés	0,40
Cuisine	Pizzas et quiches (selon taille et composition)	1,00 à 15,00
	Salades composées la part(selon	1,00 à 2,00
	composition)	_,
	Plats cuisinés divers la part	1,00 à 4,80
	Coquilles de poissons	1,20
	Croque-monsieur	1,10
	Roulés au fromage	1,10
	Croissant au jambon	1,10
	Lasagnes la part	2,30
	Cake salé	3,20 à 4,00
	Tourte au saumon	5,00
	Verrines	0,50
	Confitures	1,80
	Suspension	5,00 à 8,00
Jardinerie	Plantes, jardinières, balcon	1,00 à 2,00
	Plantes massifs, rocailles	0,40 à 1,50
	Végétaux	1,00 à 7,00
	Légumes	0,40 à 1,50
	1 magatifua	1 0,40 a 1,30

Bois – Peinture	Tables de jardin de 4 à 10	100 à 260
buis - Pellicule	personnes	
	Bancs de jardin	50 à 80

PRIX DE VENTE 2013 DES PRODUITS ISSUS DES ATELIERS PRE-PROFESSIONNELS DE L'I.T.E.P. DU PAYS DACQUOIS

ATELIERS	PRODUITS	PRIX en Euros
Cuisine	Toasts salés	0,40
Cuisine	Pizzas et quiches (selon taille et composition)	1,00 à 15,00
	Salades composées la part (selon composition)	1,00 à 2,00
	Plats cuisinés divers la part	1,00 à 4,80
	Coquilles de poissons	1,20
	Croque-monsieur	1,10
	Roulés au fromage	1,10
	Croissant au jambon	1,10
	Lasagnes la part	2,30
	Cake salé	3,20 à 4,00
	Tourte au saumon	5,00
	Verrines	0,50
	Confitures	1,80
Jardinerie	Suspension	5,00 à 8,00
Jai umene	Plantes, jardinières, balcon	1,00 à 2,00
	Plantes massifs, rocailles	0,40 à 1,50
	Végétaux	1,00 à 7,00
	Légumes	0,40 à 1,50

Dépenses 40 000 €

LES EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, mis en place à compter du 1^{er} novembre 2012 suite à l'adoption de la loi portant création des emplois d'avenir par le Parlement le 9 octobre 2012, va s'intégrer dans la politique départementale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté et compléter les actions conduites.

Celles-ci sont essentiellement portées par la Mission Locale des Landes et par le Plan départemental de prévention spécialisée.

I - PRESENTATION DES EMPLOIS D'AVENIR

1°) Objectif et public concerné

L'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification :

- des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans (...) non qualifiés ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,
- des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et remplissant ces conditions peuvent accéder à un emploi d'avenir lorsqu'elles sont âgées de moins de trente ans.

Il est destiné en priorité aux jeunes qui résident :

- dans les zones urbaines sensibles,
- dans les zones de revitalisation rurale,
- dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

2°) Employeurs concernés

L'aide relative à l'emploi d'avenir peut être attribuée aux employeurs suivants :

- les organismes de droit privé à but non lucratif (associations...);
- les collectivités territoriales et leurs groupements;
- les autres personnes morales de droit public, à l'exception de l'État (établissements publics, GIP...);
- les groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification (GEIQ);
- les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.

3°) Conditions du contrat

Le contrat de travail associé à un emploi d'avenir peut être :

- un contrat à durée indéterminée (CDI),
- ou un contrat à durée déterminée (CDD). Lorsqu'il est à durée déterminée, il est conclu pour une durée de 3 ans. En cas de circonstances particulières liées soit à la situation ou au parcours du bénéficiaire, soit au projet associé à l'emploi, il peut être conclu initialement pour une durée inférieure, qui ne peut être inférieure à 1 an. L'emploi doit être à temps plein, sauf exceptions posées par l'art. L5134-116 du Code du travail.

L'employeur, pour bénéficier de l'aide, doit s'engager sur un contenu de poste, sur des conditions d'encadrement et de tutorat, et sur la qualification ou les compétences dont l'acquisition est visée pendant la période en emploi d'avenir. Ces engagements doivent obligatoirement porter sur des actions de formation.

75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge par l'État pendant une durée de 3 ans. Ainsi pour une rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC (1 425 €), le montant de l'aide de l'État est de 1 070 € et le reste à payer pour l'employeur de 356 €.

II - <u>DECLINAISON DU DISPOSITIF DANS LES LANDES</u>

1°) Volumétrie

Le gouvernement a annoncé que 100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014.

Dès 2013, l'État s'engage à hauteur de 2,3 milliards d'euros pour financer ces emplois.

D'après les premières informations, l'Aquitaine disposerait de 5 000 emplois d'avenir en 2013.

Dans les Landes, l'enveloppe serait environ de 500 emplois.

Nombre de jeunes potentiellement concernés :

Parmi, les jeunes suivis par la Mission Locale des Landes, **1 200 jeunes** ont un niveau infra V ou V non diplômé, qui correspond à la cible des emplois d'avenir.

2°) Dispositif prévisionnel

La **Mission Locale des Landes** assurera l'entrée dans le dispositif. Elle accompagnera les jeunes, et organisera un suivi aux différentes étapes du parcours :

- repérage,
- orientation des jeunes,
- sélection des employeurs en amont,
- levées des difficultés périphériques d'accès à l'emploi (logement, santé, mobilité, ...),
- échanges réguliers avec le jeune et l'employeur pendant l'emploi d'avenir,
- préparation à la sortie en cas de non pérennisation chez l'employeur.

En ce qui concerne les employeurs publics, le **Centre de gestion de la fonction publique territoriale** accompagnera les collectivités locales qui lui sont affiliées, et notamment dans le montage du **tutorat**, et des **actions de qualification**.

III- ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL DANS LE DISPOSITIF

Je vous propose d'engager le Conseil général dans ce dispositif, qui s'intègre et complète la politique départementale en faveur de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes, sous deux formes :

- par le recrutement direct de vingt emplois d'avenir au sein du Conseil général;
- par le versement d'une aide au reste à payer pour certains employeurs ;
- cette participation est assujettie au respect de l'obligation d'encadrement, de tutorat et de formation.

1°) Recrutement direct de vingt jeunes en emplois d'avenir

En année pleine, le recrutement direct de vingt jeunes en emplois d'avenir représente un coût net d'environ 85 500 € compte tenu de la prise en charge par l'État de 75% du coût de la rémunération brute.

Pour 2013, il conviendra d'inscrire en dépenses 342 000 € correspondant au paiement des rémunérations pour vingt emplois d'avenir. Ces dépenses seront compensées partiellement par une recette de 256 500 € en provenance de l'État.

2°) <u>Aide versée à certains employeurs de jeunes en emplois</u> d'avenir

Dans un premier temps, je vous propose d'instaurer une aide du Conseil général à certains employeurs pour prendre en charge une partie du coût résiduel.

L'intervention du Conseil général se ferait selon trois principes :

- une intervention sur 100 contrats actifs simultanément au maximum,
- une aide accordée en priorité au secteur associatif et aux bailleurs sociaux publics, notamment dans les secteurs d'activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale,
- une aide dégressive qui s'établirait à 50% du coût résiduel pour l'employeur la première année, puis 30% la deuxième année et enfin 10% la dernière année.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les modalités et l'attribution des aides dans le cadre des orientations définies cidessus et au regard de celles du Comité de Pilotage Départemental.

Ainsi, en 2013, il conviendra de réserver le financement de 213 600 € en dépenses correspondant à une aide du Conseil général pour 100 emplois d'avenir aux organismes désignés.

Pour financer les premiers emplois d'avenir créés, compte tenu du démarrage prévisionnel de cette mesure au 1er novembre 2012, il est nécessaire d'inscrire la somme de 40 000 € (Cf. annexe 1).

ANNEXE I

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Objet: Les emplois d'avenir

I - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	HAPITRE ARTICLE FONCTION	INTITULE	CP ouverts au titre de 2012
FONCTIONNEMENT	17	6565	564	création premiers emploi d'avenir au 1er novembre 2012	40 000
				TOTAL	40 000
			TOTA	TOTAL GENERAL	. 40 000

INDUSTRIALISATION et EXPANSION ÉCONOMIQUE

Inscription budgétaire Budget Principal	
Dépenses	160 000,00 € (à prélever)
	880 000,00 €
	(par transfert)

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL

I - SAS ROLPIN à Labouheyre:

J'ai l'honneur de vous présenter une demande d'aide à l'industrialisation sollicitée par la SAS ROLPIN dans le cadre du projet d'investissement de l'entreprise à Labouheyre.

L'entreprise :

Créée en 1970, l'entreprise de production de contreplaqués en pin maritime de Labouheyre intègre en 1972 la Compagnie de Saint Gobain. En 1994, le groupe irlandais Smurfit rachète la branche Papier Bois de la Compagnie de Saint Gobain dont ROLPIN, qui prend le nom de Smurfit Kappa ROLPIN. En octobre 2010 la société a été achetée par le fonds d'investissement allemand Syntagma. Elle prend le nom de ROLPIN.

Le nouvel actionnaire de la société s'était engagé à mettre en place un plan d'investissements qui permettait le retour à des résultats positifs d'ici 2013 et d'autre part à maintenir les emplois pendant 2 ans. Ce plan prévisionnel d'investissements s'élevait à 16 M \in et comprenait des améliorations importantes dans les secteurs du séchage, de la chaufferie et de l'encollage.

En juillet 2012, devant le manque de réactivité et d'implication financière de l'actionnaire, M. Marc Vincent, Directeur Général, accompagné des cadres dirigeants propose le rachat de ROLPIN.

L'actionnaire en place accepte ce plan de rachat, la holding M.A.R. (Managers Associés Rolpin) est constituée et le transfert de capital est effectif au 23 juillet 2012.

Les cadres dirigeants, libérés des contraintes liées à l'ancien actionnaire, peuvent ainsi prendre toutes les mesures nécessaires pour se concentrer sur l'activité, l'organisation et terminer la montée en puissance de l'important investissement de 7M€.

Approvisionnement et concurrence :

Le bois, la colle et les papiers imprégnés, les 3 matières premières constituant le panneau contreplaqué, représentent 42 % du coût de production.

Smurfit Kappa Comptoir du Pin livre les besoins en bois, soit près de 80 000 tonnes par an. Un contrat d'approvisionnement évolutif a été conclu pour une durée de 5 ans. Chaque année 10 % de l'approvisionnement peuvent être réalisés en dehors de CPA. Cette option donne de la souplesse à l'approvisionnement et est utilisée en 2012.

La Coopérative Forestière C.A.F.S.A., nouveau partenaire financier, va favoriser cette souplesse dans les approvisionnements, tant en quantité qu'en qualité.

L'usine de Mourenx, filialisée pendant le premier semestre 2012 sous le nom de ROLKEM, assure l'approvisionnement en résine phénolique et en papiers imprégnés.

La concurrence est représentée par les producteurs français, les producteurs européens et les importateurs

En France l'entreprise THEBAULT avec une production de 60 000 m3/an de contreplaqué résineux est le principal concurrent depuis la liquidation de XILOFRANCE à Damazan.

Les producteurs européens sont principalement nordiques : les Finlandais (FINNFOREST, Schaumann, UPM) avec de grosses capacités de production, et les russes.

Les importateurs commercialisent des contreplaqués résineux produits principalement en Amérique du Sud : Brésil, Chili (avec des usines récentes de fortes capacités de production : ARAUCO, CPMC).

Le projet d'entreprise :

Plusieurs éléments permettent aujourd'hui d'envisager une évolution favorable du marché du contreplaqué pin sur l'Europe de l'Ouest.

Le contreplaqué en général se décompose en trois familles : exotiques, feuillus, résineux. Les applications et utilisations sont pour une bonne partie communes, avec toutefois des particularités propres à chaque famille sur des productions spécifiques selon les essences de bois utilisées :

- l'exotique pour sa résistance à l'humidité
- le feuillu pour sa légèreté
- le résineux (dont le Pin Maritime) pour sa résistance mécanique

Fort de ce constat qui permet au contreplaqué résineux produit en France de reprendre des positions, la société ROLPIN, qui a redimensionné son organisation en réalisant un plan de réduction des effectifs de 70 postes en 2010, poursuit son objectif de redressement en élaborant un projet d'entreprise pertinent.

Les différents plans d'actions de ce projet sont lancés :

- Définition et structuration de la politique commerciale
- Plan d'investissements importants et stratégiques
- Optimisation de l'organisation industrielle autour des nouveaux investissements
- Développement de la gamme vers des produits à forte valeur ajoutée
- Dynamique d'équipe
- Réorganisation administrative
- Communication interne et externe

La nouvelle donne de l'actionnariat apporte souplesse, réactivité, implication forte des cadres dirigeants et motivation des équipes.

Les résultats de 2011 et le prévisionnel de 2012 font apparaître des résultats négatifs. Il est vital pour ROLPIN d'inverser cette tendance à partir de 2013. La crise actuelle ne facilite pas un développement des volumes de ventes permettant une meilleure absorption des charges fixes.

La qualité et l'enrichissement de la gamme sont les atouts majeurs de ROLPIN au travers d'un prix moyen de vente fort (effet mix). Le savoir-faire et les nouveaux investissements mis en œuvre permettront de mettre à disposition de la production des placages de haute qualité nécessaires au développement de la gamme tout en réalisant des gains de rendement bois et de productivité.

Les investissements réalisés vont marquer un tournant dans l'activité industrielle. La modernisation des outils va permettre de produire des placages de qualité et de technicité supérieure. En réduisant également la casse des placages, une amélioration du rendement bois est attendue.

L'atelier aval de production de panneaux aura à sa disposition des produits intermédiaires permettant un enrichissement de la gamme. C'est par le développement de la gamme, en adéquation avec les orientations commerciales, sur des produits à forte valeur ajoutée, que les marges seront améliorées et optimisées entraînant de meilleurs résultats.

Les gains de productivité liés aux investissements permettront de réaliser sur 2012 et 2013 des gains de volumes de l'ordre de 35% sans avoir recours à des effectifs complémentaires.

La suppression de l'utilisation du gaz liquide pour l'alimentation énergétique des séchoirs permet une économie de coût de production de 1 M€/an.

L'utilisation de la biomasse produite in-situ compense l'arrêt du gaz.

Les investissements :

Le montant des investissements industriels étudiés et positionnés de 2011 à 2015 s'élève à 18 M€.

Le séchoir d'un montant de 7 M€ a été réalisé dès 2011 avec une mise en service prévue en 2012.

La nouvelle chaudière d'un montant estimatif de 8 M€ sera mise en service dans le courant du 2ème semestre 2014.

Une encolleuse estimée à 1 M€ sera mise en service durant le 2ème semestre 2013.

Enfin environ 2 M€ de remise à niveau et de développement de l'usine seront réalisés durant cette période.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

> Entreprise

16 150 000 €

CAFSA

850 000 €

(obligations convertibles)

CDC

1 500 000 €

(en obligations convertibles ou en capital)

New Fund

1 500 000 €

Emprunt bancaire 12 300 000 €

> PAT (Prime d'Aménagement du Territoire)

1 000 000 €

> Conseil Régional d'Aquitaine

500 000 €

> Département des Landes (avance remboursable)

350 000 €

En conclusion, je vous propose:

- d'accorder, conformément à l'article 1511-3 du code général des collectivités territoriales, à la SAS ROLPIN une avance remboursable de 350 000 € (Chapitre 27 Article 2748 - Fonction 01, par transferts - cf. Titre III) d'une durée de 7 ans avec un différé de remboursement de 3 ans (cf. annexe I),
- de m'autoriser à signer la convention afférente à intervenir avec la SAS ROLPIN.

II - EURL LARRERE Environnement à Liposthey :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de l'EURL Larrère Environnement à Liposthey.

L'entreprise Larrère est une industrie agro-alimentaire dont l'activité principale est la production et l'expédition de «Carottes des Landes». L'entreprise compte jusqu'à 120 personnes pour produire et expédier chaque année plus de 20 000 Tonnes de carottes traditionnelles, 600 Tonnes de carottes biologiques, 2 000 Tonnes de carottes industries, 400 Tonnes de navets, 1 000 Tonnes de pommes de terre primeurs non lavées, 300 Tonnes de pommes de terre biologique, ainsi que du maïs, maïs doux, maïs bio, et bulbes de fleurs.

Le groupe Larrère dispose de 700 ha de culture de maïs en propre, et en cultive au total 4 000 ha. L'entreprise travaille à destination des grossistes, grande distribution, transformateurs et conditionneurs.

L'EURL Larrère est engagée dans une démarche de développement durable, concrétisée par :

- une part de production bio en constante augmentation : le groupe est le premier producteur de carottes bio en France,
- la mise en œuvre d'une plate-forme de compostage sur son site ; la réduction des dépendances en énergie et en engrais chimiques,
 - le développement des énergies renouvelables.

Le projet d'entreprise :

Sur son site à Liposthey, l'entreprise souhaite implanter une unité de méthanisation de 306 kW. Elle dispose, en propre, d'un gisement de co-produits agricoles (carottes, maïs) qu'elle pourrait valoriser en biogaz et ainsi réduire sa dépendance aux énergies fossiles et aux fertilisants chimiques. Ce projet fait partie d'un projet plus global intégrant une serre agricole et/ou une unité de séchage de maïs utilisant l'énergie thermique produite par cogénération grâce au biogaz et une plateforme de compostage permettant la production d'un amendement organique après compostage du digestat (résidu issu de la méthanisation).

Une étude de faisabilité et de dimensionnement a été réalisée par le bureau d'étude Energie Bio Consult. Le constructeur GreenWatt, spécialisé dans le traitement de co-produits organiques sera en charge de la construction de l'unité de méthanisation.

L'intérêt du projet :

- une approche globale du projet incluant serre agricole, méthanisation, compostage, séchoir à maïs,
 - la valorisation des écarts de tri de carottes (4 400 Tonnes/an),
- des économies en énergie fossile actuellement consommée sur la chaîne de traitement des carottes, 4 000 MWh/an de fioul,
 - la production de 3 436 MWh/an d'énergie thermique,
 - la production de 2 454 MWh/an d'énergie électrique,
 - 1 065 tonnes d'émissions de CO2 évitées par an,
- la production d'un amendement organique valorisable en agriculture biologique.

Les investissements :

Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 2 858 484 € HT. La dépense éligible ne tient pas compte des frais d'architecte et de permis de construire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Entreprise	1 722 136,00 €
A	Conseil Régional d'Aquitaine	162 724,50 €
Þ	FEDER	162 724,50 €
>	ADEME	650 899,00 €
\	Département des Landes	160 000,00€

Je vous propose d'accorder à l'EURL Larrère Environnement, une aide de **160 000 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition. Cette subvention sera prélevée sur la ligne budgétaire « Aide à l'Industrialisation » correspondant à l'AP 2012 n°279 (Chapitre 204 Article 20422 Fonction 93).

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention afférente à intervenir avec l'EURL Larrère Environnement.

III - <u>Participation statutaire complémentaire au fonctionnement du Syndicat</u> <u>Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique</u> et d'habitat du Grand Dax Sud :

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax Sud associe le département et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax avec une clé de répartition des participations financières de 80%-20%.

Ce groupement public a confié deux mandats d'études préalables à la SATEL pour l'aménagement de terrains situés au Nord et au Sud de la rue Pascal Lafitte à Dax, d'une surface totale de 104 ha.

En partie Sud un arrêté d'autorisation de défrichement a été délivré le 24 octobre 2011 et, après instruction, les services de l'Etat n'ont pas fait opposition au dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau ».

Un permis d'aménager une première tranche de 6,5 ha de quatorze macros lots a été obtenu le 7 novembre 2011.

Le préfet de Région (service régional de l'archéologie) a également été saisi de ce projet. Après avis de la commission interrégionale de l'archéologie préventive, celui-ci a prescrit une fouille archéologique par arrêté préfectoral du 26 juin 2012 au motif que le diagnostic d'archéologie préventive avait mis en évidence « un ensemble de structures interprétables comme des dépôts funéraires liés à des sépultures à incinération datant de l'âge de fer ». La parcelle concernée est cadastrée section BK n° 472.

Les travaux de fouilles archéologiques doivent en principe débuter avant la fin de l'année avec un coût estimé à un peu moins de 300 000 € TTC (tranche conditionnelle incluse).

Je vous propose par conséquent de bien vouloir délibérer sur une participation complémentaire au budget du syndicat mixte du Grand Dax Sud d'un montant de 130 000 € et de procéder aux transferts de crédits correspondants, à savoir :

• Chapitre 65 Article 6561 (Fonction 93) (S.M. St-Geours-de-Maremne)

- 130 000 €

• Chapitre 65 Article 6561 (Fonction 93) (S.M. Grand Dax Sud)

+ 130 000 €

IV - Action en faveur de l'Artisanat et du Commerce - Opération Collective de Modernisation - GIP ADT Pays Adour Chalosse Tursan -Prorogation de délai :

Par délibération n° B1 du 3 Février 2009, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur le principe d'une participation départementale à l'Opération Collective de Modernisation du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement Territorial du Pays Adour Chalosse Tursan à hauteur de 240 000 €.

Il était prévu que le versement de ladite participation interviendrait sur 3 ans.

Un décalage dans la réalisation des investissements des entreprises nécessite une prorogation du délai de validité des versements jusqu'au 31 Décembre 2012.

Je vous serai gré de bien vouloir délibérer sur cette demande.

V - <u>Ajustements budgétaires AP/CP</u>:

Afin de poursuivre l'intervention du département et de soutenir plusieurs types d'actions à caractère économique qui devraient aboutir d'ici la fin de l'année 2012, je vous propose de bien vouloir procéder aux transferts et ajustements des CP 2012 pour un montant global de − **350 000 €** et dont le détail figure en annexe II.

* *

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

A SAS ROL PIN A LABOUHEYRE

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Montant de l'avance : 350 000 €

Durée: 7 ans

Différé d'amortissement : 3 ans

ECHEANCES	MONTANT DE L'ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU
Année N		350 000 €
Année N +1		350 000 €
Année N +2		350 000 €
Année N +3	87 500 €	262 500 €
Année N +4	87 500 €	175 000 €
Année N +5	87 500 €	87 500 €
Année N +6	87 500 €	***

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES DM2-2012

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - INDUSTRIE

SOLDE AP A FINANCER A/C	de la DM2 2012	a DMZ 2012 Bp+	dg C			28 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8				7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8		1	BD + 682	B 8 8 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	B B B B B B B B B B B B B B B B B B B					B 2 8 8 2 8 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
CP réalisés 2009,2010, 2011			2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50 2 829 404,85	2 836 311,50	2 836 311,50	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 828 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71	2 836 311,50 2 829 404,85 1 663 750,71
NOUVEAU	_		3 533 311,50	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,50	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,50	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,5	3 533 311,50 3 799 404,85 3 204 700,71	3 533 311,5 3 799 404,8 3 204 700,7 3 139 000,0	3 533 311,5 3 799 404,8 3 204 700,7 3 139 000,0	3 533 311,5 3 799 404,8 3 204 700,7 3 139 000,0	3 533 311,5 3 799 404,8 3 204 700,7 3 139 000,0
AJUSTEMENTS PROPOSES DM2 2012			,						, , ,			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
FONCTION MONTANT AP BP + DM1 2012			3 533 311,50	3 533 311,50	3 533 311,60	3 533 311,50	3 533 311,60	3 533 311,50	3 533 311,50 3 739 404,8E	3 533 311,50	3 533 311,50 3 739 404,85	3 533 311,50	3 533 311,50 3 799 404,85 3 204 700,71	3 533 311,50 3 739 404,85 3 204 700,77	3 533 311,50 3 739 404,85 3 204 700,77	3 533 311,50 3 799 404,85	3 533 311,50 3 799 404,85 3 204 700,71	3 533 311,50 3 799 404,86 3 204 700,77	3 533 311,50 3 739 404,85 3 204 700,77	3 739 404,88	3 739 404,85 3 739 404,85 3 204 700,77
FONCTION			93																		
CHAPITRE ARTICLE				204142	204142	204142	204142 204152 20422	204142	204142	204142 204152 20422 20422 204142 204142	204142 204152 20422 20422 204142 20415	204142 20452 20452 20422 204142 204142 204142	204142 20452 20452 20472 204142 204142 20415	204142 20452 20452 20452 204142 204142 204142	204142 20452 20452 20412 204142 204142 204142 204142	204142 20452 20452 204142 204142 20415 204142 20415	204142 20452 20452 204142 204142 20415 20415 20415	204142 20422 20422 204142 204142 204142 204142 204142	204142 20422 20422 204142 204142 204142 204142 204142 204142	204142 20422 20422 204142 204142 204142 204142 204162 204162 204162	204142 20422 20422 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204142
CHAPITRE			204	204	204	204	204	204	204	204	204	204	204	204	204	504 504	204	204	204 204 204 204	204 204 204 204 204 204 204	204
INTITULE			78 Industrie (ant)	Industrie (ant)	l Industrie (ant)	3 Industrie (ant)	Industrie (ant)	78 Industrie (ant) 140 Industrie (2010)	Industrie (ant)	Industrie (ant)	Industrie (ant)	i Industrie (ant)	78 Industrie (ant) 140 Industrie (2010) 183 Industrie (2011)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011)	i Industrie (ant) D Industrie (2010) Si Industrie (2011)	78 Industrie (ant) 140 Industrie (2010) 163 Industrie (2011) 279 Industrie (2012)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011) Industrie (2011)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011)	Industrie (ant) Industrie (2010) Industrie (2011)
	L		78 In	78 In	78 12	78 In	787	78 In-	78 In	78 ln.	78 lm 740 lm	78 ln 140 ln	78 Inc	78 Ind	78 Ind	78 Inc. 140 in 183 in 1	78 ln 140 ln 163 ln	1831 1487 1483 1483 1483 1483 1483 1483 1483 1483			

	CRED	CREDITS DE PAIEMENT	-	
	CP ouverts		CP ouverts	CP ouverts
	au titre de 2012		au titre de 2013	au titre de 2014
BP + DM1 2012	Ajustement DM2	Nouveau		
447 000,00		447 000,00	250 000,00	
80 000,00	- 80 000,00	٠		
80 000 00		80 000,00		
287 000,00	80 000,00	367 000,00		
970 000,00	-190 000,00	870 000,00	100 000,00	
270 000,00	ı	270 000,00		
700 000,00	-120 000,00	580 000,00		
1	20 000,00	20 000,00		
1 540 950,00	-300 000,00	1 240 950,00	300 000,00	
896 700,00		896 700,00		
644 250,00	-300 000,00	344 250,00		
1 564 500,00	300 000,00	1 864 500,00	644 700,00	629 800,00
540 000,00	٠	540 000,00		
19 500,00		19 500,00		
1 005 000,00	300 000,00	1 305 000,00		
4 622 450 00	-100 000 000	A 422 450 00	1 294 700 001	430 800 00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - ARTISANAT

	SOLDE AP A FINANCER A/C DE LA DM2 2012	B B	1711742,00		1	11 742,00	
	SOLD FINAN DE LA [17	
RAMMES	CP réalisés 2009, 2010 2011		326 102,69			326 102,69	
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	NOUVEAU		2 037 844,69			2 037 844,69 326 102,69 1 711 742,00	
AUTORISA	CHAPITRE ARTICLE FONCTION MONTANT AP PROPOSES BP + DM1 2012 DM2 2012						
	MONTANT AP BP + DM1 2012		2 037 844,69			2 037 844,69	
	FONCTION		83				
	ARTICLE			204182	20422		
	CHAPITRE		204			TOTAL	
	INTITULE		141 Artisanat (2010)			TO	
	N.Ap		141				

	CP ouverts au titre de 2015		312 482,00			312 482,00
	CP ouverts au titre de 2014		375 000,00 312 482,00			626 000,00 375 000,00 312 482,00
MEMER :	CP ouverts au titre de 2013		625 000,00			625 000,00
CREDIES DE PAIEMEN		Nouveau	399 260,00	259 260,00	140 000,00	399 260,00
	CP ouverts au titre de 2012	Ajustement DM2	-250 000,00		-250 000,00	-250 000,00
		3P + DM1 2012	649 260,00	259 260,00	390 000 00	649 260,00

TOURISME et THERMALISME

Direction du Tourisme

Inscription	n budgétaire
Dépenses	- 418 600€

TOURISME - THERMALISME

Je vous demande de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de procéder à des ajustements budgétaires :

I - Prorogation de délai :

Par délibération n° C2 en date du 06 novembre 2009 l'Assemblée Départementale du Conseil général des Landes a octroyé à la société OJB Parachutisme à Mimizan une aide exceptionnelle de 10 000 € pour la reconstruction des hébergements détruits par la tempête Klaus.

Un acompte de 5 000 € correspondant à 50 % de la subvention a été versé le 10 décembre 2009. L'opération n'a pu être achevée dans les délais en raison de problèmes administratifs dus aux modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Aussi, la société OJB Parachutisme sollicite une prorogation du délai d'achèvement des travaux jusqu'au 31 mai 2013.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant de prorogation à la convention, qui mentionnera le nouveau délai d'achèvement avec les modalités de versement du solde de la subvention.

II - Ajustements budgétaires :

Au vu des besoins constatés pour les opérations relatives au tourisme et au thermalisme et conformément à l'échéancier prévisionnel figurant en annexe (annexe financière), il vous est proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

En matière de tourisme :

- de ramener le montant de l'Autorisation de Programme 2009 n° 83 à 1 255 311,50 € et de procéder ainsi à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement ouvert au titre de 2012 suivant : 61 600 €
- de procéder à la DM2 -2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement 2012 de l'Autorisation de Programme 2009 n° 117 suivant : 40 000 €
- de ramener le montant de l'Autorisation de Programme 2010 n° 142 à 477 814,38 € et de procéder ainsi à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement ouvert au titre de l'année 2012 suivant : -43 000 €
- de ramener le montant de l'Autorisation de Programme 2011 n° 213 à 372 400 €

- de ramener le montant de l'Autorisation de Programme 2012 n° 267 à 259 000 € et de procéder ainsi à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement ouvert au titre de 2012 suivant : + 30 000 €
 - En matière de thermalisme :
- de procéder à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement 2012 de l'Autorisation de Programme 2010 n° 143 suivant : 4 000 €
- de ramener le montant de l'Autorisation de Programme 2012 n° 268 à 115 000 € et de procéder ainsi à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement ouvert au titre de l'année 2012 suivant : -50 000 €
- de procéder à la DM2-2012 à l'ajustement du Crédit de Paiement 2012 de l'Autorisation de Programme 2012 n° 284 suivant : 250 000 €

* *

*

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces dossiers.

Direction du Tourisme RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Autorisations de programme et crédits de paiement

	CP ouverts au titre de 2015												250 000,00		250 000,00
) (3)														
	erts s de 4	CP actualisés					39 000,000	00'000 6E				00'0	500 000,00	500 000,00	539 000,00
ENT	CP ouverts au titre de 2014	Ajustements DM2					-111 000,00	-111 000,00				00'000 96-		-96 000,00	-207 000,00
CREDITS DE PAIEMENT	erts e de 3	CP actualisés	36 800,00	80 000,00	16 500,00	162 400,00	00'000 06	385 700,00		4 000,00	00'000 09	11 000,00	200 000,00	575 000,00	960 700,00
CRED	CP ouverts au titre de 2013	Ajustements DM2	+ 36 800,00	+ 40 000,00	+ 16 500,00	-20 000,00	00'000 64-	00'000 66-		+ 4 000		-89 000,00		-85 000,00	-184 000,00
	ouverts titre de 2012	CP actualisés	20 400,00	00'0	27 000,00	210 000,00	130 000,00	387 400,00		00'0	110 000,00	104 000,00	00'0	214 000,00	601 400,00
	CP ouverts au titre de 2012	Ajustements DM2	-61 600,00	-40 000,00	-43 000,00		+ 30 000,00	-114 600,00		-4 000,00		-50 000,00	250 000,00	-304 000,00	-418 600,00
	Nouveau montant AP DM2 2012	Ŧ	1 255 311,50	246 350,00	477 814,38	632 992,17	259 000,00	2 871 468,05		325 727,83	286 354,45	115 000,00	1 250 000,00	1 977 082,28	4 848 550,33
	solde AP DM2 2012	1-2+4	57 200,00	80 000,00	43 500,00	372 400,00	00'000 652	812 100,00		4 000,00	170 000,00	115 000,00	1 250 000,00	1 539 000,00	2351 100,00
: PROGRAMMES	Ajustements DM2	*	-24 800,00		-26 500,00	00'000 02-	-160 000,00	-231 300,00				-235 000,00		-235.000,00	-465 300,00
AUTORISATIONS DE PROGRAMME	SOLDE AP	1-2	82 000,00	00'000 08	00'000 02	392 400,00	419 000,00	1 043 400,00		4 000,00	170 000,00	350 000,00	1 250 000,00	1.774 000,00	2 817 400,00
NA	CP réalisés (2009 à 2011)	2	1 198 111,50	166 350,00	434 314,38	260 592,17		2 059 368,05		321 727,83	116 354,45			438 082,28	2 497 450,33
	Fonct Montant AP BP + DM1 2012	-	1 280 111,50	246 350,00	504 314,38	652 992,17	419 000,00	3 102 768,05		325 727,83	286 354,45	350 000,00	1 250 000,00	2 212 082,28	5 314 850,33
	Fonct		94	94	94	2,	22			2	22	94	2/2		
	G a		204	204	204	204	202			204	204	8	204		
	INTITULE		DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (2009)	117 PNRLG TEMPETE	142 TOURISME 2010	213 TOURISME 2011	267 TOURISME 2012	TOTAL TOURISME		THERMALISME 2010	THERMALISME 2011	268 THERMALISME 2012	CONTRAT 284 AGGLOMERATION DAY CTD	TOTAL THERMALISME	TOTAL
٥N	de l'A.p		83	117	142	213	267		21	143	212	268	284		

TOURISME - DM2 2012

Ajustements DM2 2012	-418 600,00	-60 187,00	-1 413,00	-40 000,00	-6 300,00	-36 700,00	4 000,00	-10 000,00	40 000,00	-20 000,00	-30 000'00	-250 000,00	000	Néant	
NOIL															
FONCTION			8	76	6	6	8	76	<u>6</u>	8	94				
ARTICLE		20422	204142	204151	204142	20422	204142	204142	20422	204142	20422	204142			
CHAPITRE		204	204	204	204	204	204	204	204	204	204	204			
N° AP		83	83	117	142	142	143	267	267	268	268	284			
Intitulé de l'enveloppe		Tourisme Pers. privées	Tourisme Communes 2009	Tempête PNRLG	Tourisme Communes 2010	Tourisme Pers. Privées 2010	Thrermalisme Communes 2010	Tourisme Communes 2012	Tourisme Pers. Privées 2012	Thermalisme Communes 2012	Thermalisme Pers. Privées 2012	Contrat agglomération Dax			
Enveloppe		38092	38100	38104	38152	38156	38160	38176	38180	38184	38188	38192			
SECTION	INVESTISSEMENT												FONCTIONNEMENT		

AGRICULTURE

	Inscriptions Budgétaires
Dépenses	– 572 000 € Par prélèvement13 463 € Par transfert100 000 €
Recettes	– 170 000 €

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LANDAISE

I - Ajustements des programmes :

Les ajustements des autorisations de programme qui vous sont proposés sont rendus nécessaires par le niveau d'avancement des opérations réalisées et par le retard dans la programmation d'opérations prévues.

1°) Annulations d'Autorisation de Programme 2012 :

Par délibération n°D1 du 27 mars 2012 notre Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur une autorisation de programme n° 269 au titre de 2012, d'un montant de 400 000 € pour la réalisation d'ouvrages structurants en matière de renforcement de la ressource en eau superficielle, assortie de l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2012	***************************************	272 000 €
2013		128 000 €

Il convient de supprimer cette autorisation de programme compte tenu de l'absence d'engagement d'opération au titre des exercices 2012 et 2013.

2°) Modification d'autorisations de programme 2012 :

Par délibération n° D3 du 27 mars 2012, notre Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur une autorisation de programme pour 2012 n° 272 au titre de l'aide aux coopératives, à hauteur de 300 000 € et assortie de l'échéancier suivant pour les crédits de paiement :

2012	***************************************	150 000	€
2013		150 000	€

En l'absence de tout dossier supplémentaire à intervenir d'ici fin 2012, et compte tenu des programmations déjà effectuées, je vous propose de ramener le montant de l'autorisation de programme n° 272 à 41 810 € assorti de l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2012	 20 000 €
2013	 21 810 €

En conséquence, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n° 2 de 2012 aux inscriptions budgétaires ci-après, pour un montant total de − 402 000 €, réparti comme suit (Chapitre 204) :

AP 269 (fonction 61)..... - 272 000 € articles 204151 et 204152

AP 272 (fonction 928)..... - 130 000 € articles 20421 et 20422

II - Développer les politiques de qualité :

Association pour la Promotion et la Défense des Volailles festives de Saint-Sever :

Depuis 1996, l'Association pour la Promotion et la Défense des Volailles Festives organise « Les Festivolailles de Saint-Sever » dont l'objectif est de pérenniser une tradition de fête populaire gastronomique en fin d'année.

Cette manifestation, devenue un rendez-vous gastronomique incontournable du Sud-Ouest, se déroulera les 1^{er} et 2 décembre 2012.

Les animations prévues sur ces deux journées portent sur le renforcement d'une image gastronomique des Landes Festives, et la mise en valeur du savoir-faire des éleveurs landais en s'articulant autour de la présentation de Volailles Festives (présentation et dégustation), d'une exposition de produits du terroir, d'un marché artisanal et de rue, d'un concours de cuisine amateur sur le thème de la poularde fermière, ainsi que des démonstrations, de préparation et de découpe de volailles et d'animations diverses.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 145 000 € H.T.

Je vous propose:

- de vous prononcer sur une subvention de 13 463 € au bénéfice de l'Association pour la Promotion et la Défense des Volailles Festives, qui sera à prélever sur le Fonds du Conseil général pour la promotion collective des terroirs et des produits agricoles et alimentaires landais de qualité, Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 928).
- de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec ladite association, sur la base du modèle type n° 2 adopté par délibération du Conseil général n° D1 en date du 14 avril 2011.

III – <u>Aménager notre territoire en préservant les exploitations familiales</u> :

1°) <u>Modification du règlement d'intervention, aides aux investissements en CUMA cofinancés</u>:

Compte tenu de la maquette FEADER 2007-2013, et suite aux dernières réunions de fin de programmation sur ce programme, il a été acté, de manière à ajuster la consommation des crédits européens pour les dossiers reçus à partir du 1^{er} juillet 2012, de modifier la participation FEADER pour les groupes 1 et 2 respectivement à 11,25 % et 17,50 %.

En conséquence, je vous propose de modifier l'article 14 du règlement d'intervention du Conseil général en Agriculture au titre des investissements en CUMA comme ci-annexé (Annexe I).

2°) Aménagements fonciers (procédures):

Par délibération n° D3 du 27 mars 2012, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur le financement de la phase pré-opérationnelle aux opérations d'aménagements fonciers de la Ligne à Grande Vitesse – Grands Projets du Sud-Ouest. Compte tenu des retards de programmation budgétaire de Réseau Ferré de France attachés à leur financement, il convient de modifier l'inscription budgétaire comme suit :

<u>Dépenses</u>:

Programme 454412 - Article 45441 - 170 000 €

Recettes:

Programme 454422 - Article 45442 - 170 000 €

3°) Soutien aux éleveurs landais touchés par la sécheresse :

Les éleveurs de bovins et de granivores sont fortement impactés par la sécheresse estivale 2012 et la hausse du coût des matières premières.

Le Conseil général est sollicité pour un accompagnement de charges aussi je vous propose :

- de réserver une enveloppe de 100 000 € à cet effet, sous réserve que cette aide s'inscrive dans un ensemble de mesures associant la maîtrise des coûts d'aliments par les coopératives et la solidarité céréalières/éleveurs compte tenu de la hausse du coût des matières premières,
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Général pour l'adoption éventuelle des modalités de soutien.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces dossiers et dans le cas d'un accord de votre part, d'adopter le tableau récapitulatif des inscriptions budgétaires à porter à la Décision Modificative N° 2 de 2012, tel que présenté en Annexe II.



EXTRAIT DU REGLEMENT D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DES LANDES EN AGRICULTURE

***************************************	 		••

- IV. Aménager notre territoire en préservant les exploitations familiales
- c) Le renouvellement des exploitations

Article 14 - Aides aux investissements collectifs en CUMA

• Enjeu

Incitation d'agriculteurs à l'acquisition de matériel en commun en CUMA pour :

- la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques agricoles, la préservation de l'environnement,
 - la réduction des charges dans les exploitations agricoles,
 - la réduction de la pénibilité du travail,
 - l'accès aux progrès partagés.

Mesures retenues

Dans le cadre du dispositif cofinancé par le FEADER relatif aux soutiens financiers des investissements collectifs en CUMA des mesures 121-C et 216 du D.R.D.R. Aquitain, le Département accorde une aide financière aux CUMA détentrices d'un agrément coopératif.

Modalités d'application

Mesure 121-C: Investissements éligibles et taux :

Investissements éligibles	Liste des investissements	Taux Départemen t	Taux maximum subventions
GROUPE 1 : Matérie l'amélioration des co	is diminuant la pénibilité du travail et favorisant nditions de vie		
Chaînes de mécanisation raisonnée	<u> </u>		
Chaînes de récolte des fourrages	2 matériels minimum : andaineuse, faneuse, faucheuse-conditionneuse, presse, enrubaneuse, plateau fourrager, groupe électrogène		
Matériels spécifiques des filières fruits et légumes	Matériel de récolte spécifique (dont machines à vendanger), matériel de semis et d'entretien spécifique, matériel de semences spécifique, activité de conditionnement liée à la récolte, caissons ateliers mobiles, four de séchage Déterreuse de film plastique, groupe électrogène	7,5 %	30 % dont CR : 11,25 % Feader :
Matériels spécifiques des filières semences	Groupe électrogène <u>Betteraves</u> : Matériel d'arrachage des planchons, semoir spécifique petites graines, Planteuse, calibreuse de planchons, butteuse en planche, démêleuse, destructeur de pollinisateurs, écimeuse, releveuse, matériel de coupe et de pré-récolte, matériel de récolte des semences, matériel de nettoyage des récolteuses de semences (souffleuse), matériel de contrôle d'humidité des graines <u>Maïs</u> : automoteur de castration, récolteuse pour ramassage maïs en épi, effeuilleuse, trieuse, convoyeur à bandes <u>Oléagineux</u> : releveuse colza, tête de récolte tournesol.		11,25 %
Matériels spécifiques à la filière tabac Equipements nécessaires à l'activité élevage	Planteuse, récolteuse, remorque (si liée à l'achat de la récolteuse), cadre de séchage au champ, effeuilleuse et assistance d'effeuillaison, serres et fours de séchage Automate de lavage et sa remorque, dessileuse mélangeuse distributrice traînée ou automotrice, chargeur télescopique, pailleuse distributrice, groupe électrogène		
GROUPE 2 : Matéri l'environnement, ma l'espace, atellers de l	els et équipement favorisant la préservation de atériel relatif à la biomasse et à l'entretien de transformation		
Matériels et aménagements relatifs à la gestion des intrants et à la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses	- Pulvérisateurs (auto, porté ou traîné) répondant aux normes environnementales EN 12761, dotés d'équipements spéciaux : pompe doseuse, système de régulation, incorporateur, système de pesée, traitement face par face - Epandeurs d'engrais et d'amendements dotés d'équipements spécifiques (enfouisseur ou kit bordure) - Paillasse du local phyto-sanitaire dans la mesure où cet investissement s'inscrit dans un projet global de traitement des effluents Broyeur d'accotement, broyeur à herbe, épareuse, Lamiers - sécateurs, cureuse de fossé, godets cureurs		
Matériel de substitution aux traitements	- Désherbage mécanique et thermique: Bineuse, désherbineuse, herse, étrille, herse à prairie, désherbeur thermique, scarificateur, épampreuse - Semoir petite largeur pour l'implantation d'un couvert herbacé en viticulture - Pailleuse pour film organique bio-dégradable - Système de désinfection des sols par la vapeur		
Matériel visant à une meilleure maîtrise des apports, outils d'aide à la décision	- Matériel spécifique à l'agriculture de précision et traçabilité des pratiques: équipements GPS embarqué, logiciel de traçabilité et de contrôle de qualité des produits, d'enregistrement des chantiers avec équipements spécifiques - Logiciel d'aide à la décision en agro-équipement et équipement de management technique et économique des exploitations	10 %	40 % dont CR: 12,50 % Feader: 17,50 %

Investissements éligibles	Liste des investissements	Taux Département	Taux maximum
Matériels et	- Matériels de gestion et d'épandage des fumiers et		subvention
éguipement de	lisiers avec dispositifs performants: Hérissons		
gestion des effluents	verticaux, table d'épandage, porte de régulation,		
et des déchets	système d'avancement du tapis, Enfouisseurs à dents,		
agricoles	Enfouisseurs à disques, Rampes à pendillards, rampes		
_	multibuses,		
	Broyeur répartiteur, Système électronique de régulation		
	du débit.		
	- Malaxeur à lisier.		
	- Matériel spécifique à la filière compostage: Matériel		
	d'analyse,		
	instrument de pesée, cribleur, retourneur d'andain, broyeur, chargeur télescopique automoteur		
	- Matériel nécessaire à la récupération :		
	- des plastiques agricoles : presse à plastique,		
	brosseuse.		
	enrouleuse		
	- des déchets phytosanitaires, des résidus d'entretien		
	du matériel, des déchets sanitaires des élevages, (ex :		
	containers, local de stockage.)		
	- Equipements de récupération et traitement des		
	déchets de stations de lavage.		
	A		
Matériels de gestion et de valorisation de	Agro carburant - filière végétale pure : presse à huile		
la biomasse			
ia Diomasse			ĺ
Entretien de l'espace	Fendeuse, fagoteuse, botteleuse, grue et remorque,		
arier colors act act act	benne à grappin, treuil de débardage, combiné scieur-		
	fendeur, déchiqueteuse à grappin, grappin à		
	batteur/coupeur à batteur, plate-forme de stockage de		
	biomasse issue de bois et de haies		
Mantiulala mauraathaat	Towarticomento contáviolo vicant à réduire la		
Matériels permettant une diminution de la	Investissements matériels visant à réduire la consommation énergétique des éguipements, matériels		
consommation	et locaux de l'exploitation agricole, investissements	į	ĺ
d'énergie	matériels assurant une valorisation énergétique		
o circi gic	materials assurant and valorisation energetique	ļ	-
	ex : chaudière à biomasse, méthaniseur agricole,		
	solaire thermique		
Atelier de	Bâtiments et équipements relatifs aux ateliers de]
transformation	transformation et de fabrication d'aliments		
GROUPE 4 : Matériels	 s spécifiques aidés par le CG		
	Matériel spécifique aux travaux et à l'entretien de la vigne		
	hors machine à vendanger		
	Equipements spécifiques au pilotage de l'irrigation	}	
	Chaîne de récolte des céréales à paille et à maïs :	10 %	20 %
	moissonneuse batteuse, remorque, transbordeur		
			1
	Matériel de transport et de contention des animaux]
	Complément à une chaîne de mécanisation raisonnée, utilisé en culture et récolte		1
	Autres matériels retenus pour la performance des		
	exploitations		
Équipements	Chaînes de mécanisation raisonnées	27 %	27 %
complémentaires			
GROUPE 5 : Bâtimen			
	Stockage du matériel et atelier d'entretien :	 	
	construction et rénovation de bâtiments,		
	aménagements fixes intérleurs et extérieurs, dépenses	7,5 %	30 %
	immatérielles dans la limite de 10% de l'investissement	1 ''	1
	i miniarcifenes dans la mine de 10 % de i misescissement	1	

^{*} les taux s'appliquent sur le coût H.T. de l'investissement

Plafonds

Plafonds d'investissements éligibles pour la durée du programme 2007/2013					
Pour les adhérents à titre individuel par adhérent et par CUMA	60 000 € Н.Т.				
Pour les adhérents sous forme sociétaire par associé exploitant adhérent dans la limite de 3 et par CUMA	60 000 € Н.Т.				
Pour les chaînes de mécanisation raisonnée (mise en culture) par adhérent au projet pour des investissements subventionnés (le montant est vérifié à compter du 22 septembre 2003)	60 000 € H.T.				
Par matériel	200 000 € H.T.				
Par matériel pour les chaînes de mécanisation dans le cadre de projets portés par une INTER-CUMA ou une CUMA Départementale	300 000 € H.T.				
Par adhérent qui participe aux projets de traitement collectif des effluents	30 000 € H.T.				

Mesure 216 : Aménagement des aires de lavage (pratiques phytosanitaires) et de remplissage des pulvérisateurs en CUMA

Financement	75 % SDAGE ⁽¹⁾	Dont PAT ⁽²⁾	60 % hors SDAGE		
Union Européenne	41,25 %	41,25 %	33 %		
Agence de l'Eau Adour Garonne	27 %	33,75 %	••		
Région ⁽³⁾	6,75 %		17 %		
Département (3)	6,75 %	-	10 %		

⁽¹⁾ SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La subvention du Département est calculée sur le H.T.

Engagements des bénéficiaires

Ce sont ceux établis pour la mesure 121-C du D.R.D.R. Aquitain.

Bénéficiaires

Le bénéfice des aides départementales aux investissements en CUMA est en outre réservé aux adhérents agriculteurs immatriculés à la Mutualité Sociale Agricole des Landes en tant que chef d'exploitation dont la dimension de l'exploitation agricole est inférieure ou égale à un plafond fixé à 1,2 Unité de Référence (UR) ou 1,9 UR dans le cas d'une exploitation avec une production hors sol, après pondération par les productions animales et végétales.

Pour les exploitations individuelles comprenant un conjoint collaborateur le plafond est augmenté de 50 %.

Pour les adhérents chefs d'exploitation à titre secondaire le plafond est divisé par deux.

Dans le cas d'exploitations sociétaires ou de co-exploitation, ce plafond est multiplié par le nombre de chefs d'exploitation dans la limite de trois.

Les activités agricoles menées à titre individuel ou dans d'autres sociétés d'exploitation sont ajoutées à celles de la société pour déterminer la superficie pondérée (attestation spécifique fournie par la M.S.A. des Landes pour les aides du Conseil Général).

Dans le cas d'exploitations sociétaires ou de co-exploitations éligibles, le montant de la subvention sera calculé au prorata des parts détenues par les associés exploitants éligibles.

Pour les exploitations sociétaires, seules sont retenues les sociétés civiles dont les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social.

	******************	 *************************

⁽²⁾ PAT: Plan d'Action Territorial

⁽³⁾ Région ou Département

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

AGRICULTURE

EMENT ALTORISATIONS DE DROGRAMMES TON ALTORISATIONS DE DROGRAMMES	AP 2012 CP Réalisés AJUSTEMENTS Nouveau SOLDE AP 1012 CP ouveau SOLDE AP 2012 titre de 1000, 2010, 2011 DM2 montant AP 2012 titre de 1000, 2010, 2011 DM2 cp ouveau 2012 titre de 1000, 2011 AP 2012 TITLE DM2 CP OUVEAU SOLDE AP 2011 DM2 CP OUVEAU SOLDE AP 2011 TITLE DM2 CP OUVEAU SOLDE AP 2011 DM2 CP OUVEAU SOL	00,	928 300 000,00 0,00 -258 190,00 41 810,00 41 810,00 -130 000,00 20 000,00 21 810,00	700 000,00 0,00 -658 190,00 41 810,00 41 810,00 -402 000,00 20 000,00 21 810,00 0,00 0,00		E FONCTION INTITULE INSCRIPTION 2012	928 Aménagement foncier LGV - Procédure	TOTAL -170 000,00		FONCTION	928 Agriculteurs en difficulté		TOTAL 0,00		TOTAL DEPENSES -572 000,00		E FONCTION INTITULE 1012	
T CREDITS DE PAIEMENT	NOT THE	204151 & 61 204152 61	20421 & 928 20422		a.	CHAPITRE ARTICLE FONCTION	454412 45441			CHAPITRE ARTICLE FONCTION	65 6574	65 65737			TOTA		CHAPITRE ARTICLE FONCTION	
I. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT Nº AD I INTITUIE I CHADITDE ADTICIE ENCHON	CIATINE	eau 204	272 coopératives 204 programme 2012	TOTAL	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP DEPENSES	SECTION	INVESTISSEMENT			SECTION	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT				RECETTES	SECTION	
I- AUTOF	č	269 ^F	272 ^C		INSCRIP	L	لـــا	L	-	1	32	ப 2	L	L	<u> </u>	1.2.	L	1

REVISION DES ZONES VULNERABLES A LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE PAR LES NITRATES

La directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévoit la délimitation de zones vulnérables dans chaque bassin et leur révision tous les quatre ans.

Une nouvelle révision est ainsi engagée depuis le 1^{er} semestre 2012. En application de l'article 211-77 du Code de l'Environnement, le 18 septembre 2012, M. le Préfet des Landes a saisi le Conseil général pour donner son avis. Ce dernier doit intervenir dans un délai de deux mois.

Depuis le premier classement intervenu en 1994, les zones vulnérables n'ont cessé d'être agrandies sur le département pour parvenir en 2007 à une centaine de communes classées.

La proposition de révision 2012 concerne le déclassement de 9 communes sur le secteur des gaves (Annexe I) et l'extension du classement à 35 communes (annexe II) sur les bassins des Luys, de la rive droite Adour, le secteur des sables fauves (Midou-Douze) et sur la Gélise (Annexe III).

La méthodologie retenue repose notamment sur les résultats de la cinquième campagne de surveillance des eaux superficielles et souterraines (2010/2011), sur des valeurs retenues supérieures à 40 mg/l à la hausse et sur un raisonnement par masse d'eau (valeur la plus pénalisante pouvant être située en amont retenue). Ce dernier point est particulièrement pénalisant pour le département des Landes.

Considérant :

- les teneurs en nitrates bien inférieures aux critères retenus et les tendances à la stabilité ou à la baisse majoritairement constatées dans le cadre du suivi de la qualité des eaux pour les communes concernées par une proposition d'extension,
- la méthodologie de classement par masse d'eau inacceptable au regard des faibles teneurs enregistrées, sur l'aval des bassins et masses d'eau,

- l'impact pour les ateliers d'élevages du classement en zone vulnérable (obligation de mises aux normes, programmes d'actions),
- les efforts engagés dans l'amélioration des pratiques agricoles et les résultats obtenus (stabilisation ou tendance à la baisse),

je vous propose:

- de donner un avis favorable au déclassement des 9 communes dont la liste est présentée en Annexe I,
- de donner un avis défavorable à l'extension aux 35 communes dont la liste figure en Annexe II.

Liste communes proposées en déclassement

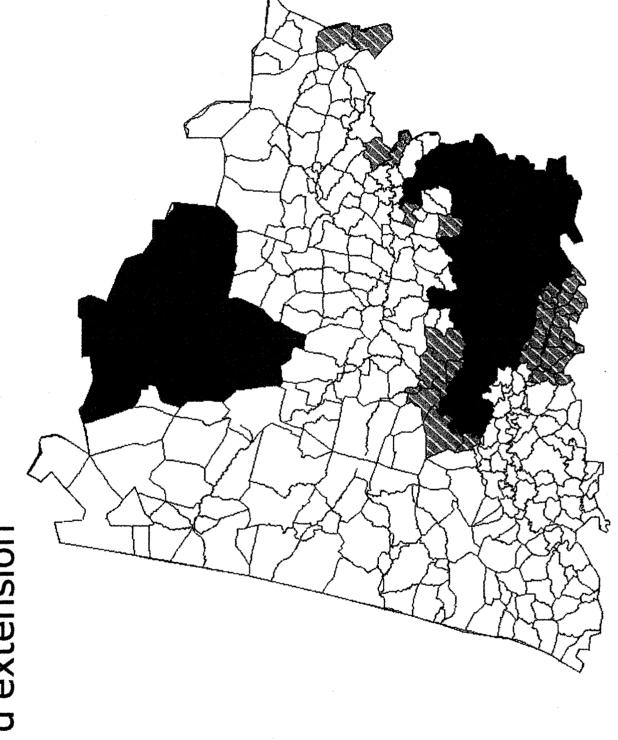
Commun	es sup	primées ZP 2012/2007
LANDES	40	CAUNEILLE
LANDES	40	HASTINGUES
LANDES	40	LABATUT
LANDES	40	OEYREGAVE
LANDES	40	ORTHEVIELLE
LANDES	40	PEYREHORADE
LANDES	40	PORT DE LANNE
LANDES	40	SAINT-CRICQ-DU-GAVE
LANDES	40	SORDE-L'ABBAYE

Liste communes proposées en extension de classement

Com	ımune	s ajoutées ZP 2012
LANDES	40	AMOU
LANDES	40	ARGELOS
LANDES	40	ARSAGUE
LANDES	40	ARTHEZ-D'ARMAGNAC
LANDES	40	AUDON
LANDES	40	BASSERCLES
LANDES	40	BEGAAR
LANDES	40	BEYRIES
LANDES	40	BONNEGARDE
LANDES	40	BRASSEMPOUY
LANDES	40	CASTAIGNOS-SOUSLENS
LANDES	40	CASTELNER
LANDES	40	CASTEL-SARRAZIN
LANDES	40	CAZALIS
LANDES	40	ESCALANS
LANDES	40	LE FRECHE
LANDES	40	GAUJACQ
LANDES	40	GOUTS
LANDES	40	GRENADE-SUR-L'ADOUR
LANDES	40	LABASTIDE CHALOSSE
LANDES	40	LACRABE
LANDES	40	LAGLORIEUSE
LANDES	40	MARPAPS
LANDES	40	MOMUY
LANDES	40	MONGET
LANDES	40	MONTEGUT
LANDES	40	MORGANX
LANDES	40	NASSIET
LANDES	40	PARLEBOSCQ
LANDES	40	PEYRE
LANDES	40	PONTONX-SUR-L'ADOUR
LANDES	40	POUDENX
LANDES	40	SOUPROSSE
LANDES	40	TARTAS
LANDES	40	TETHIEU

Zone vulnérable







DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers suivants qui ont été examinés par la Commission de Surveillance et de Gestion du Domaine départemental d'Ognoas le 24 septembre 2012 :

I. EXAMEN DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2012

1) Section d'investissement :

Cette section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes à la somme de 45 050 € et les principales inscriptions sont les suivantes :

En dépenses :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles + Cette inscription va permettre l'achat du logiciel de caisse avec écrar vient compléter le logiciel de traçabilité.	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles + Cette inscription correspondant au montant des travaux à réalis alambics et à l'acquisition de matériel, de mobilier de bureau et de réception pour la nouvelle salle. Elle tient compte aussi, pour 42	ser sur les mobilier de

Chapitre 23 Immobilisations en cours..... - 44 450 €

travaux de reconstitution de la forêt après son nettoyage. L'instruction du

dossier sera confiée à l'ONF dans le cadre du plan de gestion sur Ognoas.

En recettes:

Chapitre 13	
Subvention Etat	. + 45 050 €
Cette inscription correspond à la participation de l'Etat à la	restauration de
l'Alambic de 1804 et à la reconstitution de la forêt pour 38 000 €	.•

2) Section de Fonctionnement:

Cette section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 105 300 € en fonction des inscriptions ci-après :

En dépenses :

Chapitre 011		
Charges à caractère général	+	56 576 €
60 – Achats et variations de stocks	+	55 000 €
L'achat d'emballages supplémentaires est nécessaire pour les com	ıma	ndes liées à
l'exportation vers la Californie et la Chine, les commandes de armagnac et coffrets chocolats.	fin	d'année en
62 – Autres services extérieurs	+	1 576 €
Chapitre 012		
Charges de personnel et versements assimilés	+	48 300 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		
64 - Charges de Personnel	+	50 300 €
	•	55 505 6
Chanitra 65		
Chapitre 65 Admission en non-valeur	+	364 €
Admission on the valeum manner		304 C
Chamitus 67		
Chapitre 67 Titres annulés sur exercice antérieur		60 €
THE BINDIES SUI EXELUCE BILETICAL AMARIMANIAM	T	00 C

En recettes:

Cha	p	itr	e	7	0
-----	---	-----	---	---	---

Ventes de produits fabriqués	+	105 300 €
Produits du vignoble - Armagnac		
Produits du vignoble – Aide à la vente		
Récupération des frais d'expédition et taxes	+	30 000 €

Dans le cas d'un accord de votre part sur ces propositions d'inscriptions budgétaires, je vous propose :

- d'approuver le procès-verbal de la Commission de Surveillance et de Gestion figurant au dossier du rapporteur,
- d'adopter la Décision Modificative n°2-2012.

II - TARIF DES LOCATIONS SAISONNIERES « GÎTES DE FRANCE »

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la charte tarifaire pour la location des gîtes Pasquet et Chauron pour la période du 3 novembre 2012 au 2 novembre 2013, telle que présentée en Annexe et de l'adopter.

Il est à noter que les tarifs relatifs à l'armagnac ne peuvent pas être calculés à l'heure actuelle car les taxes sur les volumes et l'alcool pur ne seront connues qu'au 1^{er} janvier 2013.

III - MISE EN LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE

Les travaux de réhabilitation de la véranda et de création d'une cuisine relais sont maintenant terminés. Ces nouveaux outils vont permettre au Domaine départemental de pouvoir répondre à des demandes émises par des groupes, des sociétés privées, des entreprises, des structures professionnelles pour utiliser le domaine dans le cadre de leurs activités économiques ou promotionnelles.

La nouvelle salle de 100 m² qui pourrait être appelée « François BACO » permettra d'accueillir 60 personnes assises et près de 100 debout. La cuisine est équipée pour permettre un relais avec un traiteur.

Afin que le Domaine loue cette salle et compte tenu des tarifs appliqués par les communes aux alentours ainsi que du niveau de qualité de la salle et des équipements proposés, les tarifs pourraient être les suivants :

Location de la salle seule, dans le cadre de réunions, de séminaires, avec une mise à disposition de tables, de chaises...etc. :

- 220 € T.T.C. pour un forfait à la journée.

Location de la salle avec cuisine, dans le cadre d'activités économiques, promotionnelles ou protocolaires, de circuits touristiques...etc. :

- 270 € T.T.C. pour une réservation le midi,
- 300 € T.T.C. pour une réservation en soirée,
- 350 € T.T.C. pour une réservation sur la journée,

Caution à chaque location, 100 €.

Il est à noter que la location serait gratuite pour les services du Conseil général pour l'organisation de réunions de travail.

Pour l'heure je vous propose d'exclure des locations les demandes relatives à des réceptions, des soirées ou des rassemblements d'ordre privé et/ou familial (mariages, baptêmes ...etc.).

Selon les résultats d'exploitation, ces dispositions pourront être réexaminées.

L'ensemble des modalités de location est précisé dans le règlement fixant les conditions de mise à disposition de la salle (Annexe II) et la mise en œuvre de la location s'exercera dans le cadre d'une convention type dont vous trouverez un exemplaire en Annexe III.

L'ensemble de ces propositions a été examiné par la Commission de Surveillance et de Gestion du Domaine départemental d'Ognoas, c'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à solliciter les autorisations nécessaires auprès des descendants de la famille BACO pour appeler la nouvelle « Salle François BACO » et à signer les documents afférents,
- fixer les tarifs de location de la nouvelle salle,

- adopter le règlement de fonctionnement de la nouvelle salle du Domaine telle que présentée en Annexe II,
- adopter les termes de la convention type de location de la nouvelle salle à intervenir avec les futurs locataires, telle que présentée en Annexe III, et de m'autoriser à la signer au fur et à mesure des locations.

0

• 0

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces dossiers.

Gîtes de France - Métairies Chauron et Pasquet 4 épis - Bacchus

Tarif applicable entre le 3 novembre 2012 et le 2 novembre 2013

	PRIX DE	SOMMES REVERSEES PAR SEMAINE				
PERIODES	VENTE PAR SEMAINE	Taux de commission à déduire si apport affaire centrale ; 12 %	Taux de commission à déduire si apport affaire Ognoas : 10 %	Taux de commission à déduire si séjour de longue durée : 8,25 %		
BASSE SAISON Du 3 novembre 2012 au 21 décembre 2012 Du 5 janvier au 15 février 2013 Du 16 mars au 12 avril 2013 Du 11 mai au 31 mai 2013 Du 28 septembre au 25 octobre 2013 Du 2 novembre 2013 au 20 décembre 2013	320	282	288	294		
MOYENNE SAISON Du 22 décembre 2012 au 5 janvier 2013 Du 16 février au 16 mars 2013 Du 13 avril au 11mai 2013 Du 01 juin au 29 juin 2013 Du 31 août au 28 septembre 2013 Du 26 octobre au 2 novembre 2013 Du 21 décembre 2013 au 4 janvier 2014	570	502	513	523		
HAUTE SAISON Du 29 juin au 13 juillet 2013 Du 24 août au 31 août 2013	770	678	693	-		
TRES HAUTE SAISON Du 13 juillet au 24 août 2013	860	757	774	-		
WEEK-END	290	255	261	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		

Longue durée : durée minimum de 1.5 mois à 10 mois maximum du 1^{er} septembre au 30 juin, en dehors de la haute saison.

Définition week-end détente : 3 jours et 2 nuits

Application éventuelle d'une réduction de 10 % sur la longue durée en fonction de la période et sauf en haute saison.

Règlement fixant les conditions et les modalités de mise à disposition de la salle « Nom de la salle » au Domaine Départemental d'Ognoas

Adopté par délibération du Conseil général n°

en date du

Le présent règlement a pour objectif de fixer les conditions et les modalités de mise à disposition de la salle « Nom de la salle » du Domaine Départemental d'Ognoas et de veiller au respect des lieux et du matériel loué.

La mise à disposition de la salle « Nom de la salle » est subordonnée à l'accord du Président du Conseil général ou du Directeur du Domaine Départemental d'Ognoas qui auront le droit de refuser toute demande en fonction de la nature des demandes et du planning de réservation.

1. Description des locaux et biens mis à disposition

salle « Nom de la salle » :

capacité personnes assises : 60
 capacité personnes debout : 100

- superficie: 100 m²

terrasse attenante :

- superficie: 50 m²

toilettes :

- mixtes: 2 WC dont 1 handicapé

cuisine équipée :

- armoires frigorifiques: 2 - tables inox mobile: 1
- lave-mains: 1 - lave vaisselles à capot: 1
- centrale de désinfection: 1 - table inox avec vide-déchets: 1
- table évier avec bac: 1 - table fixe inox: 1
- hotte aspirante: 1 - armoire de rangement: 1
- tables inox fixe: 1 - poubelle porte-sacs mobile: 1
- four de remise en température: 1 - chariot polyvalent 2 plateaux: 1

Matériel mis à disposition :

tables pliantes de restauration rondes: 8
 tables pliantes rectangulaires: 12
 tables pliantes de réunion demi-lune: 2
 chaises pliantes: 60
 vidéo projecteur + écran: 1
 Fontaine eau / café: 1

2. Utilisations autorisées

La salle peut être louée à des particuliers, des offices de tourisme, des associations, des structures professionnelles, des entreprises, des sociétés privées ou des collectivités locales dans le cadre de :

- repas pour des groupes constitués dans le cadre d'une démarche touristique dans laquelle est inclus le Domaine départemental d'Ognoas,
- réunions et séminaires,
- réception et évènements promotionnels.

Sont exclus les réceptions et regroupements organisés dans le cadre privé familial (mariages, baptêmes, anniversaires, ...etc.).

3. Période de location

La salle et ses cuisines, sont proposées à la location :

- le midi toute l'année,
- le midi et le soir en période de distillation ou dans le cadre d'animations et de programme œno-touristique proposés ou mis en place par le Domaine d'Ognoas.

Le propriétaire se réserve le droit de ne pas proposer la salle et sa cuisine à la location à certaines dates de l'année.

4. Horaires des locations

Journée : de 9h à minuit

Midi: de 9h à 16h

Soir : de 18h à minuit

5. Réservations

Toutes les réservations s'effectuent au plus tard un mois avant la date d'utilisation, et sont prises en compte dans l'ordre chronologique d'arrivée de la demande.

6. Attribution de location de la salle

Le Conseil général des Landes et le Domaine Départemental d'Ognoas sont seul juge, chacun en ce qui le concerne de l'attribution de la salle en fonction de l'objet de la location d'une part, et, d'autre part, du nombre de participants prévus.

Les demandes de location doivent être faites par écrit en précisant l'objet de la location, la nature du demandeur, le nombre de participants, les heures et le type d'infrastructure souhaitée.

Dans le cas d'un accord, une convention viendra régir les modalités de mise à disposition de la salle et le cas échéant des biens et matériels qui y sont rattachés.

7. Mise à disposition

Avant l'entrée en jouissance des lieux, l'utilisateur prendra connaissance des lieux, des consignes de sécurité et de l'état des lieux et du matériel signé conjointement.

La remise des clés aura lieu après signature conjointe de l'état des lieux entrant.

L'utilisateur doit s'assurer, à la fin de l'utilisation que toutes les lumières soient éteintes, que toutes les portes soient fermées, que tous les appareils électriques soient arrêtés, en veille ou débranchés.

A la remise des clés et de la salle, il est procédé à un état des lieux sortant contradictoire signé conjointement. En cas d'absence de l'utilisateur, l'état des lieux est dressé par le Domaine Départemental d'Ognoas et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

8. Conventionnement

Une convention entre le propriétaire et l'utilisateur sera établie en vue de mettre en œuvre les modalités de la réservation.

Elle précisera les dates et heures de l'utilisation, le matériel sollicité et les états des lieux.

L'horaire spécifié dans la convention s'entend de l'entrée à la sortie de la salle (installation, montage, nettoyage et rangement compris).

9. Prix et caution

Les prix de location sont fixés par le Conseil général ou révisés par la Commission Permanente. Ils sont calculés en fonction des durées (journée ou ½ journée), des moments (midi et/ou soirée). La prestation demandée (avec ou sans cuisine).

Il sera demandé une caution lors de la signature de l'état des lieux entrant. Elle pourra être conservée partiellement ou en totalité par le propriétaire dans les cas de dégradation ou de mauvais nettoyage des biens et des locaux loués. Le montant de la caution est fixé par le Conseil général.

10. Restitution des locaux

La restitution complète interviendra lors de la signature de l'état des lieux sortant, et la remise des clés.

Si l'utilisateur est absent l'état des lieux est fait par le propriétaire sans recours par l'utilisateur. Des jours supplémentaires seront facturés jusqu'à la remise effective des clés.

Tous les locaux loués devront être restitués propres ainsi que les matériels de cuisines.

11. Obligations de l'utilisateur

Les utilisateurs devront respecter les locaux et lieux ainsi que les installations sanitaires dans un parfait état de propreté. Les animaux ne sont pas admis dans les locaux même tenus en laisse.

L'introduction d'objet ou autre matériel encombrant à l'intérieur du site et des locaux n'est pas autorisé en dehors de véhicules et matériels utilisés par un éventuel traiteur.

Les véhicules personnels liés à l'utilisation de la salle devront être garés sur les espaces réservés et prévus à cet effet.

L'utilisateur ne devra pas modifier, encombrer ou masquer le système de sécurité et sa signalisation.

L'utilisateur est seul garant de l'ordre public pendant la durée de la location de la salle et en particulier il est garant de l'interdiction de fumer dans les locaux.

L'utilisateur devra fournir au moment de la signature de la convention d'utilisation une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

L'utilisateur est responsable des vols commis sur les biens personnels présents pendant la période de location de la salle. De même il est pécuniairement responsable de tous les dégâts causés pendant la période de location à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'un manque de vigilance de sa part.

L'utilisateur ne doit pas sous louer la salle et ses infrastructures.

ÉTAT DES LIEUX

Location de la salle « Nom de la salle » au Domaine départemental d'Ognoas

A	dopté par délibération du Conseil général n°	en date du		
Le	e présent état des lieux a été réalisé de manière :			
•	contradictoire lors de la prise de location de la salle	oui	non	
•	contradictoire lors de la remise de location de la salle	oui	non	
Eı	n présence,			
lo	rs de l'état des lieux entrant :			
•	du Propriétaire ou son représentant :	***************************************	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•	de l'Utilisateur ou son représentant :	***************************************	**************	
<u>lo</u>	rs de l'état des lieux sortant :			
•	du Propriétaire ou son représentant :		*******************	
•	de l'Utilisateur ou son représentant :		******	
eı	n vue de louer et de restituer les éléments suivants :			
•	la cuisine	oui	non	
•	la salle « Nom de la salle »	oui	non	
et	leurs matériels,			
•	pour l'organisation de		***************************************	
	t -			

Hôtel du Département 23, rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan Cedex

Tél.: 05 58 05 40 40 Fax: 05 58 05 41 88 Mél.: agriculture@cg40.fr

Retenus pour la lo	Salar	ÉTAT DES LIEUX			
		ENTR	RANT	SORT	ANT
SALLE « NOM DE LA SALLE »	983				
Portes					
peintures					
fenêtres					
Terrasse					
Électricité					
CUISINE					
portes					·····
fenêtres					
peintures					
électricité					
SANITAIRES		Extérieurs	Intérieurs	Extérieurs	Intérieurs
Portes					
Fenêtres					
peintures					
électricité					
MATÉRIEL					
- Cuisine	(M	,			**************************************
armoires frigorifiques : 2				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	***************************************
lave-mains: 1	Solicia				
centrale de désinfection: 1	6.635				
table évier avec bac : 1	1000				
hotte aspirante: 1	(1) A				
table inox fixe: 1	P. A.				
four de remise en température : 1	300		***************************************		
table inox mobile: 1	1000				
lave-vaisselle à capot : 1	100				
table inox avec vide-déchets: 1	8.5				
table fixe inox: 1	1765				
armoire de rangement : 1	Park				
poubelle porte-sacs mobile: 1			·		
chariot polyvalent 2 plateaux : 1	1,3950				
- Salle				-	
tables de restauration rondes :	12A				
tables de réunion rectangulaires :					
chaises pliantes :	CASS				
vidéo projecteur + écran : 1	200		V		

N : Neuf BE : Bon État EU : État d'Usage ME : Mauvais État Fait à Arthez-d'armagnac le Pour le Propriétaire ou son représentant :

représentant :

Fait à Arthez-d'armagnac le Pour le Propriétaire ou son représentant :

Pour l'utilisateur ou son représentant :

Pour l'utilisateur ou son représentant :

Convention d'Utilisation de la salle « Nom de la salle » du Domaine départemental d'Ognoas

rèf.: BD/

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DES LANDES - « Domaine Départemental d'Ognoas »

40190 ARTHEZ D'ARMAGNAC

Tél.: 05.58.45.22.11 Numéro SIRET: Numéro APE:

représenté par Monsieur Henri EMMANUELLI en qualité de Président du Conseil général des Landes, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° en date du .

désigné ci-après sous le terme « le propriétaire »

d'une part,

ET

M. ou Mme (personne individuelle)

adresse Tél :

Ou

M. ou Mme (représentant d'une association)

adresse

Tél:

Numéro SIRET:

Numéro APE :

dûment habilité(e) par le Conseil d'Administration de l'Association en date du

Ou

Société commerciale, ou d'autocariste ou voyagiste... etc.

Représentée par M. ou Mme agissant en qualité de « titre » pour le compte de la société adresse

Tél:

Numéro SIRET : Numéro APE :

Désigné ci-après sous le terme « l'utilisateur »

d'autre part,

VU la demande de réservation de salle formulée par « nom de l'utilisateur » en date du « date ;

VU la réponse favorable formulée par le propriétaire en date du « date » ;

EN APPLICATION du règlement adopté par délibération du Conseil général n° en date du précisant les modalités d'attribution et de location de la salle « Nom de la salle » du Domaine départemental d'Ognoas ;

IL EST CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION DE LA SALLE « NOM DE LA SALLE » AU DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

1.1) Dispositions principales:

La salle « Nom de la salle » est mise à disposition de l'utilisateur du « jour » à « horaire » h jusqu'au « jour » à « horaire » h pour l'organisation de .

La remise des clés par l'utilisateur est prévue le « jour » à « horaire » h. En cas de non respect du rendez-vous, la location sera facturée en fonction des journées de détention des clés.

Un état des lieux contradictoire sera effectué au début et à la fin de la période d'utilisation des locaux.

1.2) Dispositions accessoires:

Le propriétaire met aussi à disposition de l'utilisateur :

- les locaux ci-après :
- la salle « Nom de la salle » et sa terrasse
- les cuisines et le matériel affecté
- WC intérieurs : 1 WC mixte 1 WC handicapés
- WC extérieurs : 1 WC mixte 1 WC handicapés
- le mobilier ci-après :
- « nombre » tables rectangulaires
- « nombre » tables demi-lune
- « nombre » tables rondes
- « nombre » chaises
- le matériel ci-après :
- vidéo projecteur
- écran
- fontaine à eau / café

ARTICLE 2: OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

2.1) Consignes de sécurité :

L'utilisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité et reconnaît avoir été informé de l'emplacement des dispositifs d'alarmes, des moyens d'extinction d'incendie et des issues de secours.

Il s'engage notamment à ne pas bloquer les issues de secours, à ne pas introduire dans l'enceinte des pétards, des fumigènes... etc., à ne pas stationner des véhicules hors des aires de parking réservées à cet effet.

L'utilisateur s'engage à faire respecter l'interdiction de fumer dans les lieux.

2.2) Respect des lieux et du matériel :

L'utilisateur s'engage à utiliser la salle conformément à l'objet de la convention et s'interdit de céder la présente convention à un tiers ou de sous-louer la salle et ses infrastructures.

L'utilisateur s'interdit de réaliser tous travaux, visant à modifier l'aspect du bien utilisé sauf accord express préalable du propriétaire ou du Directeur du Domaine Départemental d'Ognoas. Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour une parfaite conservation des lieux.

Les lieux utilisés et leurs abords devront être rendus propres et en l'état sur la base de l'état des lieux dressé contradictoirement lors de prise de possession des locaux.

En cas de non respect des dispositions ci-dessus, le propriétaire ou son représentant demandera à l'utilisateur, après mise en demeure, d'effectuer à sa charge les remises en état nécessaires.

Toute perte ou vol de biens et de matériels loués sera obligatoirement facturé à l'utilisateur.

2.3) Assurances:

L'utilisateur devra fournir impérativement une attestation d'assurance responsabilité civile. Il reste responsable dans les cas de pertes ou vols d'objets personnels.

L'utilisateur renonce expressément à tous recours contre le Conseil général « Domaine Départemental d'Ognoas » en ce qui concerne les dégâts matériels ou corporels qui pourraient intervenir pendant la durée de l'utilisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

ARTICLE 3: OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

3.1) Obligations principales:

Le propriétaire, à l'occasion du premier état des lieux indiquera à l'organisateur les consignes de sécurité, les issues de secours, les modalités de fonctionnement du système d'alarme ainsi que le numéro de téléphone de la personne d'astreinte.

Il montrera à l'utilisateur les modalités de fonctionnement des divers appareils mis à disposition : lave vaisselles, four...etc. et fournira les modes d'emploi.

Le propriétaire s'assurera que les sanitaires sont suffisament approvisionnés en papier, savon et serviettes. De même il aura vérifié que les biens matériels utilisés sont propres et en état de fonctionnement et que locaux utilisés sont en conformité avec les règles d'hygiène.

3.2) Obligations accessoires:

À la demande expresse de l'utilisateur le propriétaire assurera :

- une visite des chais et de la distillerie suivie d'une dégustation des produits du Domaine Départemental d'Ognoas.

Cette visite se déroulera le « jour » de « horaire » h à « horaire » h.

un service d'accueil du public présent dans le cadre de l'objet de la présente convention.

Ces obligations accessoires ne feront pas l'objet d'une facturation.

ARTICLE 4: PRIX ET CAUTION

En contrepartie du droit précaire d'utilisation, objet de la convention, l'utilisateur versera au propriétaire la somme de « montant » € payable à réception de l'émission du titre de recette correspondant émis par la Paierie Départementale.

Le règlement s'effectuera soit auprès du Domaine Départemental d'Ognoas soit auprès de la Paierie Départementale à Mont-de-Marsan.

Une caution de garantie d'un montant de « montant » € sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Domaine Départemental d'Ognoas sera déposée en garantie des dommages éventuels. Elle sera restituée à l'issue du deuxième état des lieux. Elle pourra être gardée en partie ou en totalité dans les cas de dégradation ou de mauvaise utilisation des locaux ou des biens.

ARTICLE 5: DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le non respect de la présente convention entraînera sa résiliation d'office et l'annulation de la mise à disposition.

ARTICLE 6: DUREE ET VALIDITE

La présente convention est établie pour la période du « jour » à « horaire » h au « jour » à « horaire » h.

Fait à Mont de Marsan Le (en deux originaux)

Pour l'utilisateur,

Pour le Propriétaire,

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Je soumets à vos délibérations l'examen de la Décision Modificative n°2 du Laboratoire Départemental pour l'exercice 2012. Les propositions qui vous sont présentées ont reçu un avis favorable de la Commission de surveillance du Laboratoire en date du 18 septembre 2012.

I -Décision Modificative n°2-2012

1°) Section d'Investissement

Cette section ne connaît pas d'ajustement budgétaire et reste donc équilibrée en recettes et en dépenses à un total de 867 254,75 €.

2°) Section de Fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 100 000 € sur la base des inscriptions suivantes :

. <u>en dépenses</u> :

Charges à caractère général+	93 500 €
Achats et variations de stocks+	47 000 €
Services extérieurs+	23 500 €
Autres services extérieurs+	23 000 €
Chapitre 012	
Charges de personnel et frais assimilés	10 500 €
Chapitre 67	
Charges exceptionnelles+	17 000 €

. en recettes:

Chapitre 70 Facturation de travaux+	109 500 €
Chapitre 74	
Dotations et participations	10 000 €
Participation communautaire	10 000 €
Chapitre 013	
Atténuation de charges	
Remboursement sur rémunération du personnel	1 500 €
Chapitre 077	
Produits exceptionnels+	2 000 €
Recettes diverses+	2 000 €

II - Personnel

Afin de consolider des secteurs d'activité consécutivement à l'obtention de marchés, le Laboratoire souhaite pouvoir recruter du personnel temporaire. Ces demandes particulières vous sont présentées dans le rapport sur le Personnel Départemental qui vous est soumis par ailleurs.

• •

Je vous serais gré de bien vouloir vous prononcer sur ces orientations et vous propose :

- d'approuver le procès-verbal de la Commission de Surveillance qui figure au dossier du rapporteur,
- d'adopter la Décision Modificative n°2 du Laboratoire départemental pour l'exercice 2012,

Inscriptions	budgétaires
Dánancac	60 000 €
Dépenses	Par transfert

ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORET Avance remboursable à la SCEA PLANFOR pour la réalisation d'investissements relatifs au développement de la production de plants de pins maritimes

La Société Civile d'Exploitation Agricole PLANFOR souhaite réaliser des investissements qui lui permettraient de doubler la production de plants en motte de pins maritimes dans sa pépinière et sollicite, à ce titre, une aide financière du Département d'un montant de 60 000 €. Le développement de cette production lui permettrait de répondre aux besoins en plantation dans le cadre du plan chablis.

Le Conseil régional a été saisi et sa Commission Permanente, réunie le 21 mai 2012, a accordé une participation financière de 20 150 €.

Ces investissements sont primordiaux car les producteurs aquitains de plants de pins maritimes doivent être en capacité de fournir aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers des productions en quantité et en qualité suffisantes pour permettre la reconstitution du massif forestier des Landes de Gascogne détruit par la tempête Klaus. De plus cette démarche s'inscrit complètement dans la volonté du Département de voir le massif forestier landais reconstruit en intégralité.

Aussi, je vous propose d'accorder à la SCEA PLANFOR une avance remboursable sans intérêt d'un montant de 60 000 €, amortissable sur 4 ans avec un différé initial de 2 ans et dont le tableau de remboursement est défini comme suit :

•	Montant de l'avance	60 000 €	
	_		

•	Différé de	l'amortissement	2 ans	/à terme	áchu)
•	Dilicie uc		4 0113 1	id tellie	ecnui

ÉCHÉANCES	MONTANT DE L'ANNUITÉ	CAPITAL RESTANT DÛ
Année N		60 000 €
Année N +1	-	60 000 €
Année N +2	15 000 €	45 000 €
Année N +3	15 000 €	30 000 €
Année N +4	15 000 €	15 000 €
Année N +5	15 000 €	*

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et, dans le cas d'un accord de votre part :

- d'adopter le tableau de remboursement de l'avance accordée à la SCEA PLANFOR d'un montant de 60 000 €,
- de m'autoriser à signer la convention afférente à intervenir avec la Société PLANFOR telle que présentée en Annexe,
- de procéder, à la Décision Modificative n° 2 de 2012, au transfert budgétaire suivant (Fonction 928) :
 - Investissement : Chapitre 27 Article 2748 + 60 000 €
 - Fonctionnement : Chapitre 65 Article 6574 - 60 000 €

CONVENTION D'AIDE A LA REALISATION D'INVESTISSEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE PLANTS EN MOTTE DE PINS MARITIMES

- VU les dégâts causés par la tempête Klaus le 24 janvier 2009,
- **VU** la délibération n° 3 du 15 mai 2009 et la motion en date du 8 février 2010 relative à la reconstitution intégrale du massif forestier landais,
- VU la demande formulée par la SCEA PLANFOR,

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le DÉPARTEMENT DES LANDES,

23 rue Victor Hugo – 40025 MONT-DE-MARSAN représenté par le Président du Conseil Général, M. Henri EMMANUELLI, dûment habilité par la délibération du Conseil général n° en date du dénommé ci-après le Département des Landes

Ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

ET

Société Civile d'Exploitation Agricole PLANFOR Route D651, 40090 UCHACQ ET PARENTIS représentée par son gérant, M. Christophe BALLARIN

Ci-après dénommée « SCEA PLANFOR »

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : Objet

Considérant les besoins nécessaires, en matière de plants de pin maritime, pour la reconstruction du massif forestier landais, le Département a décidé d'accompagner la SCEA PLANFOR dans son effort d'investissement pour augmenter sa production de plants de pins maritimes.

ARTICLE 2: Aide du Département

Par délibération n° du le Conseil Général des Landes a accordé à la SCEA PLANFOR une avance remboursable d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros), sans intérêt, pour contribuer aux investissements de la société visant à augmenter sa production de plants de pins maritimes destinés à participer à la reconstitution du massif landais.

L'utilisation des fonds par la SCEA PLANFOR ne pourra pas avoir d'autre finalité que celle décrite ci-dessus.

Les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au Chapitre 27 - Article 2748 (Fonction 928) de l'exercice 2012.

Le comptable assignataire de la dépense est le payeur départemental.

L'aide du Département sera versée, en une seule fois, sur présentation des bons de commande des investissements objets de la présente convention.

ARTICLE 3: Durée

L'avance de 60 000 € (soixante mille euros), objet de la présente convention, est consentie pour une durée de 6 ans, assortie d'un différé de remboursement de 2 ans.

ARTICLE 4 : Remboursement de l'avance

Le remboursement de l'avance d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros) s'effectuera selon un échéancier ainsi défini : remboursement par la SCEA PLANFOR à échéances annuelles de 15 000 € (quinze mille euros), à la date anniversaire du mandatement de l'aide par le Conseil Général, à partir de la troisième année du versement de l'avance et jusqu'à la sixième année incluse.

Le tableau de remboursement de l'avance est annexé à la présente convention.

Chaque versement de la SCEA PLANFOR au prêteur, sera effectué à la Paierie Départementale pour être porté au crédit du compte du Département, chez le Payeur Départemental.

ARTICLE 5: Remboursement anticipé

La SCEA PLANFOR aura la faculté de rembourser par anticipation le prêt, en tout ou partie, et à tout moment à condition d'en informer le Département.

ARTICLE 6: Retard de paiement

Dans le cas où la SCEA PLANFOR se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter des sommes dues par elle aux échéances convenues, elle devra impérativement en tenir le Département des Landes informé, qui se réserve la possibilité de réexaminer la situation.

ARTICLE 7: Information

Pendant la durée de l'aide départementale, la SCEA PLANFOR s'engage à tenir informé le Département des Landes de la réalisation du plan d'investissement de l'entreprise et à communiquer les documents que le Département des Landes jugera utile à cet effet et en particulier les factures.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le

Pour la SCEA PLANFOR Le Gérant Christophe BALLARIN Pour le Département Le Président du Conseil général des Landes Henri EMMANUELLI

AVANCE REMBOURSABLE

SCEA PLANFOR

UCHACQ ET PARENTIS

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Montant de l'avance : 60 000 €

Durée: 4 ans

Différé d'amortissement : 6 ans

ECHEANCES	MONTANT DE L'ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU
Année N		60 000 €
Année N +1		60 000 €
Année N +2	15 000 €	45 000 €
Année N +3	15 000 €	30 000 €
Année N +4	15 000 €	15 000 €
Année N +5	15 000 €	



AVIS DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU GRAND DAX

Conformément à l'article L.1214-15 du Code des Transports, le Département des Landes doit formuler un avis sur le projet de plan de déplacements urbains (PDU), arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet.

L'arrêt du PDU de la communauté d'agglomération du Grand Dax a été prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2012.

Ladite communauté d'agglomération nous a adressé son projet le 27 juillet 2012.

Le présent rapport a donc pour objet de vous proposer la formulation de l'avis du Département des Landes sur ledit document.

Les axes du Plan de Déplacements Urbains en lien avec le Département sont notamment :

- d'améliorer l'intermodalité avec les autres modes de transport,
- de réorganiser le stationnement,
- de lancer un plan de circulation à l'échelle du cœur d'agglomération,
- d'organiser le contournement de l'agglomération (contournements est et ouest),
- de réaliser un nouveau franchissement central de Dax,
- de maîtriser le trafic de transit,
- d'aménager et de développer un réseau cyclable maillé desservant les centralités de l'agglomération,
- de proposer des mesures d'accompagnement du schéma cyclable,
- de définir une politique de sensibilisation pour faire évoluer les comportements sur la mobilité.

Aussi, je vous demande de bien vouloir valider les observations suivantes :

- le Département des Landes, sensible aux problématiques de déplacements, pourra être un partenaire technique pour les axes sur lesquels il a été identifié comme pouvant apporter son expertise.
- le département réalise et finance à 100% le contournement Est de l'agglomération Dacquoise, actuellement en travaux, permettant d'alléger largement la circulation en ville à sa mise en service prévue en 2014.
- le Pôle d'Echanges Multimodal de Dax (PEM), pour lequel le Département apporte son soutien technique et financier, a vocation à faire évoluer les modes de déplacements à l'échelle de l'agglomération en offrant une meilleure accessibilité et lisibilité aux transports en commun.
- les études d'un projet de contournement Ouest de l'agglomération dacquoise, à long terme, inscrites au contrat d'agglomération doivent être identifiées avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
- enfin, il conviendra de corriger quelques erreurs matérielles sur les caractéristiques du réseau XL'R.

* *

Je vous propose également de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour que le Département formule son avis sur les projets de Plans de Déplacements Urbains arrêtés ou modifiés par les organes délibérants des autorités organisatrices de transport conformément au code des Transports.

Direction de l'Aménagement

Inscription Budget Prir	-
Dépenses	+ 1 582 530 €
Recettes	+ 31 546 €

Inscription l	oudgétaire	
Budget Annexe PARL		
Dépenses	+ 4 000 €	
Recettes	+ 4 000 €	

PROGRAMME DE VOIRIE ET RESEAUX BUDGET ANNEXE PARL

Le présent rapport consiste principalement à proposer dans le cadre de la Décision Modificative n°2-2012 :

- des ajustements sur les programmes d'investissement,
- la DM2 pour le budget annexe du PARL.

Les ajustements sur les opérations d'investissement tant au niveau du montant des AP de celles-ci, que pour les échéanciers correspondants où les CP annuels figurent :

- en annexe II pour le détail des AP antérieures,
- en annexe III pour le détail des AP 2012,
- en annexe IV pour le détail du programme 2012 hors AP,
- par ailleurs, un récapitulatif de l'ensemble des ajustements de voirie et réseaux en investissement figure en annexe I.

I - <u>Financement du débat public sur le projet d'amélioration de la</u> desserte du Béarn et de la Bigorre :

Le comité de pilotage des études pour l'amélioration de la desserte du Béarn et de la Bigorre a arrêté un projet de convention de financement en vue du débat public. Elle prévoit d'une part l'élaboration par Réseau Ferré de France (RFF) des éléments nécessaires au déroulement du débat public, à savoir le dossier support et les outils de communication, et d'autre part l'organisation matérielle de celui-ci pour un coût total de 2 000 000 €.

Le Département s'engagerait à participer à hauteur de 100 000 €, soit 5% du montant total.

Je vous propose donc:

- d'approuver le principe de la participation du Département des Landes à l'organisation du débat public sur le projet d'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre pour un montant total de 100 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour approuver les termes de la convention à intervenir,
- de porter en conséquence le montant de l'AP 2009 n°31 à 1 271 000 € (soit + 100 000 €), les CP 2012 étant inchangés.

II - <u>Ajustement des programmes de voirie en investissement (fonction 621)</u>:

1°) Ajustements sur programmes exceptionnels :

a) Contournement Est de Dax :

Le montant de l'opération d'aménagement du franchissement Est de l'agglomération dacquoise, estimée à 33 M€, a été porté à 39 M€ lors de la Décision Modificative n° 1-2012, afin de tenir compte de l'évolution des indices des prix.

Or, l'estimation globale d'un projet ne peut se préciser qu'à l'issue de la production de l'avant-projet qui est intervenue fin mars 2012.

De plus, afin d'affiner le montant de l'opération, nous avons attendu l'ouverture des offres des marchés les plus importants, de terrassements et assainissement, intervenue cet été.

Il en ressort que pour assurer la complète réalisation de l'ouvrage l'AP actuelle de 39 M€ doit être portée à 53,9 M€.

Les raisons principales de cet écart sont multiples :

- les sols en présence se sont révélés de très mauvaise qualité à l'issue des conclusions des études géotechniques détaillées effectuées dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet.

Ainsi, la traversée des Barthes de l'Adour s'effectue sur des sols compressibles qui caractérisent ce secteur, conduisant à des tassements différés très importants, de plus d'un mètre qu'il a fallu prendre en compte.

Les mises en place de drains verticaux, d'une base drainante et d'un assainissement renforcé pour accélérer et stabiliser ces mouvements de tassements, d'une part, et d'enrochements pour préserver l'ouvrage contre les crues de l'Adour, d'autre part, se sont avérés nécessaires.

- les fouilles archéologiques qui ont été prescrites à l'issue du diagnostic archéologique préventif se sont révélées très importantes.
- les directives imposées par l'application de la loi sur l'Eau, intervenues en 2009 alors que le chantier de construction du pont sur l'Adour allait débuter, ont conduit à réaliser :
 - ❖ 5 ouvrages d'art type PIPO (Passage Inférieur en Portique Ouvert) en lieu et place de buses classiques.
 - les dérivations des cours d'eau (Blazion, Pedouille) en employant des techniques végétales et douces,
 - les travaux de terrassement et d'assainissement avec des dispositions particulières transitoires durant le chantier et supplémentaires à ce qui était initialement envisagé,
 - des compléments spécifiques faune/flore dans le cadre des terrassements comme la mise en place de buses sèches dans le remblai des Barthes pour favoriser le transit et des aménagements paysagers.
- l'ajustement réglementaire du coût de la maîtrise d'œuvre au coût prévisionnel des travaux.

Aussi je vous propose de porter le montant de l'AP au titre de la reprise de l'antériorité n° 22 à 53,9 M€.

Par ailleurs, la réalisation des travaux peut conduire à passer des conventions particulières avec des communes, des E.P.C.I. ou des tiers.

Aussi je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver toute convention à passer avec des communes, E.P.C.I. ou tiers, relative à la réalisation des travaux et à l'exploitation de l'ouvrage réalisé.

b) Liaison A63 - RD 817 Echangeur d'Ondres :

Cette nouvelle infrastructure routière du sud du Département a été ouverte à la circulation le 7 août dernier.

Les aménagements paysagers programmés au mois de novembre prochain viendront parachever cette opération.

Compte tenu des dépenses prévisibles en cette fin d'année, je vous propose de diminuer les CP 2012 de 200 000 €.

c) Etudes voies structurantes sud-Landes :

L'étude de faisabilité routière Labenne-Soustons est terminée. Des études seront engagées début 2013 sur la problématique du trafic poids lourds sur les communes de Peyrehorade et de Sorde-l'Abbaye.

Je vous propose de diminuer les CP 2012 de 78 600 €.

d) A65 - 1% Paysage et Développement :

Au regard des dossiers déposés dans le cadre du 1% paysage et développement, suite aux cinq appels à projets, il est possible d'évaluer les dépenses réelles afférentes aux projets communaux nécessitant des reprises de couches de roulement sur des routes départementales.

Quatre communes sont concernées et ne prévoient finalement de travaux qu'à compter de 2013.

Je vous propose donc de reporter les 250 000 € de crédits prévus en 2012.

e) Bretelle de raccordement A65 - Aire-sur-l'Adour :

Le Département des Landes participe à cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département du Gers, sous forme de fonds de concours à hauteur de 2 000 000 €. Trois acomptes de 500 000 € ont été versés de 2009 à 2011.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il convient de payer en 2012 les 500 000 € initialement prévus en 2013. Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant à la convention passée avec le Conseil Général du Gers en date du 17 août 2009 ci-annexé (annexe VI).

f) Pont de Pouy sur la RD 322 à Saint-Vincent-de-Paul :

L'état d'avancement des travaux et la plus forte complexité du chantier, principalement les fondations, mise à jour par les études complémentaires, nécessitent de reporter 130 000 € de crédits prévus en 2012.

* *

Les modifications ci-dessus s'élèvent globalement à - 283 900 €.

2°) Voirie - Programmes courants:

Quelques ajustements du programme voté cette année sont nécessaires et les annexes II à IV en proposent les détails. Ils s'élèvent globalement à - 2 137 830 € de CP.

a) Programmes courants antérieurs de voirie :

Les opérations entamées depuis 2009 sont en voie d'achèvement et concernent principalement des traverses d'agglomérations. Les ajustements sont les suivants :

- 14 000 € pour les RD au titre du programme 2009,
- - 184 500 € pour les RD au titre du programme 2010,
- + 86 400 € pour les ex-RN au titre du programme 2011.

b) Etudes plan stratégique et prospective voirie :

L'étude relative aux aménagements routiers et ferrés sur le site du Caloy à Mont-de-Marsan est en cours de réalisation. Cette étude menée conjointement avec le Marsan Agglomération et Réseau Ferré de France (RFF) s'achèvera avant la fin de l'année.

Il est proposé d'inscrire un CP 2012 supplémentaire de 12 700 € ainsi que les recettes s'élevant à 31 546 € de nos partenaires conformément à la convention de financement signée le 3 novembre 2011.

c) Programme courant de voirie 2012 :

Les ajustements sont les suivants :

Opérations annuelles :

Afin d'assurer le minimum de fréquence de renouvellement des couches de surface, + 2 683 000 € sont inscrits pour les renforcements programmés soit :

- + 2 198 000 € pour les RD,
- + 495 000 € pour les ex-RN.
- 30 000 € pour les opérations courantes de voirie (crédits sectorisés),
- 404 000 € pour le programme courant sur petits ouvrages d'art soit :
 - 239 000 € pour les RD,
 - 165 000 € pour les ex-RN.
- 6 770 € au titre des opérations diverses du programme courant.

Opérations pluriannuelles :

- 5 000 € découlent des ajustements sur les opérations ponctuelles en maîtrise d'ouvrage départementale ou déléguée.

III - <u>Ajustement des programmes des autres réseaux en</u> investissement (fonction 628)

Ils s'élèvent globalement à - 207 400 € de CP. Les deux opérations importantes sont les suivantes :

1°) Participation à la liaison Quartier du Manot – Gare SNCF de Mont-de-Marsan :

Dans le cadre du contrat avec l'Agglomération du Marsan, signé en décembre 2004, le Département s'est engagé à attribuer une subvention globale de 1 575 000 € pour la réalisation de la liaison Manot-Gare et la réalisation du pôle multimodal.

La convention de financement signée le 24 mai 2011 concernant la liaison Manot-Gare (1 000 000 €) prévoyait des appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux au 31 octobre de chaque année.

Le chantier étant arrêté pour des raisons techniques, l'échéance de 500 000 € prévue en 2012 est reportée en 2013.

2°) ANRU - Aménagement du quartier du Peyrouat à Mont-de-Marsan :

Dans le cadre de l'opération ANRU, la convention dite « cœur de projet » signée en 2007 prévoit une participation du Département à hauteur de 5 247 700 €, dont 3 800 768 € correspondant au volet « aménagement-voirie-boulevard Nord ».

Les travaux de la ZAC du quartier Nord Peyrouat ayant débuté cet automne et l'échéancier de paiement étant arrêté avec la commune de Mont-de-Marsan, je vous propose de dissocier de l'AP existante n°310 relative à la création du boulevard Nord, les travaux d'aménagement de voirie pour un solde de 1 185 000 €, une première partie (248 891 €) ayant été versée sur le budget de la Solidarité au titre des aménagements réalisés rue P. Benoit.

A cet effet, je vous propose de voter une AP 2012 n° 314 d'un montant de 1 185 000 € et d'inscrire un CP 2012 de 395 000 €, étant précisé que l'échéancier prévisionnel est le suivant :

2012 : 395 000 € 2013 : 395 000 € 2014 : 395 000 €

IV - Ajustement des programmes de voirie en fonctionnement :

L'annexe V fait état des modifications enregistrées en section de fonctionnement avec un bilan globalement équilibré en dépenses dont le détail est : - 62 000 € pour les RD et + 62 000 € pour les ex-RN transférées.

· *

En définitive, je vous demande de bien vouloir statuer sur ces propositions, étant précisé que le projet de Budget (budget principal) intègre les inscriptions budgétaires correspondantes qui se ventilent comme suit :

- en dépenses :

Fonction 0202 - Administration générale : - 64 000 € Fonction 621 - Réseau départemental de voirie : + 1 853 930 €

Fonction 628 - Autres réseaux de voirie : - 214 250 €

Fonction 80 - Transports : + 6 850 €

TOTAL DEPENSES: + 1 582 530 €

- en recettes:

Fonction 621 - Réseau départemental de voirie : + 31 546 €

TOTAL RECETTES: + 31 546 €

V - <u>DM2-2012 - Budget annexe du Parc et Ateliers Routiers des Landes</u> (PARL) :

Je soumets à votre approbation, la Décision Modificative n° 2-2012 du Budget Annexe du Parc et Ateliers Routiers des Landes (annexe VII).

Sa section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 5 903 512,86 €.

Sa section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 379 099,02 €.

En définitive, je vous demande de bien vouloir statuer sur ces propositions, étant précisé que le projet de Décision Modificative n° 2-2012 (budget annexe) intègre les inscriptions budgétaires correspondantes qui se ventilent comme suit :

- en dépenses :

Réseau départemental de voirie

+ 4 000 €

- en recettes :

Réseau départemental de voirie

+ 4 000 €

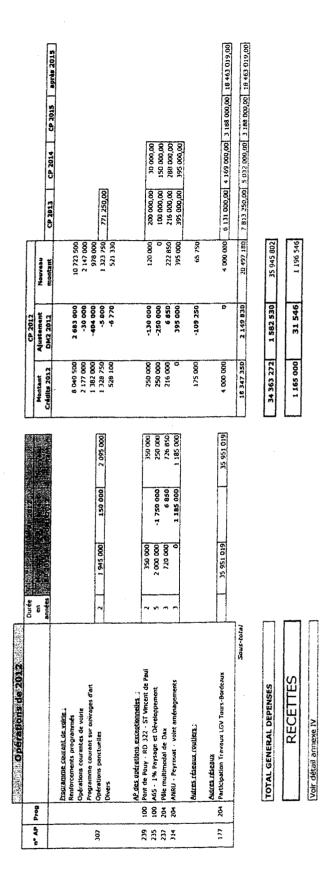
TOTAL RECETTES: + 4 000 €

TOTAL DEPENSES: +4000 €

DM2 2012 - Récapitulatif du programme d'investissement de voirle et infrastructures

DEPENSES

		AP 2009 et d'antériorité														
B°AP	Prog		Durfe	Montant	All 2000 or Cambridge	Montenania	réalisé	réalisé	réalisé	Montand	CP 2012	Monnes				
			années	Credit (012	DIC 2012	montant	8007	ATRY .	1100	Crédits 2012	Ajumentent DM2 2012	mouveau	CP 2013	CP 2014	CP 2015	après 2015
# 8	<u></u>	Réseaux Etudes LOV Bordeaux-Todlouse Bordeaux-Espagne Scheima d'Améragement Landes 2040	rv. 4	1 171 000,00	100 000,00	1 271 000,00 888 227,14	0,00 734 480,85	663 115,99	218 759,86	195 072	-64 000	195 072	194 052,13			
2.2	100	AP du programme courant de yolhe.: 0 Voure programme courant 2009 0 Etudes plan stratégique et prospective voirie	N G	16 944 605,80		16 944 605,80 175 977,50	11 573 792,11 50 820,43	4 453 792,67	720 771,02 14 407,50	31 000 25 000	12 700	31 000 37 700	165 250,00	14 812,30	***************************************	
23 23 23 24 45 45 45 45			~ vo ⇔ w	39 000 000,00 13 400 000,00 344 000,00 180 000,00 2 710 466,54	14 900 000,00 0,00	53 900 000,00 13 400 000,00 344 000,00 180 000,00	907 974,26 5 792 898,73 21 176,66	6 815 851,50 2 001 118,43 48 381,20 1 173 307,21	5 503 662,12 2 169 360,03 19 958,25 0,00 1 537 159,33	10 440 000 2 700 000 80 000 0	-260 000 -78 660	10 446 600 2 500 000 1 460	25 800 000,00 936 622,81 80 000,00 0,00	4 000 000,00 80 000,00 30 000,00	1 232 512,12, 93 083,89 30 000,00	120 000,00
26	204	Mise aux normas demi-échangeur Est déviation de St Paul (RD 824 2x2) Breteile raccordement A65 - AIRE SUR L'ADOUR	n n	5 748 219,72 2 000 000,00	-6 600,00	5 741 619,72 2 000 000,00	3 739 469,81	1 873 823,14		10 000	200 000	3 400	00'0			
		Sous-total			14 993 400,00		23 320 613	17 611 793,12	10 813 585,48	13 581 072	163 500	13 744 572	26 464 924,94	4 124 812,30	1 355 596,01	120 000,00
	-	AP 2010	Durée		AP 2010		L.,.	réalisé	réalisé		CP 2012					
n° AP	P Prog	56.	en années	Montauri Credits 2012	Alumbarus OPER 2017	Mouveau mostent		2010	2011	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau	CP 2013	CP 2014	CP 2015	
119	100	AP du programma courant de voirie ; 0 Voirie programme courant 2010	m	14 479 648,49	-14 000,00	14 465 648,49	·,. · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10 664 720,59	3 679 927,90	135 000	-14 000	121 000				
120	150 106 150	AP des porétations exceptionnelles de voirie; 0 Voirie programme cuarant ex-RN 2010 6 Eudes Lindson A65 MOHT DE MARSAN - LE CALOY 0 RD 824 2X2 VOIES CARREFOUR ST VINCENT OF P 1 RD 634 GARE SMCF MOHT DE MARSAN	W 4 10 10	2 236 906,39 49 990,08 10 020 000,00 1 575 000,00	00°6	2 236 906,39 49 990,08 10 020 000,00 1 575 000,00		2 024 273,37	207 633,02 4 760,08 359 300,00 410 954,50	5 000 0 610 000 500 000	-97 200	5 000 612 800 0	45 230,00 300 000,00 300 000,00	00'000 000 s 00'000 000 s	3 650 900,00 564 045,50	
		Sous-total	-		-14 000,00			12 885 993,96	4 662 575,50	1 259 000	-611 200	638 800	645 230,00	645 230,00 5 300 000,00 4 214 945,50	4 214 945,50	
n° AP	Prog	AP 2011	Durée en années	Honkani Credits 2012	Alexandra Ontable	Mary and months of			réalisé 2011	Nontant Crédits 2012	CP 2012 Ajustement DM2 2012	Nouveau	CP 2013			
173	100	AP du programme courant de volcie. Voirie programme courant 2011	m	11 173 826,29	15 500,00	11 189 326,29			10 196 326,29	827 500	-184 500	643 000	356 000,00			
174	150	AP this policitions exceptionnelles de voirie; Voirie programme courant ex-RN 2011 Cockes ZAC, Laber-Louston Saint-Pentral-Annt Anticrocoment carrefusing cocade More de Marcan	400	2 203 683,37 265 000,00 284 493 47	-26 109,00	2 177 583,37 265 000,00			1 918 833,37 19 810,25 109 493.47	172 350 10 000 175 000 175 000	86 400 11 000 -32 500	258 750 21 000 142 500	0,00			
	1	4			-43 100,00				12 244 463,38	1 184 850	-119 600	1 065 250	574 189,75			



ANNEXE II

DM2 2012 - PROGRAMME COURANT DE VOIRIE - Ajustements des AP 2009

AP 2009 Customent Nouveau DM2 2012 monent	3,779 271
Montaint Credity 2012	175 977,50
<u> </u>	
Dépenses générales du programme courant	Etudes plan stratégique et prospective voirie
GR.	
Prog Article	2031
Prog	8
O.	

					CP 2012	
	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
5 977,50	50 820,43	33 237,27	14 407,50	25 000	12 700	37 700

DM2 2012 - GRANDS TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES - Ajustements des AP 2009

					898	AP 3009						CP 2012			CP 2013	
ě.	8 4	n'AP Prog Article	2	Situation des Travaux	Mostant	Austroment	Married	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Montant	Ajustement	Nonveau	Hontant	Ajustement	Nouveau
	1	\downarrow			CN618 20 12	DM2 2013	mootent	2009	2010	2011	Crédits 2012	DM2 2012	montant	Crédits 2012	DM2 2012	montant
				AD Site catagories Control Con						,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
2 2	102	23151-1	2 2	Travaux Acquisitions foncières	37 539 264,37	14 911 800,00	52 451 064,37	515 238,63	515 238,63 5 992 721,86 5 165 743,08	5 165 743,08	10 320 000	21 800	10 341 800	11 100 000,00	13	24 990 000,00
				Liaison A63 - RD 817 (RD 85) Echangaur d'OMDRES							200		8	5	00'000 or	00,000 01
នន	103	23151-1	85 85 85	Travaux Acquisitions foncières	13 186 773,00		13 168 773,00	5 581 671,73	5 581 671,73 2 001 118,43 2 169 360,03 211 227,00 0,00	2 169 360,03	2 700 000	-280 000	2 500 000	736 622,81	288 888,80	936 622,81
114	ğ	204133		Participation Bretelle A65 Barcelonne du Gers	2 000 000,00		2 000 000,00	00'000 005	500 000,00	90'000 005	Ö	200 000	200 000	00'000 005	-500 860,00	00'0
				RÉSERU TRANSPERÉ (EX RINE).									**************************************			
				OPERATIONS INSCRITES AU CPER:			***************************************							*******		
			-	Opération de modoraisation du réseau : Mise aux normes demi-échanoeur Est déviation de 5t Paul	Parci				**************************************				***************************************			
56 26	150	23151		824 2x2 Travavx 824 2x2 Acquisitions foncières	5 738 995,63 9 224,09	00'009 9-	5 732 395,63 9 224,09	3 733 169,81 1 870 889,05 6 300,00 2 9,24,09	1 670 899,05 2 924,09	124 926,77	10 300	-6 600	3 400			
				B. C. A. C.	····		***************************************									
2 2	108	2031		Etudes dessarte retrolittorale Nord Etudes voles structurantes SUD LANDES	180 000,00 344 000,00		180 000,00 344 000,00	21 176,66	0,00	0,00	000 08	-78 600	005 1	80 000,00		00'000 08
												-		-		

DM2 2012 - PROGRAMME COURANT DE VOIRIE - Ajustements AP 2010

-					0102.48					CP 2012	
4	00	TAP Prog Article	Dépenses générales du programme courant	Homen	Ajustement	Norvenu	Réalisé	Réalisé	Montant	Ajustement	Nouveau
T				Credite 2012	DM2 2012	mortent	2010	2011	Crédits 2012 DM2 2012	DM2 2012	montant
			 BD Seme calebook								
911	901	119 100 23151-4	 Renforcement de chaussées:	1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4							
				79,900 676	37 68,00	70'900 100	249 792,73	75 213,89	20 000	-14 000	36 00

Reference generales du programme courant Monant Monannes Réalisé Créate 2012 DAZ 2022 DAZ 2022 2010 RD 3érue catégoire 2012 Serue catégoire 2010 REPOSENTE Abbave d'Arbour 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 201					CALLED TO					CP 2012	
RD 3ètre catégore Renforcement de chaussées : 375 Ons 62 - 14 from mo 361 nos 62	8	Article	Dépenses générales du programme courant	Montant	Ajestement	Houvest	Réalisé	Réalisé	Montant Ajustement	Ajustement	Nouveau
RP 3érre catégore Renforcement de chaussées : 119 Desserte Abbave d'Arthous				Creatte 2012	DM2 2012	mortant	2010	2011	Crédits 2012 DM2 2012	DM2 2012	montant
Renforcement de chaussées : 119 Desserte Abbave d'Arthous 361 nns 62										Mune despes	
	001	23151-4	Renforcement de chaussées : Desserte Abbaye d'Arthous	375 006,62	-14 000,00	361 006,62	249 792,73	75 213,89	20 000	-14 000	36 000

DM2 2012 - GRANDS TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES - Ajustements des AP 2010

13	Ajustement Nouve	~	80 000 002-
CP 2013	Montant Ajustement	2 890 000 -2 670 000	3 000 005
	Montant Crédie 2012	2 890	200
	Nouveau		230 000
CP 2012	Ajustement OM2 2013	-17 200	
	Montant Ajustement	000 008	316 000
	Réalisé	359 30	0,00
	Résilaé	00,0 00,000 791	0000
	Tempone .	8 916 000,000 00,000 008	310 000,00
AP 2010	Transport Control		
	Mandage	8 910 000,00 800 000,00	310 000,00
	Situation des Travaux	OPERATIONS NOUVELLES Operations de sécurité: Carrelous définedes RO 824 324 voles: Carrelour de SAINT-VINCENT-DE-PAUL: Acquisitions foncières	I ravaux innocliuos RD 38me categorie. Participation liaison Gare - quartier Mainot MONT-DE-MARSAN
	Ş		
_	n°AP Prog Article		123 204 204142
	gord q	051	204
	a A	165	521

L	L	L			AP 2010					CP 2012			CP 2013	
ě	Prog Article	5	Situation des Travaux	None of the last o		Transparent .	Réaltsé	Réalisé	Hontant Ajustement	Ajustement Day 2013	Nouveau	Montant Catilla 2012	Ajustement	Nouveau
150		 	OPERATIONS MOUVELLES OPERATIONS de sécurité : Caraciours de minéte RD 264 3.2 voies : B24 2.2 Caraciour de control procedure de monte de control de contr	8 910 000,00		8 910 000,00	00'0	00'0	0		9	2 890 000	2 890 000 -2 670 000	220 000
	231311		Tavaux ininobiliers	310 000,00		310 000,00	00'0	00'0	310 000	000 08-	230 000	0	90 0g	86 000
707	204142	~	RQ Serre categorie. Participation laison Gare - quartier Marrot MONT-DE-HARSAN	1 575 000,00		1 575 000,00	00'0	410 954,50	200 000	000 005-	C	200 000	-200 000	300 000

DM2 2012 - PROGRAMME COURANT DE VOIRIE - Ajustements AP 2011

AP 2012	Courant Montain Mandeman Bernala Réalisé Montant Ajustement Nouveau Montant Mouveau Montant Crédits 2012 DM2.2012 montant Crédits 2012	181 000,00 220 000,00 401 000,00 6,00 181 000 20 000 201 000 0 200 000 201 000		Stuation des Travaux Particular Partic		-30 000,00 320 000,00 37 500,00 162 500 -30 000	-3 000,00 262 218,04 240 218,04 25 000 -3 000	45 000,00 -22 500,00 11 250,00 33 750 -22 500	Take tranche 120 000,000 \$ 000,000 125 000,000 30 000,000 \$ 0000 \$ 0000	-500,00 17 500,00 6 500,00 11 500 -500	89 500,00 32 500,00	75 000,000 -3 000,000 72 000,00		יינעניסטני קיינע	COUSTONS 185 000,00 -110 000,00 75 000,00 120 000 10 000 10 000
		Révisions		Situation des Travaux		TARNOS*	MEES	MONTAUT	MARSAN * Entrée ouest route de Bayonne	LABRIT *	PEYRE *	ROQUEFORT *	TRAVAUX SUR COUNTAGES CLANT	Renforcements sur ouvrages d'art :	UTD SUD-OUEST DE SOUSTONS Soutènement RD suite à éboulement chez un particulier
	1		,	2	·				624			932N R			126 5
	Article	23151		Article		238	231515	238	738	238	238	238			2315111
	n°AP Prog	100		n°AP Prog		001	01 02	100	901	901	901	700			100
	n°AP	173		n°AP		173	173	173	53	173	173	173			13

DM2 2012 - GRANDS TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES - Ajustements des AP 2011

1	9	1							T	CP 2012		t	CP 2013	
=	ž	"Ar riog Article		XTRATI MOD GOMENTA	Coldinates Coldinates	A 100 00 0	Motores Member	2011	Montarit Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau	Montant Crédite 2012	Ajustement DN2 2012	Nouveau
7.7	230 10		p.	RD 34m extegoring OPERATIONS NOVELLES ACCES ZAC Lubet-Loustaou Saint-Pierre-du-Mont Etudes AMO	00'000 08		80 000,00	19 810,25	10 000	11 000	21 000	50 189,75	-11 000,00	39 189,75
- 14	#	23 23151-1	,	Participation Aménajt Carrelour rocade MT de Marsan : création d'une 2ème voie d'entriée sur les branches de la RD 30	185 000,00	-32 500,00	185 090,00	109 493,47	175 000	-32 500	142 500	185 000		185 000,00
				RESEAU, TRANSFERE (FR. RW)										
				PROGRAMME DE MAINTENANCE :						*****				
	174 150	60 23151		<u>Ouvrages d'art</u> 824 2x2 OH de Lahouse à Begaar	100 000,60	-6 700,00	00'00£ £6		110 000	-6 700	103 300			***************************************
44	174 150 174 150	50 238	8 824 8 817	Traverses d'asolomération: Dispositif de ralentissement à Grenade-sur-l'Adour (*) Avenue Gambotta à Peyrehorade (*)	32 500,000 150 000,00	-1 900,00	30 600,00 132 500,00	8 750,00	23 750 37 500	-1 900 95 000	21 850	112 500	-112 500	o
J	1	-		(*) : Fands de cancours										

DM2 2012 - Opérations ponctuelles 2012 - Maîtrise d'ouvrage départementale

2 °5	
Situation des Travaux	Giratoire du Caloy Saint-Gor Carrefour avec RD 346 à CASTAIGNOS
ZZ OZ	932 323 933S
Article	23151-3 23151-5 23151-1
Prog	100 100 100
п°АР	307 307 307

00000
000
4

	Nouveau montant	470 000 15 000 0	485 000
CP 2012	Ajustement DM2 2012	20 000 15 000	35 000
	Montant Crédits 2012	450 000 0 0	450 000

		CP 2013	
	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
880	15 000	-15 000 130 000	0 130 000
8	15 000	115 000	130 000
İ			

DM2 2012 - Opérations ponctuelles 2012 - Maîtrise d'ouvrage déléguée

ON .	Article RD
}	_
	Article

. 2	40 000	000	
Montant Crédits 2012	40	40 000	
V440727		اما	
2 4	40 000	40 000	
ta s	5	5	
NON WO			
2 ~		0	
20 H			
8 2			
\$ 6			
2	8	8	
fontant dits 2012	40 000	40 000	
동프	4	4	
Ξž			

		CP 2013	
Nouveau	Montant	Ajustement	Nonveau
montant	Crédits 2012	DM2 2012	montant
0	Ö	40 000	40 000
0	0	40 000	40 000

-40 000

-40 000

CP 2012 Ajustement DM2 2012

DM2 2012 - AP 2012 - GRANDS TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES Liste des opérations

	int Nouveau	200 000	100 000		216 000
CP 2013	Montant Ajustement Crédits 2012 DM2 2012	100 000	-400 000		- 2
	Montant Crédits 2012	100 000	200 000		216 000
,	Nouveau montant	120 000	6		222 850
CP 2012	- P	-130 000	-250 000		6 850
	Montant Crédits 2012	250 000	250 000		216 000
	listement Nocyeau M2 2012 montent		250 000		726 850
AP 2012			-1 750 000		6 850
	Montant Crédits 2012	350 000	2 000 000		720 000
	Situation des Travaux	100 23151 322 Pont de Pouy - ST Vincent de Paul	A65 - 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT	_	Pôle multimodal de Dax
	n°AP Prog Article RD	151 322	238		4142
	og Art	23	100		204 204142
	*	239	235 10		237 2

					Ar will			CP 2012			CP 2013			CP 2014	
Prog	Prog Article RD	8	Situation des Travaux	Montant Ajustement Crédits 2012 DN2 2012	Ajustement DM2 2012	Novveau	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau
100	23151	322	100 23151 322 Pont de Pouy - ST Vincent de Paul	350 000			250 000	-130 000	120 000	100 000	100 000	200 000	0	30 000	30 000
8	100 238		A65 - 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT	2 000 000	-1 750 000	250 000	250 000	-250 000	0	200 000	-400 000	100 000	200 000	-350 000	150 000
204	204 204142		Pôle multimodai de Dax	720 000	6 850	726 850	216 000	6 850	222 850	216 000		216 000	288 000		288 000
204	204 204142	24	ANRU - Peyrouat - volet aménagements	0	1 185 000	1 185 000	6	395 000	395 000	o	395 000	395 000	a	395 000	395 000

Total Montant Ajustement		
D CENTRE DE TARTAS 40 000 -30 000 10 000 Total 40 000 -30 000 10 000	Mouveau	Situation des Travaux Cré
40 000 -30 000 10 000 10 000 Total 40 000 -30 000 10 000		UTD CENTRE DE TARTAS
40 000 -30 000 10 000	-30 000	Seyresse Agglomération (*)
	40 000 -30 000	Total

DM2 2012 - PROGRAMME COURANT 2012 SUR OUVRAGES D'ART

ANNEXE IV suite

Article 23151-11

Prog	RD	Situation des Travaux	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
		UTD NORD-EST DE VILLENEUVE-DE-MARSAN			
100	379	Saint Gor - Effondrement de la voûte	90 000	-27 000	63 00
100	634	OH < 2m: pont du Rond – Pose rideau palplanche pour étanchéité	45 000	-5 000	40 00
100	164	Décollement des tympans	80 000	-80 000	
150	834	Remplacement des joints de chaussée	40 000	-40 000	
100	392	Pont de la Douze à Canenx	o	20 000	20 00
		Sous-total		-132 000	
		UTD SUD-OUEST DE SOUSTONS			
100	33	PE 0033 0004: Pont de Lamarquèze à Pey	50 000	-15 000	35 00
100	17	Déversement des parapets, fractures multiples et pbs d'étanchéité	35 000	-20 000	15 00
100	33	réfection des joints de chaussée	35 000	-35 000	
100	divers	Travaux de réparation sur divers ouvrages d'art	23 000	17 000	40 00
		Sous-total		-53 000	
		UTD CENTRE DE TARTAS			
100	3	OH < 2m: reconstruction pont de Batsserde à Campagne/Meilhan	40 000	-7 000	33 00
100	322	OH < 2m: reconstruction ponceau à Pouillon	55 000	-7 000	48 00
100	32	NOUSSE - Mur de Soutènement - Mme BERGUA	80 000	-80 000	
		Sous-total		-94 000	
		UTD NORD-OUEST DE MORCENX			
150	834	Pont du bourg à Pissos	50 000	-23 000	27 00
		Sous-total		-23 000	
		UTS DE TARTAS 2X2 VOIES			
150	824 2x2	Bassins de rétention à St Pierre du Mont	80 000	-22 000	58 00
150	824 2x2	ECF (Pont de Malherbes, RD3, Joubelin et du Pouy)	40 000	-11 500	28 50
150	824 2x2	Réparation corniches OA	5 000	1 500	6 50
150	824 2x2	Réfection étanchéité	70 000	-70 000	
		Sous-total		-102 000	
			L		

DM2 2012 - DEPENSES DIVERSES DE VOIRIE

Prog	Article	Dépenses générales du programme courant	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
100	2031	Études ouvrages d'art	150 000	-10 000	140 000
100	23151-3	Indemnité résiliation - Carrefour RD14 RD413	0	3 230	3 230
		Sous-tot	al	-6 770	
	I		I	•	

Chap	Article	Dépenses autres réseaux routiers (fonction 628)	Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
204	204142	Subventions dégâts intempéries	38 000	-18 000	20 000
204	204142	Subventions communes non desservies par RD	37 000	-10 000	27 000
204	204142	Participation 1% paysage développement	20 000	-10 000	10 000
204	33	Participation Hossegor pont du canal	o	8 750	8 750
204	20423	Participation panneaux touristiques A65	80 000	-80 000	0
		Sous-total		-109 250	

DM2 2012 - RENFORCEMENTS PROGRAMMES

Prog	Article		Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
		UTD NORD-EST DE VILLENEUVE-DE-MARSAN			
100	23151-1	réseau départemental	1 541 500	692 000	2 233 500
150	23151-1	réseau ex-RN transféré	o	463 000	463 000
		UTD SUD-OUEST DE SOUSTONS			
100	23151-1	réseau départemental	1 295 000	200 000	1 495 000
		UTD SUD-EST DE SAINT-SEVER			
100	23151-1	réseau départemental	885 000	705 000	1 590 000
		UTD CENTRE DE TARTAS			
100	23151-1	réseau départemental	1 355 000	390 000	1 745 000
		UTD NORD-OUEST DE MORCENX			
100	23151-1	réseau départemental	1 471 000	211 000	1 682 000
	1	UTS DE TARTAS 2X2 VOIES]		
150	23151-1	réseau ex-RN transféré	803 000	22 000	825 000
ı		Sous-total		2 683 000	

DM2 2012 - RECETTES DE VOIRIE

Prog	Article		Montant Crédits 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant
100	1324	Participation Agglo du Marsan études Le CALOY	0	15 773	15 773
100	1328	Participation RFF études Le CALOY	0	15 773	15 773
		Sous-total		31 546	

AJUSTEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER En Euros

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Chapitres 011, 65

Fonction 621

Article	Intitulé	Ajustement DM 2 - 2012
	DEPENSES	
60632	Petit matériel	- 5 000 €
60633	Fournitures de voirie	- 35 000 €
61523	Entretien par le PARL	+ 52 600 €
61523	Entretien à l'entreprise	- 30 760 €
617	Frais d'études	- 30 000 €
6227	Frais de contentieux	- 5 000 €
6236	Frais de reprographie	- 9 000 €
6518	Secours	+ 160 €
	TOTAL DEPENSES	- 62 000 €

RÉSEAU TRANSFÉRÉ

Chapitre 011

Fonction 621

Article	Intitulé	Ajustement DM 2 - 2012
	<u>DEPENSES</u>	
60611	Eau	- 40 €
60632	Petit matériel	- 5 000 €
60633	Fournitures de voirie	- 8 560 €
611	Prestations viabilité hivernale	15 000 €
6135	Frais VL	- 1 000 €
61523	Entretien par le PARL	+ 46 300 €
61523	Entretien à l'entreprise	+ 18 300 €
617	Frais d'études	- 1 000 €
6231	Frais d'insertion	- 2 000 €
	TOTAL DEPENSES	+ 62 000 €

BRETELLE DE RACCORDEMENT A L'AUTOROUTE A65 ----COMMUNES DE BARCELONNE-DU-GERS ET D'AIRE-SUR-L'ADOUR

AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENT DU GERS / DEPARTEMENT DES LANDES RELATIVE AUX CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU GERS,

représenté par son Président, Monsieur Philippe MARTIN dûment autorisé par délibération du Conseil Général du GERS en date du,

d'une part,

ET

LE DEPARTEMENT DES LANDES.

Représenté par son Président, Monsieur Henri EMMANUELLI dûment autorisé par délibération du Conseil Général des LANDES en date du 12 novembre 2012,

d'autre part,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 12 novembre 2001 portant déclaration d'utilité publique de l'opération de réalisation de la bretelle de Barcelonne-du-Gers,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 23 octobre 2006 portant prorogation de la déclaration de la déclaration d'utilité publique jusqu'au 13 novembre 2011,

Vu la convention en date du 14 septembre 2007 autorisant le département du Gers à engager les études d'aménagement de la bretelle de Barcelonne sur le territoire du département des Landes,

Vu la délibération du Conseil Général du Gers en date du 6 mars 2009 relative à la réalisation de la bretelle de raccordement à l'autoroute A65,

Vu la délibération du Conseil Général des Landes en date du 29 juin 2009 relative à la participation du Département des Landes à cette opération,

VU la Convention conclue entre le Département du Gers et le Département des landes pour la réalisation de cette opération, en date du 9 juillet et du 17 août 2009.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de modifier l'échéancier initial de versement par le Département des Landes au Département du Gers de sa contribution à la réalisation de la bretelle de raccordement à l'autoroute A65, située sur les Communes de Barcelonne-du-Gers et d'Aire-sur-l'Adour, sous forme de fonds de concours défini à l'article 7 de la convention signée les 9 juillet et 17 août 2009.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DE LA CONVENTION INITIALE : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'échéancier ci-après remplace l'échéancier initial figurant à l'article 7 « dispositions financières » de la convention initiale.

Le Département des landes versera sa contribution sous forme de fonds de concours au Département du Gers sur présentation de titres de recettes de ce dernier pour les 3 premières échéances, selon les modalités suivantes :

500 000 €	dans les 3 mois qui suivent l'acte administratif ordonnant le commencement de la 1 ^{ère} tranche de travaux
500 000 €	en 2010
500 000 €	en 2011
500 000 €	en décembre 2012 à l'appui d'un certificat administratif

ARTICLE 3 - EFFET DU PRESENT AVENANT SUR LA CONVENTION INITIALE

Les articles de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent avenant.

Fait en double exemplaire.

A MONT DE MARSAN,

A AUCH,

Le

Le

Le Président du Conseil Général des Landes

Le Président du Conseil Général du Gers

Henri EMMANUELLI

Philippe MARTIN

BUDGET ANNEXE PARC ET ATELIERS ROUTIERS DES LANDES

ANNEXE VII

DM 2 - 2012

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	BP DM1 2012	Proposition DM2 2012
011	60622	Achats carburants	1 000 000,00	
	60212	Achats fournitures entretien routier	228 000,00	66 000,00
	60628	Achats fournitures ateliers	700 000,00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		Eau et assainissement	3 300,00	2 000,00
		Electricité - Gaz	30 000,00	
		Fournitures d'entretien bâtiments	1 500,00	
	60632	Fournitures outillage atelier	13 200,00	2 000,00
	60632	Variation des stocks	657 000,00	
	60636	Vêtements de travail	40 000,00	
	6064	Fournitures administratives	3 000,000	
	60661	Produits pharmaceutiques	110,00	
	607	Achats marchandises (sel)	14 000,00	
	6135	Location engins de travaux publics	170 000,00	5 000,00
	6135	Locations immobilières	6 600,00	
	61522	Entretien réparation bâtiments	11 000,00	
	61551	Entretien réparat, mat, roulant	55 000,00	***************************************
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	61558	Entretien autres biens	16 500,00	
	616	Assurances	165 000,00	-8 000,00
	617	Frais études	2 200,00	
	6182	Documentation	550,00	2 000,00
	62268	Rémun. intermédiaires	11 000,00	3 600,00
	6231	Frais insertions	7 700,00	
	6251	Frais déplacements	66 000,00	
	6261	Frais affranchissements	440,00	
	6262	Frais téléphone	2 200,00	
	6283	Frais nettoyage locaux PARL	3 000,00	
	6288	Frais divers	33 000,00	
	6355	Taxes et impots	20 102,86	6 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	420 000,00	
012	6218	Autre personnel extérieur	1 650 000,00	-82 600,00
042	6811	Dotations amortissements et provisions	531 000,00	4 000,00
67	6711	Intérêts moratoires et pénalités	110,00	
	673	Titres annulés	42 000,00	

1	 	······································		
1		DEPENSES	5 903 512.86	0.00
į		DEPERSES	3 303 312,00	0,00

		RECETTES		
Chapitre	Article	Intitulé	BP DM1 2012	Proposition DM2 2012
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	878 412,86	
70	701	Ventes de produits finis	10 100,00	
	704	Travaux	1 350 000,00	
	7068	Autres redevances et droits	2 738 400,00	
	707	Ventes de marchandises	262 000,00	
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	7 600,00	
	7788	Autres produits exceptionnels		
013	6032	Variation des stocks	657 000,00	
		RECETTES	5 903 512,86	0,0

Section d'investissement

		DEPENSES		
Chapitre	Article	Intitulé	BP DM1 2012	Proposition DM2 2012
21	2157	Matériel et outillage technique	1 225 099,02	4 000,00
23	231318	Travaux Bâtiments	150 000,00	

		-
DEPENSES	1 375 099,02 4 000.00	1
		1

		RECETTES		
Chapitre	Article	Intitulé	BP DM1 2012	Proposition DM2 2012
001	001	Résultat d'investissement reporté	424 099,02	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	420 000,00	
040	281318	Amortissements autres bâtiments publics		3 000,00
	28157	Amortissement matériel et outillage tech	531 000,00	-900,00
	281838	Amortissements autre matériel informatique		1 600,00
	281848	Amortissements autres matériel de bureau et mobiliers		300,00

RECETTES 1 375 099,02	4 000.00

TRANSPORTS

Direction de l'Aménagement

Inscriptio	ns	budgéta	res	5	
Dépenses		- 48	3 00	00	€

TRANSPORTS ET SECURITE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer de procéder:

- · à des ajustements budgétaires sur le réseau XL'R,
- à la répartition des recettes procurées par le relèvement des amendes de police.

I - Aménagement des arrêts de bus sur les lignes XL'R :

Au cours de la présente année il n'y a pas eu besoin d'aménagement d'arrêt de bus spécifique sur les lignes XL'R, mais seulement de petits matériels et travaux.

Lors du vote du Budget Primitif, un CP au titre de 2012 à hauteur de 60 000 € a été inscrit.

Je vous propose:

- de modifier en conséquence l'échéancier de l'AP 2009 N° 110 dont le montant reste inchangé à 255 690,12 €, comme suit :

réalisé 2009, 2010, 2011 : 135 690,12 € 2012 : 12 000,00 € 2013 : 60 000,00 € 48 000,00 €

- de procéder à la Décision Modificative n° 2-2012 à l'ajustement budgétaire du CP 2012 suivant :

Chapitre 23 - Article 23153 (Fonction 821)

- 48 000 €

II - Répartition du produit des amendes de police - dossiers globaux :

Le montant de l'enveloppe à répartir, après la Commission Permanente du 5 octobre 2012, s'élève à 23 583 €.

Une commune a présenté un dossier global pour lequel le montant de la subvention prévisionnelle attribuable figure au tableau annexé.

Pour cette commune, le paiement sera échelonné sur les années 2012 et 2013. L'acompte à verser en 2012 est de 23 583 € étant précisé que le solde sera attribué sous réserve de l'état d'avancement des travaux concernés et de la dotation par l'Etat des crédits afférents.

Je vous informe que la totalité de la dotation 2012 des amendes de police a été attribuée.

* *

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

Le Président,

Henri EMMANUELLI

CREDIT : 23 583 €					Echéancier de versements	versements
Commune	Opération	Montant des travaux	Montant subventionnable	Subvention accordée	2012	2013
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Aménagement global au centre bourg et notamment des routes départementales n° 28 et n° 393 en traverse d'agglomération : modération de la vitesse et sécurisation des plétons	534 665,00	530 265,00	50 000,00	23 583,00	26 417,00
		TOTAL		50 000,00	23 583,00	26 417,00
The state of the s						

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX et PATRIMOINE

Inscriptio	n budgétaire
Dépenses	- 1 183 000 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Je vous propose à la Décision Modificative n° 2 – 2012, de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires aux travaux à réaliser sur les bâtiments départementaux en investissement et en fonctionnement.

I – <u>Ajustement du programme d'investissement géré hors autorisation de</u> programme :

Les opérations concernées figurent en annexe I. Les ajustements des crédits sont présentés dans la perspective de la clôture de ces opérations d'ici à la fin 2012.

En conséquence, je vous propose de procéder aux ajustements budgétaires correspondants pour un montant global de − **196 000 €** qui sont principalement dûs à une moindre utilisation des crédits voués aux lourds imprévus sur les différents bâtiments départementaux.

II – <u>Autres investissements – Ajustements des montants et des échéanciers</u> prévisionnels relatifs à certaines autorisations de programmes :

Les opérations concernées figurent en annexe II. Les modifications du montant de certaines AP et de quelques échéanciers prévisionnels prennent en compte l'avancement ou l'achèvement de certains travaux programmés pour les bâtiments départementaux.

L'ensemble présenté en annexe II représente une baisse globale de 176 564,93 € en montant d'AP et **une baisse** globale de **975 000 €** en CP 2012.

Cette baisse correspond principalement:

- à la restitution des crédits à l'issue de l'opération de restructuration de l'UTD et du CE de Villeneuve-de-Marsan,
- au retard dans le démarrage des travaux du Centre d'exploitation de Peyrehorade, ce dossier a été stoppé en 2009 et a nécessité une remise au point plus lourde qu'escomptée, la consultation des entreprises n'ayant pu être lancée qu'en fin d'été 2012.

Enfin, la mise au point du programme, l'exécution et l'organisation de la mise en concurrence requise pour l'attribution des travaux de mise aux normes d'accessibilité du patrimoine immobilier départemental s'annoncent plus complexe et chronophage que prévu.

Les diagnostics réglementaires menés sur le patrimoine ont mis en exergue une multitude de petites interventions souvent différentes de site à site.

III - Ajustement du programme de fonctionnement :

Le tableau en annexe III fait état des modifications nécessaires en section de fonctionnement au vu du bilan des travaux d'entretien réalisés dans les bâtiments départementaux.

En conséquence, je vous propose de procéder à la Décision Modificative n° 2-2012 aux ajustements budgétaires qui vous sont proposés en annexe III pour un montant global de - 12 000 €.

IV - <u>Etablissement Médico-Social - reconstruction et réaménagement du</u> <u>foyer de l'Enfance à Mont-de-Marsan</u>:

Par délibération n° A9 en date du 26 mars 2012, le Conseil Général a approuvé les conclusions de la Commission de Surveillance du Centre départemental de l'Enfance du 28 novembre 2011 concernant le projet de restructuration et d'extension des locaux du foyer de l'enfance, le programme technique détaillé et le phasage de la réalisation dudit projet.

Dans le rapport n° A3 « Centre départemental de l'Enfance » vous trouverez le détail des objectifs généraux de cette opération.

Afin de poursuivre son exécution et notamment la phase d'études, je vous propose :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le règlement du concours à organiser pour le choix du maître d'œuvre du projet,
- de procéder à l'élection des Conseillers Généraux représentant le Département (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) pour siéger au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et le réaménagement du foyer de l'enfance.

* *

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport et sur les ajustements suivants :

Chapitre 23 - 1 185 000 €
 Chapitre 20 + 14 000 €
 Chapitre 011 - 12 000 €

Le Président,

Henri EMMANUELLI

Annexe I

AJUSTEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GERE HORS AUTORISATION DE PROGRAMME DM2 - 2012

Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Crédits inscrits BP+DM1 2012	Ajustements DM2-2012 en dépense
23	231311	0202	Travaux sur bâtiments départementaux	381 500,00 €	-150 000,00 €
20	2033	0202	Frais d'insertion	10 000,00 €	14 000,00 €
23	231313	40	Travaux en CMS provision	20 000,00 €	-20 000,00 €
23	231318	28	Travaux à l'Inspection Académique	20 000,00 €	-5 000,00 €
23	231318	621	Travaux en UTD et CE	65 000,00 €	-35 000,00 €
	Tota	al investis	sement	496 500,00 €	-196 000,00 €

BATIMENTS

Autres investissements - Ajustements d'échéanciers des montants et des prévisionnels relatifs aux AP (en €)

	·	I	1			***************************************									
						Autori	Autorisations de Programmes	ammes				Crédits d	Crédits de Paiements		
Ą	Libellé de l'AP	ð	Ch Article Fonct	Fonct				CP Réalisés			CP 2012				
					BF 2012 + DM1 2012	Ajustement DM2 2012	nouveau montant AP	2009 2010 2011	Solde AP	BP 2012 + DM1 2012	Ajustement DM2 2012	Nouveau montant	CP 2013	CP 2014	CP 2015
18	Construction et restructuration UTD et CE de Villeneuve-de- Marsan (2009)	23	23 231318	621	1 269 900,00 €	1 269 900,00 €-181 564,93 €	1 088 335,07 €	763 253,07 €	325 082,00 €	475 082,00 €	475 082,00 C-150 000,00 C	325 082,00 €			
106	Restructuration Centre d'Exploitation Peyrehorade (2009)	23	23 231318	621	532 000,00 €		532 000'00 €		532 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €-250 000,00 €	10 000,00 €	522 000,000 €		
127	Travaux Basilique de Bugiose (2010)	23	231314	312	435 000,00 €	+5 000,00 €	440 000,00 €	264 027,60 €	175 972,40 €	170 000,00	≥ 00′000 €	175 000,00 €	972,40 €		
180	Reconstruction CE Montfort (2011)	23	231318	621	9 00'000 059		650 000,00 €	4 723,48 €	645 276,52 €	10 000′00 €	-6 000,00 c	4 000,00 €	15 000,00 €	310 000,000 €	316 276,52
181	Restructuration UTD - CE Saint Sever (2011)	23	23 231318	621	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €	8 306,70 €	1 241 693,30 €	15 000,000 €	-11 000,00	4 000,00 €	3 00'000 001	500 000,00 €	637 693,30
232	Extension antenne CG40 Saint-Paul-Lès- Dax (2011)	23	231311	0202	260 000,00 €		260 000,00 €	3 649,59 €	256 350,41 €	255 000,00 €	255 000,00 € -244 000,00 €	11 000,00 €	245 350,41 €		
240	Construction CE Linxe (2012)	23	231318	621	250 000,00		250 000,00		250 000,000 €	20 000'00 €	-20 000'00 €		100 000,00	150 000,00 €	
246	Mise aux normes accessibilité (2012)	23	231311	0202	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €		1 100 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 d -259 00,00 c	31 000,000 €	500 000,00 e	310 000,00 e	259 000,00
312	Laboratoire Départemental (2012)	23	231318	95	350 000,00		350 000,00 €		350 000,00	100 000,00	-40 000,00 €	9 00'000 09	390 000'000 €		
	TOTAUX				10 395 000,00 C-176 564,93 C10 219	-176 564,93 C	10 219 335,07 C	1 091 409,89 €	9 127 925,18 C	1 655 082,00 C-975 000,00 C 620 082,00 C	-975 000,00 C	620 082,00 €	3 073 906,70 C	3 400 966,66 C 1 972 969,82	1 972 969,82
			-	-											

AJUSTEMENTS DU PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT DM2 - 2012

Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Crédits inscrits BP + DM1 2012	Ajustements DM2-2012 en dépense
011	6132	221	Diverses prestations de service	350 000,00 €	+30 000,00 €
011	61522	33	Entretien bâtiment Surf	2 000,00 €	-2 000,00 €
011	6236	0202	Frais reprographie	15 000,00 €	-10 000,00 €
011	61522	0202	Travaux compte de tiers	20 000,00 €	-20 000,00 €
011	60628	93	Achats matières	118 000,00 €	+8 000,00 €
011	6042	93	Travaux broyage	20 000,00 €	-8 000,00 €
011	61522	621	Entretien bâtiments voirie	20 000,00 €	-10 000,00 €
	7	Fotal fonct	ionnement	545 000,00€	-12 000,00 €

ENVIRONNEMENT et SÉCURITÉ

Direction de l'Environnement

	Inscription Budgétaire
Dépenses	- 804 800 €
,	(dont - 602 200 € TA et 378 300 € par transfert)
Recettes	- 773 267,12 €
	(dont - 915 767,12 € TA)

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la politique départementale en matière d'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les propositions nouvelles et ajustements nécessaires concernant les dossiers suivants :

- 1 Protection et valorisation des espaces littoraux
- 2 Politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles
- 3 Gestion de l'espace rivière
- 4 Schéma départemental cyclable
- 5 <u>Ajustements de crédits et ajustements des AP et CP</u> correspondants
- 6 Taxe d'Aménagement

Les propositions d'inscriptions au titre de la Décision Modificative n° 2-2012 s'élèvent à − 804 800 € en dépenses et à - 773 267,12 € en recettes.

I - PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES LITTORAUX :

1°) Nettoyage du littoral (période 2005-2012)

L'opération de nettoyage du littoral, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage depuis 1991, est organisée, pour la période en cours, dans le cadre de trois marchés publics, par la COVED pour le nettoyage mécanique, et par les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) du Marensin et du Colombier pour le nettoyage manuel.

Les durées de validité de ces trois marchés ont été prorogées de deux mois par avenant, soit jusqu'au 31 décembre 2012, afin de faire coïncider la fin des marchés avec un exercice budgétaire complet et faciliter ainsi le recouvrement des participations financières.

Pour honorer les clauses contractuelles du marché de nettoyage mécanique, et financer les deux mois d'interventions supplémentaires, je vous propose de compléter les crédits à hauteur de 300 000 €, portant le coût prévisionnel de l'opération 2012 à 2 150 000 €.

Conformément aux dispositions des conventions conclues avec les 15 collectivités du littoral dans ce cadre, leur participation augmente proportionnellement de 47,50 % de l'inscription supplémentaire, soit 142 500 €.

En définitive et dans le cadre de la politique départementale en matière de protection et de valorisation de l'espace littoral, je vous serais obligé :

- de bien vouloir vous prononcer sur une inscription de crédit supplémentaire d'un montant de 300 000 € pour le marché de nettoyage global et systématique du littoral landais;
 - d'inscrire en conséquence à la Décision Modificative n° 2-2012 :

* En dépenses :

- un crédit complémentaire de 300 000 € pour le nettoyage mécanique du littoral landais, par le transfert de crédits suivants (conformément à l'annexe financière n° I) :

* Nettoyage mécanique du littoral landais	300 000 €
* Frais d'étude ENS (AP 2010/133)	- 30 000 €
* Frais d'étude ENS (AP 2012/257)	- 40 000 €
* Travaux ENS (AP 2012/257)	- 60 000 €
* Acquisition matériel randonnée (AP 2010/134)	- 120 000 €
* Frais d'études PDIPR (AP 2012/ 258)	- 25 000 €
* Travaux sur les itinéraires PDIPR (AP 2012/ 258)	- 25 000 €

^{*} En recettes:

- un crédit de **142 500** € au titre de la participation des Communes et Communes au nettoyage mécanique du littoral.

2°) Nettoyage différencié du littoral landais

Afin d'assurer la continuité du service de nettoyage sur le littoral, un appel d'offres a été lancé en juillet, dans l'objectif d'une prise d'effet des nouveaux marchés au 1^{er} janvier 2013.

L'opération, intitulée « nettoyage différencié du littoral landais », est divisée en neuf lots, soit un lot relatif au nettoyage mécanique, sept lots portant sur du nettoyage manuel, et un lot chargé des prestations de transport et traitement des apports collectés.

Les interventions de nettoyage manuel sélectif concernent des secteurs de littoral relevant du réseau Natura 2000 ou bien de sites où les enjeux naturels sont forts (embouchure du Courant d'Huchet dans la continuité du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale). Elles sont susceptibles de bénéficier de co-financements de différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Aquitaine, Agence de l'Eau Adour Garonne, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Courant d'Huchet).

Enfin, et comme lors des opérations précédentes, les participations financières des collectivités et EPCI du littoral, et de la Direction Générale de l'Armement (site du CELM) seront encadrées par des conventions précisant les modalités d'intervention sur leurs territoires respectifs et de calcul de leurs contributions.

En définitive et dans le cadre de la politique départementale en matière de protection et de valorisation de l'espace littoral, au vu des dispositions administratives et financières à intervenir pour la continuité du service de nettoyage du littoral, je vous serais obligé :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir avec :
 - * les communes de Biscarrosse, Saint Julien en Born, Lit et Mixe, Vielle-Saint-Girons, Moliets-et-Maâ, Messanges, Vieux-Boucau, Soustons, Seignosse, Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne, Ondres et Tarnos,
 - * la Communauté de Communes de Mimizan,
 - * le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Courant d' Huchet,
 - * la Direction Générale de l'Armement (DGA),
- de m'autoriser à solliciter les co-financements potentiels auprès de la Région Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de m'autoriser à déposer les demandes de subventions au titre du dispositif Natura 2000 auprès de l'Etat et à signer les contrats Natura 2000 afférents.

II- POLITIQUE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : Soutien à l'action des gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles :

Compte tenu des dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'exercice 2012 par les différents gestionnaires de sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles », notamment la Commune d'Aire-sur-l'Adour pour l'aménagement du site de la retenue collinaire de l'étang du Brousseau et la Commune de Tercis-les-Bains pour le lancement d'une étude sur les carrières situées sur son territoire, et ce, conformément au règlement départemental d'aides en faveur des Espaces Naturels Sensibles, je vous propose :

- de porter le montant de l'AP 2012 n° 255 « ENS subventions 2012 » à 391 000 € (conformément à l'annexe financière n° 1) ;
- et d'inscrire à la Décision Modificative n°2-2012 un CP 2012 complémentaire de 7 300 €, par le transfert de crédits suivants (conformément à l'annexe financière n° I) :
 - * Participation Cnes et EPCI pour les travaux sur les ENS

+ 7 300 €

* Entretien des itinéraires de randonnée

- 7 300 €

III - GESTION DE L'ESPACE RIVIERE :

1°) <u>Accompagnement des structures gestionnaires des cours</u> d'eau et milieux humides associés

Compte tenu des dossiers de demande de subventions déposés au titre de l'exercice 2012 par les différents maîtres d'ouvrage concernant les bassins versants de l'Adour et des Grands Lacs et ce, conformément au règlement départemental pour la gestion et la revalorisation des cours d'eau et milieux humides associés, je vous propose :

de porter le montant de l'AP 2012 n° 264 « Subventions rivières 2012 » à 305 000 € et d'inscrire à la Décision Modificative n° 2-2012 un CP 2012 complémentaire de 33 000 €, par le transfert de crédits suivants (conformément à l'annexe financière n° I) :

* Participation EPCI pour la gestion des rivières + 33 000 € (travaux et études)

* Entretien des itinéraires de randonnée - 33 000 €

2°) Politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour

L'Assemblée Départementale a approuvé le programme 2012 de l'Institution Adour au titre de la gestion et la protection des milieux en votant une AP n° 263 (Institution Adour 2012 gestion des milieux TA) pour un montant total de 21 000 €.

Lors de sa réunion du 19 juillet 2012, le Conseil d'Administration de l'Institution Adour a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude relative à la restauration de la continuité écologique sur les barthes de l'Adour.

Cette action, estimée à 60 000 € TTC de dépenses, est susceptible de bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 80 % (Région Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, FEDER), la part résiduelle de 12 000 € (20 %) restant à la charge du Conseil général des Landes, conformément aux statuts de l'Institution Adour.

En conséquence, je vous propose :

- de porter le montant de l'AP 2012 n° 263 (Institution Adour Gestion des Milieux TA) à 33 000 €, conformément au tableau récapitulatif figurant à l'annexe financière n° I, le CP 2012 étant maintenu à 6 000 €.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a délégation pour attribuer les participations départementales sur présentation des plans de financement définitifs de chaque opération.

3°) <u>Avis du Département sur les documents-cadres liés aux</u> <u>enjeux de la gestion de l'eau sur les territoires</u>

Les dispositions réglementaires prévoient une saisine quasisystématique de la collectivité départementale sur un certain nombre de documents-cadres établissant des stratégies de gestions de l'eau (type SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau -,...) ou des zonages réglementaires (type Classement des cours d'eau, inventaires des frayères...) sur tout ou partie du territoire départemental.

Les délais dans lesquels le Département est sollicité pour émettre son avis formel étant très contraints, je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour émettre les avis du Département sur ces documents liés aux enjeux de la gestion de l'eau sur les territoires.

IV - AIDES DEPARTEMENTALES A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL CYCLABLE :

1°) Programmes antérieurs

Afin de pouvoir honorer les échéances relatives aux subventions départementales attribuées dans le cadre de l'AP 2010 n° 135 « subventions cyclable 2010 », conformément au règlement départemental d'aide en vigueur, et au vu de la demande des différents maîtres d'ouvrage pour solder les opérations en cours, dont notamment :

- * la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) pour la réalisation de la liaison Messanges-Azur-Soustons (boucle nord),
- * la Communauté de Communes de Mimizan pour le solde de la liaison cyclable Mimizan Bourg-Mimizan Plage,

Je vous propose:

- de maintenir le montant de l'AP 2010 n° 135 « Subvention cyclable 2010 » à 1 261 967,73 € et de modifier son échéancier tel qu'il figure à l'annexe financière n° II,

 et d'inscrire, en conséquence, à la Décision Modificative n° 2-2012 un CP 2012 complémentaire de 20 000 € par le transfert de crédits suivants (conformément à l'annexe financière n° I) :

* Participation EPCI pour la réalisation d'aménagements cyclables

+ 20 000 €

* Entretien des itinéraires de randonnée

- 20 000 €

2°) Programme 2012

Compte tenu des dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'exercice 2012 par les différents maîtres d'ouvrage, notamment la Communauté de Communes des Grands Lacs, la Communauté de Communes Côte Lande Nature et la Communauté de Communes du Canton de Pissos, et ce, conformément au règlement départemental d'aide à la réalisation d'aménagements cyclables, je vous propose :

- de porter le montant de l'AP 2012 n° 261 « Cyclable subventions 2012 » à 560 000 €, et de modifier son échéancier conformément au tableau récapitulatif figurant à l'annexe financière n° I,
- et d'inscrire, en conséquence, à la Décision Modificative n° 2-2012 un CP 2012 complémentaire de 18 000 € par le transfert de crédits suivants (conformément à l'annexe financière n° I) :

* Participation EPCI pour la réalisation d'aménagements cyclables

+ 18 000 €

* Entretien des itinéraires de randonnée

- 18 000 €

V - AJUSTEMENTS DE CREDITS ET AJUSTEMENTS DES AP ET CP CORRESPONDANTS:

1°) Ajustement de crédits divers

Au vu des dépenses réalisées et des engagements pris pour cette fin d'exercice 2012, il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires de dépenses hors AP et de la section de fonctionnement pour un montant global de − 197 800 €, dont le détail figure en annexe II (Fonction 738), et qui se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 20 : - 9 700 €
Chapitre 21 : - 18 000 €
Chapitre 204 : - 56 900 €

Chapitre 011 : - 42 700 € Chapitre 65 : - 70 500 €

TOTAL - 197 800 € (dont - 140 200 € TA)

2°) Ajustements des AP et CP correspondants

Le tableau récapitulatif joint en annexe III reprend les ajustements, liés à la Décision Modificative n° 2-2012, des Autorisations de Programme ainsi que la modification des échéanciers prévisionnels consécutifs à un report des paiements demandés par les différents maîtres d'ouvrage appelant les subventions départementales dans le cadre d'AP « subventions » (ENS, Rivière, Cyclable, Développement durable, Littoral) et à un décalage dans la mise en œuvre des acquisitions ou des travaux programmés sur 2012 dans le cadre d'AP « travaux » (Plan-Climat, Rando, Cyclable, ENS).

En conclusion, ces ajustements portent le montant total des AP à 13 577 622,73 \in (contre 13 531 122,73 \in à la DM1- 2012) et le montant des CP 2012 correspondants à 1 788 250 \in (contre 2 616 950 \in à la DM1- 2012) dont 1 583 550 \in de crédits Taxe Aménagement.

Je vous propose ainsi d'approuver les modifications des AP ainsi présentées et les ajustements correspondants pour 2012 pour un montant global de − 828 700 € qui se décomposent de la manière suivante :

* Fonction 738

chapitre 20 : - 185 000 €
Chapitre 204 : - 343 700 €
Chapitre 21 : - 150 000 €
Chapitre 23 : - 140 000 €

* Fonction 61

- Chapitre 204 : - 10 000 €

TOTAL : -828 700 € (dont 683 700 € TA)

VI - TAXE D'AMENAGEMENT :

Cette taxe, établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme est « affectée », c'est-à-dire intégralement répartie sur les seuls articles de dépenses assujettis réglementairement à cette taxe.

Les ajustements présentés à cette DM2-2012 concernent les crédits non consommés et les reliquats de soldes d'opérations. L'essentiel des ajustements concerne les reports de paiement demandés par les différents maîtres d'ouvrage appelant les subventions départementales d'ici la fin de l'année ainsi que le report des travaux.

Les propositions d'ajustements budgétaires présentées dans le rapport ci-dessus sont récapitulées dans le tableau en annexe IV pour un total de :

- 732 900,00 € en dépenses (602 200 € pour la direction de l'environnement)

- 915 767,12 € en recettes

Ces propositions intègrent les ajustements de crédits en dépenses pour un montant de $19\,300\,$ € relatives aux frais de personnel affecté à des actions relevant de la TA, et de $-\,150\,000\,$ € pour la promotion des sports de pleine nature (PDESI relevant de la TA - rapports « Sports »).

CP 2015

CP 2014

CP 2013

Nouveau montant

Alustements DM2

CP 2012

CREDITS DE PAIEMENT

296 400,00 136 400,00 27 028,56

112 300,00 227 300,00 210 000,00

147 300,00

-122 700,00 -120 000,00

-50 000,00

142 300,00

7 300,00

-60 000,00

50 000,00

50 000,00

160 000,00

115 000,00

00'000 9

-100 000,00

-30 000,00 40 000,00

* (h) = somme des CP 2012 à 2016

77 028,66

260 000,00 115 000,00

59 000,00

-170 000,00

-25 000 00

178 000,00

33 000,00

13 000,00

20 000,00 33 000,00

12 000,00

12 000,00

27 000,00 115 000,00

178 000,00

ANNEXE I - RAPPORT "POLITIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT" RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DM2-2012

		BP + DM
السطا		
		solde AP à la DM2-2012
OGRAMME		Nouveau Mortant AP
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		Ajustements DM2-2012
AUTOR		P CP realisés / 2009,2010 et 2012
		ENV CHAPI ARTICLE TION Montant AP 2009.2010 et 2001.0 et 2012
<u> </u>		FONC
		ARTICLE
		CHAPI
		ENV
		INTITULE
		N. de Y. A.P.
,	-	

•		L	L	L	L	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	L	_	Ļ	Ļ	_	<u> </u>	_		_				
BP + DM1-2012		30 000,00	105 000,00			135 000,00	270 000,00	179 000,00	90,000,00			229 000,00	145 000,00			145 000,00	00'000 9	00'000 9	160 000,00	100 000,00	260 000,00	810 000,00
soide AP à la DM2-2012	£	00'0	280 000,00	00'0	0,00	391 000,00	671 000,00	296 028,66	100 000,00	00'0	00'0	396 028,66	305 000,00			305 000,00	33 000,00	33 000,00	540 000,00	960 000,00	1 100 000,00	2,505,028,56
		00'0		00'0	00'0					000	00'0						90	8				
Nouveau Montant AP	e = (a)+(d)	ó	280 000,00	Ö	ä	391 000,00	671 000,00	369 582,09	100 000,00	Ö	ď	469 582,09	305 000,00			305 000,00	33 000,00	33 000,00	1 261 967,73	560 000,00	1,821,967,73	\$ 300 649,82
Ajustements DM2-2012	q = (h)-(a)+(b)	-30 000,00	00'0	00'0	00'0	36 000,00	8 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	20 000,00			20 000,00	12 000,00	12 000,00	00'0	60 000,00	00'000 09	00'000'86
CP réalisés 2009,2010 et 2012	(a)						00'0	73 553,43				73 553,43				00'0		00'0	721 967,73		721 967,73	795 521,16
Montant AP avant DM2 2012	(a)	30 000,00	280 000,00			355 000,00	665 000,00	369 582,09	100 000,00			469 582,09	285 000,00			285 000,00	21 000,00	21 000,00	1 261 967,73	200 000	1 761 967,73	3 202 549,82
FONC		738		738	738	738		738		738	738			738	738		81		738	738		
ARTICLE FONC		2031		2031	2312	204142		2181		2031	23174			204141	204142		204152		204142	204142		
CHAPI		20		20	23	204		21		20	23			204	204		204	SUR	204	204		0
ENV		29157		35575	35579		ENS	31191		35583	35595	PDIPR		37314	37319	WERES	37299	JTION ADO	37207	37727	CLABLE	EMENT (T)
INTITULE		ENS TRAVAUX 2010	ENS TRAVAUX 2012	Frais d'études	Aménagement de propriétés départementales	ENS SUBVENTIONS 2012	SOUS TOTAL ENS	MISE EN ŒUVRE DU PDIPIR 2010	MISE EN ŒUVRE DU PDIPIR 2012	Frais d'études	Travaux d'aménagement des itinéraires	SOUS TOTAL PDIPR	SUBV RIVIERES EPCI 2012	Subv études nivières	Subv travaux rivières	SOUS TOTAL RIVIERES	IA GESTION MILIEUX 2012 - TA	SOUS TOTAL INSTITUTION ADOUR	CYCLABLE SUBVENTIONS 2010	CYCLABLE SUBVENTIONS 2012	SOUS TOTAL CYCLABLE	TOTAL ENVIRONNEMENT (TA)
N* de l'A.P.		133	257			255		2 8	258				797				263		ئة	1 261		

20000	5	1000 DOL 7
2 060 000		2 450 000
2 371 700	221 700	2 150 000
221 700	-78 300	300 000
2 150 000	300 000	1 850 000
TOTAL	DM2-2012	BP+DM1 2012

 6,00
 6,000,00
 27,000,00
 6,00
 6,00

 20,000,00
 180,000,00
 180,000,00
 224,000,00
 224,000,00

 18,000,00
 118,000,00
 218,000,00
 224,000,00

 38,000,00
 288,000,00
 378,000,00
 424,000,00

 221,700,00
 668,300,00
 7,697,200,00
 609,438,68

SECTION	EN<	CHAPI TRE	ENV CHAPI ARTICLE FONC	FONC	INTITULE		BP+
TA	12594	011	611	738	12594 O11 611 738 Nettoyage mécanique du littoral landais		
TA	429	9	61523	738	O11 61523 738 Entretien des itinéraires de randonnée	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
TOTAL	EPENSE	S FONC	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	ENT		اا	
	TOTAL DEPENSES	DEPEN	ES	250		لسا	
RECETTES FONCTIONNEMENT	978	74	7474	738	978 74 7474 738 Partic des collectivités littorales au fi nettoyage mécanique du littoral	L	
	TOTAL RECETTES"	RECETT	ES*	12 E 24		لسا	

II - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP

^{* (}montant identique au cartouche du rapport)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DM2-2012 AJUSTEMENTS DE CREDITS DIVERS CREDITS HORS AP ET DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

- INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP ET EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION	ENA	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	INTITULE	BP + DM1 2012	DM2-2012	TOTAL PAR CHAPITRE	TOTAL
INVESTISSEMENT									
TA	34289		2031	738	Etudes cyclables	30 000,00	-12 000.00		18 000.00
hors TA	34297	20	2031	738	Etude pour diagnostic digue Contis en MO	14 500,00	2 300,00	-9 700,00	16 800,00
TA	29262	24	2111	738	Acquisition terrain	62 000,00	2 000,00		64 000,00
TA	16097	21	2111	738	Acquisition voies	20 000,00	-20 000,00	-18 000,00	00,0
TA.	37235	204	20414	738	Subventions EPCI pour acquisitions	20 000,00	-20 000,00		00'0
hors TA	37351		204141	738	Subventions pour acqusition matériel désherbage	18 500.00	-17 500,00		1 000.00
hors TA	37419	202	204141	738	Subv pour étude plan plage (ex 2012)	11 000,00	-7 400,00		3 600.00
hors TA	37411		204142	738	Subv pour étude plan plage (solde ex 2011)	14 000,00	-12 000,00	-56 900,00	2 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMEN	NSES INVES	TISSEMEN	-		190 000 00	-84 600 00	00 000 98-	105 400 00
FONCTIONNEMENT									
TA	800	011	61524	738	Frais d'entretien terrain ENS	30 000,00	-5 000,00		25 000,00
TA	4623	011	611	738	Honoraires et rémunérations GARES Nature	12 000,00	1 500,00		13 500,00
TA	27521		617	738	Etudes du service ENS	150 000,00	-5 000,00		145 000,00
TA	13726	-	6231	738	Frais d'insertion (consultation TA)	1 000,00	3 000,00		4 000,00
<u> </u>	429	011	61523	738	Entretien des itinéraires de randonnée	300 000,00	-21 700,00	*****	278 300,00
<u>AI</u>	103	011	61523	738	Entretien des Voies Vertes	80 000,00	10 000,00		90,000,00
<u>TA</u>	20897	011	60633	738	Fournitures de voirie	5 000,00	4 000,00	******	1 000,00
hors TA	789	9	6188	738	Frais de communication en environnement	40 000,00	-15 000,00	(1111)	25 000,00
hors TA	27547		6238	738	Education à l'environnement	22 900,00	-10 000,00		12 900,00
hors TA	10717	011	62262	738	Frais d'analyses divers	120 000,00	3 500,00	-42 700,00	123 500,00
hors TA	10663	65	65738	738	Participation collecte déchets Adour Aval	10 000,00	-1 500,00		8 500,00
<u> </u>	805	99	6561	738	Participation statutaire au SM Géolandes	280 000,00	-69 000,00	-70 500,00	211 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMEN	SES FONC	TIONNEMEN	15		1 020 900,00	-113 200,00	.113 200,00	937 700,00
	101	TOTAL DEPENSES	ES			1 210 900,00	-197 800,00	-197 800,00	1 043 100,00
		dont TA				980 000,00	-140 200,00		849 800,00

* (montant identique au cartouche du rapport)

Anneke III MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT À 18 DM2-2012 - DIRECTION ENVIRONNEMENT

	-								00000	=	_		
				₽ F		CP réalisés			CP 2012		<u></u>		
CYCLALE ENGINEERINGS 50091 148 85549 C.0.0 148 141 1940 S. 120 00.0 S. 120	l'A.P.	INTITULE AP	Montant AP avant DM2 2012	Ajustements DM2-2012	Nouveau Montant AP	2009,2010 et 2011	Solde AP a la DM2-2012	DM1-2012	Ajustements DM2	Nouveau montant	CP 2013	CP 2014	CP 2015
5 CYCLALGE ENGINETION 2011 1000 558040 C100 1461 558040 341 1400 255 0000 355 0000	-											-	
Conclusion Signature (Conclusion Control Con	-	-	1 040 368,63	00'0	1 040 368,63	360 368,63	680 000,00	285 000,00	-30 000,00	255 000,00	235 000,00	190 000,00	
1	╄	_	346 854,90	00'0	346 854,90	341 104,90	5 750,00	5 750,00		5 750,00			
1 CTCLLABLE TRANLALLIX 2010 200 00 0000 20 00 0000 20 00 0000 20 000000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20 00000 20	╄-	_	1 261 967,73		1 261 967,73	721 967,73	540 000,00	160 000,00	20 000,00	180 000,00	160 000,00	200 000,00	
Text	₽-	7	3 630 000,00		3 630 000,00	L	3 428 421,26	140 000,00	90,000 09-	80 000,00	430 000,00	1 607 500,00	1 310 921,26
1 CTCL-ALE ENDACATION ADDRESS 200 000000 20 0000000 20 000000 20 000000 20 000000 20 000000 20 000000 20 000000 20 000000 20 0	ļ	$\overline{}$	200 000,00				200 000,00	190 000,00	-20 000,00	170 000,00	30 000,00	00'0	
STATE STAT	↓_	1	100 000,00				100 000,00	50 000,00	-35 000,00	15 000,00	50 000,00	35 000,00	
SERSE MANUFACTION CAND 200 000 0	261		500 000,00		560 000,00		260 000,00	100 000,00	18 000,00	118 000,00	218 000,00	224 000,00	
Fire Strewling 2000 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 000.00 30 0		Sous Total CYCLABLE	7 078			<u> </u>	5 514 171,26	930 750,00	-107 000,00	823 750,00	1 123 000,00	2 256 500,00	1 310 921,26
S IENS BLUNKENTION (2008) 199 8263.72 0.00 199 8263.72 100 100 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 6 250.00 7 21 400.00 8 21 400.00 8 21 400.00 8 21 400.00 9 21 400.00 1 20 40.00	133	1			00'0		00'0	30 000,00	00'000 08-	00'0			
S I ENS SURVEYTONS 2011 21 400,00 0.00 21 400,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 6 520,00 7 520,00	┼		199 825,72							6 250,00			
Septementones sinvitation		-					6 250,00			6 250,00			
§ ENE SIRPERTIONS SIVU 2012 60 00000 G.00 60 000.00 46 000.00 150 000.00	186	7					12 000,00	12 000,00		12 000,00			
ENS SUBPERTIONE 2012 385 000.00 38 000.00 38 100.00 112 300.00 113 300.00 112 300.	-						00'000 09	48 000,00		48 000,00	12 000,00		
Fire Translative 2017 Fire	₩		355 000,00		391 000,00		391 000,00	135 000,00	7 300,00	142 300,00	112 300,00	136 400,00	
National Control Con	257	_	280 000,00	00'0			280 000,00	105 000,00	-100 000,00	2 000,000	115 000,00	160 000,00	
NATIONALDOUR 2010 120 113.76 0.00 112 113.78 119.113.78 11			1 906		1 012 225,72	L	755 500,00	342 500,00	-122 700,00	219 800,00	239 300,00	296 400,00	00'0
National N	137	INSTITUTION ADOUR	122				4 000,00	4 000,00		4 000,00			
S 2011 INSTITUTION ADOUR 117 000,00 0.00 117 000,00 60 000,00 67 000,00 77 000,00 <td>+</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>37 500,00</td> <td>37 000,00</td> <td>-10 000,00</td> <td>27 000,00</td> <td>10 500,00</td> <td></td> <td></td>	+						37 500,00	37 000,00	-10 000,00	27 000,00	10 500,00		
8 INTENTIONALDOUR 120 000,00 120 000,00 120 000,00 120 000,00 60 000,00 <td>188</td> <td></td> <td>117 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>57 000,00</td> <td>57 000,00</td> <td></td> <td>57 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td>	188		117 000,00				57 000,00	57 000,00		57 000,00			
Sous Total INSTITUTION ADOLINE 21 000,00 12 000,00 33 000,00 154 000,00 154 000,00 154 000,00 154 000,00 155 000,00	282		120 000,00				120 000,00	90,000,00		00'000 09	00'000 09		
SOUR TOTAL INTORALOR ADOUND 446 113,76 12 500,00 460 613,76 256 150,00 164 000,00 164 000,00 175 000,00	263	1					33 000,00			6 000,00	27 000,00		
MISE EN OEUVRE DU PDIPR 2010 369 562,09 0,00		Sous Total INSTITUTION ADOUR						164 000,00	-10 000,00	154 000,00	97 500,00	00'0	00'0
S SUBVENTIONS POIPR (2012) 40 000,00 40 000,00 10 000,00 10 00 00,00 10 00 00,00 </td <td>25</td> <td>-</td> <td>369 582,09</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-120 000,00</td> <td>59 000,00</td> <td>210 000,00</td> <td>27 028,66</td> <td></td>	25	-	369 582,09						-120 000,00	59 000,00	210 000,00	27 028,66	
T MISEE EN OELUYRE DU PDIPR 2012 100 000,00 0,00 100 000,00 100 000,00 50 000,00 -70 000,00 -70 000,00 -70 000,00 -70 000,00 -70 000,00 -70 000,00 -70	559	_	40 000,00				00'0	20 000,00	~20 000,00	00'0	00'0		
S SUBY EPCI GESTION RIVIEREE 2010 SOUB TOTALI PDIPIR 500 50.00 469 562,08 73 563,43 396 028,68 249 000,00 190 000,00 59 000,00 260 000,00 260 000,00 260 000,00 260 000,00 7000,00 77 000,00 77 000,00 70	258	1	100 000,00				100 000,00	50 000,00		00'0	90 000 09	50 000,00	
S SUBVENTION RIVIERE 2010 158 544,43 0,00 168 544,43 151 544,43 151 544,43 17 000,00 17 000,00 7 000,00 10 000,00 7 000,00 10 000,00 7 000		Sous Total PDIPR	809	ı, ik				249 000,00		59 000,00	280 000,00	77 028,66	00'0
S SUBVENTION RIVIERE EPC! 2011 222 140,46 0,000 222 140,46 112 140,48 112 140,40 110 000,00 -23 000,00 67 000,00 43 000,00 S SUBVENTION RIVIERES EPC! 2012 286 000,00 200 000,00 305 000,00 1250 000,00 115	138	7	158 544,43				17 000,00	17 000,00	-7 000,00	10 000,00	7 000,00		
S SUBVEYNIFRES EPCI 2012 286 000, 00 200 000, 00 305 000, 00 305 000, 00 305 000, 00 1750 000, 00 175 00, 00 175 00, 00	216	7	222 140,48				110 000,00	90,000 08	-23 000,00	67 000,00	43 000,00		
S SUBVENIENDES 1260 000, 00 0,00 1260 000, 00 12	桑		285 000,00				305 000,00		33 000,00	178 000,00	115 000,00	12 000,00	
T ETIDES PLAN CLIMAT - DAIZ/2011 1955 684,91 263 684,91 263 684,91 263 684,91 263 684,91 263 684,91 263 684,91 165 684,90 165 682,000,00 -147 000,00 465 000,00 465 000,00 T ETIDES PLAN CLIMAT - DAIZ/2011 100 000,00 0,00 100 000,00 1,000 000,00 16 703,53 983 286,41 110 000,00 20 000,00 20 000,00 250 000,00 2	283		1 260 000,00				1 260 000,00		-150 000,00	150 000,00	300 000,00	300 000,00	510 000,00
T ETUDES PLAN CLIMAT - DM22011 100 000, 00 0,00 100 000, 00 100 00, 00 100 000, 00		Sous Total RIVIERES	1 935				1 692 000,00			405 000,00	465 000,00	312 000,00	510 000,00
S PLANCLIMAT CONTRAT AGGLO DAX 1 000 000, 00 0,00 16 703,58 983 296,41 110 000,00 41 000,00 250 000,00 S PLANCLIMAT CONTRAT AGGLO DAX 1 000 000, 00 0,00 1 100 000,00 1,000 000,	28	_	100 000,00							20 000,00			
Sous Total LITTOPAL 459 900,53 0,00 1100 000,00 15 703,58 16 083 286,41 190 000,00 -129 000,00 130 000,00	210	_	1 000 000,00					110 000,00	-69 000,00	41 000,00		250 000,00	442 296,41
S INTERPRECTION DES DIGUES 459 900,53 3 000,53 459 900,53 459 900,50 5 000,00 137 100,00 S AINTER DEALES 1 0 00 00,00 80 424,46 -12 000,00 80 424,46 54 385,82 26 038,64 33 700,00 -16 000,00 177 700,00 8 338,64 S SUBVENTIONS PLANS-PLAGE 2011 500 000,00 0,00 400 000,00 0,00 400 000,00 1400 000,00 177 00,00 150 000,00 150 000,00 S SUBVENTIONS PLANS-PLAGE 2012 400 000,00 0,00 400 000,00 1440 324,99 57 386,38 1385,		Sous Total SAEE	1 100					190 000,00	-129 000,00	61 000,00		250 000,00	442 296,41
S LINENTITIONA PLANS-PLAGE 2011 92 424.46 -12 000,00 80 424.46 54 386,82 26 038 64 33 700,00 -16 000,00 17 700,00 8 338,68 S LUBVENTIONA PLANS-PLAGE 2011 500 000,00 0,00 6,00 600 000,00 400 000,00 400 000,00 10,00 120 000,00	167	REFECTION DES D		00'0	_		456 900,00			5 000,00	137 100,00	137 100,00	177 700,00
S SUBVENTIONS PLANS-PLAGE 2011 500 000,00 0,00 500 000,00 500 000,00 150 000,00	29		92 424,46					33 700,00		17 700,00	8 338,64		
S UBVENTIONS PLANS-PLAGE 2012 400 000,00 0,00 400 000,00 400 000,00 0,00 120 000,00 Sous Total LITTOPAL 1.452 324,99 -12 000,00 1.440 324,99 57 386,38 1.382 336,40 -123 000,00 65 700,00 415 4384 TOTAL ENVIRONNEMENT 13 \$23 172,73 46 \$00,00 11 \$77 \$22,73 2 \$02 187,78 5 \$15 254,00 -154 250,00 178 250,00 158 250,00 158 250,00 3 \$34 800,00	189		200 000				500 000,00	150 000,00	-107 000,00	43 000,00	150 000,00	165 000,00	142 000,00
Sous Total LITTORAL 1.452 324,99 -12 000,00 1.440 324,99 57 386,38 1.382 328,64 188 700,00 -123 000,00 65 700,00 415 438,44 TOTAL ENVIRONNEMENT 13 523 122 73 46 500,00 11 575 123,93 2 502 137,75 10 75 43,43 2 56 18 500,00 -15 12 500,00 17 58 250,00 2 300 238,64 South Cont. F.M. 11 575 183,90 11 575 183,90 1 549 964,96 1 227 189,82 2 256 250,00 16 83 500,00 2 344 800,00	265	_	400 000,00							00'0	120 000,00	120 000,00	160 000,00
TOTAL ENVIRONNEMENT 13 \$23 112273 46 800,00 11 577 82273 2 802 18778 13 1978 533,40 - 626 700,00 1788 250,00 2 30 238/4		Sous Total LITORAL	1.45						-123 000,00	65 700,00	415 438,64	422 100,00	479 700,00
71 518 583 58 58 500,00 71 578 7183 80 20 632 700,00 1 583 560,00 2 348 800,00		01	13.63			38		2 616 950,00	-828 700,00	1,788,250,00			2742 917,67
		AT nob	11.818			2000	100	2 267 250,00	-683 700,00	1 683 550,00			2 122 921,28

TAXE D'AMENAGEMENT : DM2-2012

Reduce arriphyse amode N-1 73 7732 7732 7732 7731 Provision utilises 1A 900.000.00 1 1977 87,12 73 7732 Provision utilises 1A 900.000.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 900.00 1 1977 87,72 917 917 917 917 917 917 917 917 917 917	RECEITES			TARE D'AMENAGEMENT. DMZ-2012	r			
Revise any property article N-1 73 732 Trans & Anthrogenetic Trans 2012 \$ 600 000,00 \$ 600 000,00 \$ 75 772 7725 Provision utilises 17 \$ 773 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7727 \$ 7	1217 867,12				BP 2012	DM1-2012	DM2-2012	TOTAL
Revise any property article N-1 73 732 Trans & Anthrogenetic Trans 2012 \$ 600 000,00 \$ 600 000,00 \$ 75 772 7725 Provision utilises 17 \$ 773 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7725 \$ 7727 \$ 7	1217 867,12	<u> </u>	100	RECETTES	6 984 750,00	1 217 887.12	-915 767.12	7 288 850.00
Table 17	5 600 000,00	1	CHRIST SECTION S			2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	(S) (S) (S) (S) (S)	The state of the s
78 Provision related 1A 1787 7800	1 247 750,00					1 217 807,12		
Resiliation To Esting Landais	137 000,00		7323		5 600 000,00		-600 000,00	5 000 000,00
DEPENSES FONCT/OWNEMENT \$445,000,00	### TREMENTALY S 414 500,00	78	7815	Provision utilisée TA	1 247 750,00		-315 767,12	931 982,88
DEPENSES FONCTIONMEMENT 5 414 50,00	### TREMENTALY ### S414 \$00,00 ### 30 000,00	73	7323	Restitution TA Etangs Landais	137 000.00			137 000 00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	VIT 5 414 500,00	ļ — ī						Service Committee of the Print
011 61524 FRAND EPRINTETIEN DE TERRANS DEPARTEMENTAUX 90 000,00	TEMENTALIX 30 000,00 - 5000,00 75 000,00		COLUMN TO SERVICE	20 TO 10 TO	/ 894 / 50,00	125 000,00	*732 900,00	7 286 850,00
011 61524 FRAND DENTRETIEN DE TERRANS DEPARTSMETALIX. 30 000.00 5.	TITEMENTALIX 30 000,00			DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 414 500,00	0,00	150 800,00	5 565 300,00
011 017 ETUDES SERVICE ISPACES NATURELIS 150 000,00	150 000,00	011	61524	FRAIS D'ENTRETIEN DE TERRAINS DEPARTEMENTALIX	30,000,00	***************************************		25 000 00
011 0239 REVUES PUBLICITE	COURANT D'HUCHET NATURELS 900 000,00 90 500,00 1 400,00 1 1 6							
65 6734 SUBVENTION RESERVE NATURELE DU COURANT CHUCHET 6 0619 APATICIPATION AS M. GESTION MILEUX NATURELS. 6 0610 APATICIPATION AS M. GESTION MILEUX NATURELS. 6 060 000 000 000 000 000 000 000 000	COURANT CHUCHET	ווט	61/		150 000,00		-5 000,00	145 000,00
65 6961 PARTICIPATION AU S.M. GESTION MULTEUN NATURELS 900 000.00 -0 90 000 00 1 1000,00 1 1001 0008 AUTRES FOUNDATIONS ENTS. TIENS. 1 +000.00 2 2000.00 1 1000,00 1 1001 0001 1 1000 00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 2 2000.00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1000,00 1 1 1 1	XNATURELS	011	6238	REVUES PUBLICITE				0,00
0.000 0.00	X NATURELS	65	65734	SUBVENTION RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET				0.00
	1400.00	66	8581	PARTICIPATION ALLS M. GESTION MILIERLY NATURELS	200 000 00	20.500.00		
11	10 000,00				 	-90 500,00		·······
011 0281 COTISATION ENB IDEAL 1 600.00 500.00 1	1 600,00	011	6068	AUTRES FOURNITURES ENS - IDENS-	1 400,00			1 400,00
0.11 0.231 COTISATION END IDEAL	1 800,00	011	611	HONORAIRES/GARDE NATURE	10 000,00	2 000,00	1 500.00	13 500,00
011 62261 CHARGES VETERINANIES 1,000.00 500.00	TE (Réglement ENS)	011	6281	COTISATIOIN ENB IDEAL	<u> </u>			1 600 00
S	TE (Regiment ENS)	<u></u>						
65 6574 SUBVASSO PERQUÉTION ASSO ENTRETIEN SITE (PRéferent ENS) 70 000.00 65 6574 SUBVASSO PEQUÉTION CONTRIBUENCE 15 600.00 65 6574 SUBVASSO PEQUÉTION CONTRIBUENCE 15 600.00 611 60933 FOURNITURES DE VOIRE - P.D.I.P.R. CYCLABLE 5 600.00 615 60933 FOURNITURES DE VOIRE - P.D.I.P.R. CYCLABLE 5 500.00 65 65737 ENTRETIEN DEL 'ITINERANIE CYCLABLE 6 5 600.00 65 65737 ENTRETIEN DEL 'ITINERANIE CYCLABLE NORD SUD 0,00 611 61053 LOCATIONS MATERIEN-RANDONNEE 6 500.00 611 61053 ENTRETIEN DES ITINERANIES DEPARTEMENTAUX 320 600,00 611 61053 ENTRETIEN DES ITINERANIES DEPARTEMENTAUX 320 600,00 611 6123 ENTRETIEN DES ITINERANIES DEPARTEMENTAUX 320 600,00 611 6236 PLANS GUIDES RANDONNEE PEDESTRE 70 600,00 611 6236 PLANS GUIDES RANDONNEE PEDESTRE 70 600,00 611 6288 BALISAGES - TOENS 1500,00 611 6156 FRAIS DE MAINTERNACE LOGICIEL POIRR 3 1600,00 611 6151 ENTRETIEN DES ITINERANIES DE CONTRIBUENTA SUR TANDONNEE PEDESTRE 70 600,00 611 6158 FRAIS DE MAINTERNACE LOGICIEL POIRR 3 1600,00 611 6159 FRAIS DE MAINTERNACE LOGICIEL POIRR 3 1600,00 611 611 NETTOYAGE DES PLAGES - TA 1 872 600,00 612 600,00 613 600,00 614 601 FRAIS INSERTION 1 1000,00 615 601 PART, FRAIS DE FONTIONNEMENT SIN ETANGS LANDAIS 280 600,00 616 6075 CONTRIBUTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 4000,00 617 6023 FRAIS INSERTION 1 1000,00 618 6075 CONSTITUTION PROVISTON TA 1 1532 600,00 619 6075 CONSTITUTION PROVISTON TA 2 6040 PAIR CALL SUBVA LAUX COMMUNES ET FOI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS SENSIBLE 3000,00 61 204142 SUBV-NATION DE NOTEMENS DE L'ADONO PROVISTON TA 2 6041 204142 SUBV-NATION DE NOTEMENS DE L'ADONO PROVISTON TA 2 6040 204142 SUBV-NATION DE SUBVESTISSEMENT 2 480 280,00 61 204142 SUBV-NATION DE PREVISITE SIDEAR FRAIS DE PARTEMENTA LES SENSIBLE 3000,00 61 204142 SUBV-NATION DE PREVISITE SIDEAR FRAIS DE PARTEMENTA LES SENSIBLE 3 600,00 61 204152 FORD CONTRIBUENCE SIN SIDEAR FRAIS DE PARTEMENTA LES SENSIBLE 3 600,00 61 204162 SUBV-NATION DE CHEVAUX - TDENS 5 600,00 61 204162 SUBV-NATION DE PREVISITE SIDEAR FRAIS DE PARTEMENTA LES 600,00 61 204162 SUBV-NATION DE L					1 000,00	500,00		1 500,00
	16 500,00	65	65734	SUBVENTION Ches et EPCI ENTRETIEN SITE (Réglement ENS)	65 000,00	25 000,00		90 000,00
85 6574 SUBY ASSO p exquisition connaissance 16 500,00 10	16 500,00	65	6574	SUBVENTION ASSO ENTRETIEN SITE (Règlement ENS)	70 000,00			70 000.00
00011 00011 00012 00000 000000 000000 000000 000000	CHES VERTES	85	6574	SUBV ASSO p acquistion connaissance	<u> </u>			
011 00832 FOURNTURES DE VOIRE - P.D.I.P.R. CYCLABLE 5.000,00	LABLE 5 000,00				70 300,00			10 300,00
0011 00032 FOURNITURES DE VOIRIE - P.D.I.P.R. CYCLABLE 5 000,00 -4 0	LABLE 5 000,00	011	60611	EAU - AIRES D'ACCUEIL - VELOROUTES VOIES VERTES	1 000.00			1 000,00
0.000 0.00	SOURCE S		80633		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-4.000.00	1 000 00
STOTE	NORD SUD						-7 000,00	
011 0135	S							5 000,00
111 81523	### ### ### ### ### ### ### ### ### ##	65	65737	ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE CYCLABLE NORD SUD	0,00			0,00
111 81523	### ### ### ### ### ### ### ### ### ##	011	6135	LOCATIONS MATERIEL-RANDONNEE	5 000.00	8 000.00		
011 6236 PLANS GUIDES RANDONNEE PEDESTRE 70 000,00	TO 000.00			ENTRETIEN DES ITINERAIRES DEPARTEMENTALLY	 		00,000,00	
011 0236 PROMOTION SCHEMA CYCLABLE - TDENS 15 000,00	15 000,00				}	22 000,00	-90 000,00	
11 8288 BALISAGES - TDENS	15 000.00	011	6236		70 000,00		L	70 000,00
11	TANGS LANDAIS 280 000,00 1 872 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 551 000,00 7 2480 250,00 1 25 000,00 35 000,00 1 2 300,00 1 2 300,00 1 551 300,00 7 2 480 250,00 1 2 300,00 1 3 300,00	011	6236	PROMOTION SCHEMA CYCLABLE - TDENS	15 000,00			15 000,00
11	TANGS LANDAIS 280 000,00 1 872 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 532 000,00 1 532 000,00 1 532 000,00 1 533 000,00 1 534 000,00 1 534 000,00 1 534 000,00 1 534 000,00 1 534 000,00 1 534 000,00 1 54 000,00 1 54 000,00 1 55	011		BALISAGES - TOENS	ļ			
Section Sect	TANGS LANDAIS 280 000,00 1872 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 1000,0			······································				
011 611 NETTOYAGE DES PLAGES - TA - 1 872 000,00 300 000,00 011 6231 FRAIS INSERTION 1 000,00 3 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 40 000,00 19 300,00 Géré par DRH MASSE SALARIALE AGENTS TA 1 532 000,00 19 300,00 G86 6875 CONSTITUTION PROVISION TA 2 480 280,00 125 000,00 123 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS 90 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SENSIBLE 35 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. RAIS DETUDE ESPACES NATURELS 35 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. RAIS DETUDE ESPACES NATURELS 35 000,00 12 200,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. RAIS DETUDE ESPACES NATURELS 25 000,00 12 250,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. RAIS DETUDE ESPACES NATURELS 47 250,00 12 250,00 204 20412 <	1872 000,00 300 000,00 2172 000,00	11	6106	PRAIS DE MAINTEINANCE LOGICIEL POIPR	3 000,00			3 000,00
011 611 NETTOYAGE DES PLAGES - TA - 1 872 000,00 300 000,00 011 6231 FRAIS INSERTION 1 000,00 3 000,00 Géré par Éducation PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 40 000,00 19 300,00 Géré par DRH MASSE SALARIALE AGENTS TA 1 532 000,00 19 300,00 Géré par Tourisme MISSION PATRIMOINE NATUREL PINLG 2 80 280,00 125 000,00 86 6875 CONSTITUTION PROVISION TA 2 480 280,00 125 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET PCI PT. TRAVAUX ESPACES NATURELS 90 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES A EPCI PR. FRAIS DETUDE ESPACES NATURELS 35 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES A EPCI PR. FRAIS DETUDE ESPACES NATURELS 35 000,00 12 200,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES A EPCI PR. FRAIS DETUDE ESPACES NATURELS 36 000,00 12 200,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES A EPCI PR. FRAIS DETUDE ESPACES NATURELS 47 250,00 12 250,00 204 20412 SUBV. AUX COMMUNES A EPCI PR.	1872 000,00 300 000,00 2172 000,00		0564	DADT COMO DE CONOTIONNEMENT ON CTANOC I ANDAIO				211 000 00
OTTO	1 000,00						<u> </u>	
Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 40 000,00 19 300,00	E-PDESI 40 000,00 19 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 12 300,0	011	611	NETTOYAGE DES PLAGES - TA -	1 872 000,00		300 000,00	2 172 000,00
Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 40 000,00 19 300,00	E-PDESI 40 000,00 19 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 551 300,00 1 12 300,0	011	6024	COAIS INSERTION	4 000 00		2 222 22	
Géré par DRH MASSE SALARIALE AGENTS TA 1 532 000,00 19 300,00 Géré par Tourisme MISSION PATRIMOINE NATUREL PNRLG	1 532 000,00	U11	0231	PRAIS ROLL TION	1 000,00		3 000,00	4 000,00
Géré par DRH MASSE SALARIALE AGENTS TA	1 532 000,00	Géré par l	Education	PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI	40 000.00			40 000 00
Géré par Tourisme MISSION PATRIMOINE NATUREL PNRLG	Company			114007 ONLADIAL F ADDUTO TA				
B8 6875 CONSTITUTION PROVISION TA DEPENSES INVESTISSEMENT 2480 250,00 125 000,00 -883 700,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS 90 000,00 12 300,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS 50 000,00 30 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 50 000,00 204 204141 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 200 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex. ant) 6 250,00 204 204 204 204 204 204 204 204 204 204	125 000,00	Géré par l	DRH	MASSE SALARIALE AGENTS TA	1 532 000,00		19 300,00	1 551 300,00
B8	125 000,00	Géré par	Tourisme	MISSION PATRIMOINE NATUREL PNRLG				0.00
DEPENSES INVESTISSEMENT 2480 250,00 125 000,00 -883 700,00 -893 700,00 -89	7			CONSTITUTION EPOVISION TA			 	<u> </u>
204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS 90 000,00 12 300,00 204 204142 SUBVENTION AU S.I.V.I. DES CHENAIES DE L'ADOUR 60 000,00 60 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SENSIBLE 35 000,00 204 204141 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 60 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 60 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 60 000,00 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 60 000,00 20 204142 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 204 204142 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 204 20421 SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5000,00 -5000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -70 0	AUX ESPACES NATURELS 90 000,00 12 300,00 102 300,00 SPACES NATURELS 60 000,00 GPACES NATURELS SENSIBLES 35 000,00 GPACES NATURELS SENSIBLES 35 000,00 GPACES NATURELS GPACES GPA	00	08/5					0,00
204 204142 SUBVENTION AU S.I.V.I. DES CHÉNAIES DE L'ADOUR 60 000,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SENSIBLES 35 000,00 204141 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 250,00 204121 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAYAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204122 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAYAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204122 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAYAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204122 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAYAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204142 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 204 204142 SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -5 000,00 -5 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 77 5000,00 -70 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 20 2031 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 2 000,00 21 2118 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 25 000,00 -25 000,00 2 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -70 0	DE L'ADOUR 60 000,00 60 000,00 35 00			DEPENSES INVESTISSEMENT	2 480 250,00	125 000,00	-883 700,00	1 721 550,00
204 204142 SUBVENTION AU S.I.V.U. DES CHÉNAIES DE L'ADOUR 60 000,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SENSIBLE 35 000,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 250,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204142 SUBV. RESERVE NATURELL COURANT HUCHET 204 204142 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 204 20421 SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -70 000,00 -70 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 77 5000,00 -70 000,00 -70 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 20 000,00 21 2111 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 25 000,00 -25 000,00 20 000,00	DE L'ADOUR 60 000,00 60 000,00 35 00	204	204142	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR. TRAVAUX ESPACES NATURELS	90 000.00		12 300.00	102 300 00
204 204142 SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS 35 000,00 204 204141 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204121 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET ————————————————————————————————————	SPACES NATURELS SENSIBLE 35 000,00 35 000,00 0.00 IDETUDE ESPACES NATURELS 0.00 0.00 IUX ENS (ex ant) 6 250,00 47			SUBVENTION ALLS LV II DES CHENAISS DE L'ADOLIO		 	 	
204 204141 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS 204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204142 SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 5 000,00 204 20421 SUBV ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 60 000,00 21 2118 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 62 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 22 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 21 2153 SIGNALISATION F.D.IRT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 22 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -25 000,00 </td <td> DETUDE ESPACES NATURELS 0,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> </td> <td></td> <td></td> <td>·····</td>	DETUDE ESPACES NATURELS 0,00				 			·····
204 204142 SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) 6 250,00 204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204142 SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 5 000,00 204 20421 SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 20 00,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 39 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -70 000,00 -25 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS	AUX ENS (ex ant) 6 250,00 6 250,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 47 250,00 UCHET 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 -5 000,00 0,00 TEMENTALES 60 000,00 -70 000,00 5000,00 TEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 0,00 EDEMENTALES 60 000,00 -20 000,00 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 -60 000,00 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 -70 000,00 -70 000,00 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,000 0 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 0 0,00 TORAL-aquisitions+travaux 47 250,000 0 0,00 TOROU,00	204	204142	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SENSIBLES	35 000,00	L		35 000,00
204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204142 SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 5000,00 -5 000,00 204 20421 SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 21 2111 ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 22 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -25 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 -70 000,00 -5 000,00	AUX ENS (ex ant) 6 250,00 6 250,00 7TORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 47 250,00 47 250,00 47 250,00 47 250,00 50,00 50,00 500,00 500,00 75 000,0	204	00					
204 204182 FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux 47 250,00 204 204142 SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 5000,00 -5 000,00 204 20421 SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 21 2111 ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 62 000,00 2 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION FITNERAIRE CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -50 000,00 21 <td>TORAL-aquisitions+travaux</td> <td></td> <td>204141</td> <td>SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0.00</td>	TORAL-aquisitions+travaux		204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NATURELS				0.00
204 204142 SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET 204 20421 SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO -25 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 -70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 70 000,00 -55 000,00	UCHET IS 5 000,00				ļ		 	
204 20421 SUBV-ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS 5 000,00 -5 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- -25 000,00 -25 000,00 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO -25 000,00 -25 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 -25 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 70 000,00 -30 000,00 21 2153 SIGNALISATION ETIDES CYCLABLES 120 000,00 -120 000,00	S	204	204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant)	6 250,00			6 250,00
20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 205 206 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 206 207 207 207 207 207 207 207 207 207 207	75 000,00	204 204	204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux	6 250,00			6 250,00
20 2031 FRAIS D'ETUDES ENS 75 000,00 -70 000,00 23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 21 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 205 206 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 206 207 207 207 207 207 207 207 207 207 207	75 000,00	204 204	204142 204182	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux	6 250,00			6 250,00 47 250,00
23 2312 AMENAGEMENT DE PROPRIÈTÉS DÉPARTEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 2 1 2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 0 0 0 0	TEMENTALES 60 000,00 -60 000,00 0,00 62 000,00 2 000,00 64 000,00 63 000,00 -25 000,00 64 000,00 64 000,00 -25 000,00 0,00 65 000,00 -25 000,00 20 000,00 65 000,00 -70 000,00 -72 000,00 185 000,00 65 070 000,00 -70 000,00 -70 000,00 185 000,00 65 070 000,00 -70 000,00 -70 000,00 65 000,00 65 070 000,00 -70 000,00 -70 000,00 65 000,00 65 070 000,00 -70 000,00 -70 000,00 65 000,00 65 070 000,00 -70 000,00 -70 000,00 65 000,0	204 204 204	204142 204182 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET	6 250,00 47 250,00		-5 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00
2111 ACQUISITION DE TERRAINS 62 000,00 2 000,00 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS 25 000,00 -25 000,00 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO	62 000,00	204 204 204 204	204142 204182 204142 20421	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS	6 250,00 47 250,00 5 000,00		 	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00
2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 25 000,00 -25 000,00 -25 000,00	25 000,00	204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00		-70 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00
21 2188 ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- 20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 39 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 -20 000,00 204 204142 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES	25 000,00	204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00		-70 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00
20 2031 FRAIS D'ETUDES PDIPR 25 000,00 -25 000,00 20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 39 000,00 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00	25 000,00	204 204 204 204 204 20 23	204142 204182 204142 20421 2031 2312	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00		-70 000,00 -60 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 0,000 5 000,000
20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 20 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR SIGNALISATION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 5 000,00 -20	39 000,00 39 000	204 204 204 204 204 20 23 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00		-70 000,00 -60 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000
20 205 ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO 21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 20 000,00 -20 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00	39 000,00 39 000	204 204 204 204 204 20 23 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00		-70 000,00 -60 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000
21 2153 SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S 39 000,00 23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. CRES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CRES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CRES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 <td< td=""><td>39 000,00 39 000</td><td>204 204 204 204 204 20 23 21 21</td><td>204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188</td><td>SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS-</td><td>6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00</td><td></td><td>-70 000,00 -60 000,00 2 000,00</td><td>6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000</td></td<>	39 000,00 39 000	204 204 204 204 204 20 23 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS-	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000
23 23174 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES 45 000,00 -25 000,00 20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 204 204142 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 204 204141 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 205 20 000,00 206 204 204141 SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 207 2000,00 208 204 204141 SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 208 2000,00 209 201 20111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 200 200,00 201 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 20	### ### ##############################	204 204 204 204 20 23 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES POIPR	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000 0,000
20 2031 ETUDES CYCLABLE 170 000,00 -70 000,00 -42 000,00 23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 21 21111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	170 000,00	204 204 204 204 20 20 23 21 21 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000 0,000 0,000
23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 201 21111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Geré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	NS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 185 000,00 70 000,00 -30 000,00 40 000,00 120 000,00 -120 000,00 0,00 20 000,00 -20 000,00 0,00 SS CYCLABLES -0,00 85 000,00 8 000,00 558 750,00 SS 20 000,00 -20 000,00 0,00 DYSSEE 5 000,00 -20 000,00 0,00 -100 000,00 -20 000,00 0,00 -100 000,00 -150 000,00 15 000,00 SDE MOBILITE -0,00 300 000,00 -150 000,00 130 000,00 DES RIVIERES -20 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 20 23 21 21 20 20 20 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000 0,000 0,000 0,000 39 000,000
23 23153 AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS 170 000,00 70 000,00 -55 000,00 21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 20 000,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 201 21111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Geré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	70 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 20 22 21 22 20 23 21 21 20 20 20 20 21 21 22 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000 0,000 0,000 39 000,000 20 000,000
21 2153 SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE 70 000,00 -30 000,00 21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 -20 000,00 20 2011 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	70 000,00	204 204 204 204 20 20 23 21 21 20 20 20 21 22 20 21 22 20 20 21 22 20 21 21 22 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00		-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 64 000,000 0,000 0,000 39 000,000 20 000,000
21 2181 ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS 120 000,00 -120 000,00 204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	120 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 22 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 0,000 5 000,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 39 000,000 20 000,000 58 000,000
204 20414 SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	20 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 21 20 20 23 21 20 20 23 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR.TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 64 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	SCYCLABLES 0,00 ABLES 465 750,00 85 000,00 500,00 558 750,00 SS 20 000,00 -20 000,00 0,00 20 000,00 -20 000,00 0,00 1 - PDESI 165 000,00 -150 000,00 15 000,00 S DE MOBILITE 0,00 300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 21 23 20 21 23 20 21 23 20 21 21 21 20 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2168 2031 205 2153 23174 2031 2031 205 2153 23174 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 64 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
204 204141 SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	SCYCLABLES ABLES ABLES ABLES ABLES ABLES ABS	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 21 23 20 21 23 20 21 23 21 21 20 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2168 2031 205 2153 23174 2031 2031 205 2153 23174 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 25 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 5 000,00 64 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 39 000,00 20 000,00 185 000,00 40 000,00
204 204142 SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES 465 750,00 85 000,00 8 000,00 204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	ABLES 465 750,00 85 000,00 9 000,00 558 750,00 85 000,00 500,0	204 204 204 204 20 20 23 21 21 20 20 21 23 20 21 23 21 21 23 20 21 23 21 21 21 21 22 21 23 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2153	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 25 000,00 45 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 64 000,000 0,000 0,000 0,000 0,000 20 000,000 58 000,000 185 000,000 40 000,000 0,000
204 204142 SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES 20 000,00 -20 000,00 204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	20 000,00	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 22 20 23 21 21 23 22 23 21 23 22 23 21 21 23 24 24 26 27 27 28 28 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 25 000,00 45 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00	-70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
204 204141 SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE 5 000,00 21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	DYSSEE 5 000,00 5 000,00 20 000,00 -20 000,00 0,00 E- PDESI 165 000,00 -150 000,00 15 000,00 S DE MOBILITE 0,00 0,00 0,00 300 000,00 -150 000,00 150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 232 000,00 PIERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 22 20 23 21 21 23 20 23 21 22 23 21 21 22 23 24 24 26 27 27 28 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 45 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -30 000,00 -120 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 39 000,000 20 000,000 185 000,000 40 000,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	20 000,00 -20 000,00 0,00 E-PDESI 165 000,00 -150 000,00 15 000,00 S DE MOBILITE 0,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 21 21 22 23 22 21 23 22 21 23 24 20 23 21 21 20 20 21 21 21 21 22 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031 2031	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 45 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 0,000 0,000 0,000 0,000 39 000,000 20 000,000 185 000,000 40 000,000 0,
21 2111 ACQUISITION DE VOIES PDIPR 20 000,00 -20 000,00 Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	20 000,00 -20 000,00 0,00 E-PDESI 165 000,00 -150 000,00 15 000,00 S DE MOBILITE 0,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 22 21 22 23 21 21 22 23 22 21 22 23 24 24 26 27 27 28 29 29 20 20 21 21 21 22 21 22 23 24 24 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 23153 2153 2153 2153 2181 20414 204141 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 45 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 64 000,000 0,000 39 000,000 58 000,000 185 000,000 0,
Géré par Education PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI 165 000,00 -150 000,00	E - PDESI 165 000,00 -150 000,00 15 000,00 S DE MOBILITE -0,00 300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 130 000,00 TERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 21 21 22 20 23 21 21 20 20 21 20 20 21 20 20 21 21 20 20 21 21 21 20 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 23153 2153 2153 2153 2154 20414 204142 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
	S DE MOBILITE 0,00 300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 TERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 22 20 23 21 22 20 23 24 20 23 24 20 24 20 24 20 20 21 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2181 20414 204141 204142 204142 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 465 750,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
	300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 TIERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 23 21 22 20 23 21 22 20 23 21 20 20 21 22 20 20 21 22 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2414 204142 204141 204142 204141 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 5 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
204 204152 SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE	300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 TIERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 23 21 22 20 23 21 22 20 23 21 20 20 21 22 20 20 21 22 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2414 204142 204141 204142 204141 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV. RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV. ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 5 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
	300 000,00 -150 000,00 150 000,00 DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 TIRRES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 23 20 23 21 21 20 23 20 23 21 21 20 23 20 23 21 21 20 23 21 21 20 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2181 20414 20414 204142 204142 204142 204141 Education	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES PECI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 5 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
204 204141 SUBVENTIONS Etude berges du Marsan	DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 13 000,00 13 000,00 15	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 23 21 22 20 23 21 22 20 23 21 20 20 21 22 20 20 21 22 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2414 204142 204141 204142 204141 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES PECI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 5 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
	DES RIVIERES 13 000,00 13 000,00 TERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,00	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 22 20 23 21 21 20 20 23 21 21 23 20 23 21 21 20 23 21 21 20 20 21 21 20 20 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2181 20414 204142 204142 204142 204142 204141 Education 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV. CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 70 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 5 000,00	-70 000,00 70 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -20 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 5 000,00 64 000,00 0,00 0,00 0,00 39 000,00 58 000,00 185 000,00 0,
	TERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00 232 000,0	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 23 20 23 21 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 24 26 27 28 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2181 20414 204141 204142 204142 204141 2111 Education 204152 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS Etude berges du Marsan	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 20 000,00 15 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 5 000,00 64 000,00 0,00 39 000,00 58 000,00 185 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
204 204141 SUBVENTIONS EPCI ETUDE ENTRETIEN DES RIVIERES 13 000,00		204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 21 21 20 23 21 21 20 23 21 21 20 23 21 21 20 23 21 21 20 20 21 21 20 20 21 21 20 20 21 21 20 20 21 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 20414 204142 204141 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS Etude berges du Marsan	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 20 000,00 15 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
204 204142 SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES 202 000,00 40 000,00 -10 000,00		204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 21 21 22 23 20 23 21 21 20 24 204 204 204 204 204 204 204 204 2	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 20414 204142 204141 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS Etude berges du Marsan	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 39 000,00 45 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 5 000,00 20 000,00 15 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
	DE COLL. 10 000 00 1 10 000 0	204 204 204 201 202 23 21 20 20 21 23 21 20 23 21 21 20 20 21 21 204 204 204 204 204 204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 2031 20414 204142 204142 204142 204142 204141 Education 204152 204141 204142 204141 204142 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS Etude berges du Marsan SUBVENTIONS Etude berges du Marsan	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 45 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 20 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00
		204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 22 20 23 21 21 20 20 23 21 21 20 20 21 20 21 20 21 20 21 20 21 20 20 21 21 20 20 21 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23174 2031 20414 204142 204141 204142 204141 Education 204152 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS Etude berges du Marsan SUBVENTIONS Etude berges du Marsan SUBVENTIONS EPCI ETUDE ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 155 000,00 165 000,00 165 000,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 5 000,00 64 000,00 39 000,00 185 000,00 40 000,00 185 000,00 185 000,00 185 750,00 5 000,00 15 000,00
	as - (hoissons undissents) 0,0	204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 23 21 21 204 204 204 204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2141 20414 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204142 204142 204142 204142 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.R T.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR ETUDE CREATION DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV.CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EUGE BUT BETRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ETUDE ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 45 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 20 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 64 000,00 20 000,00 185 000,00 40 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
204 204152 PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Travaux -(poissons migrateurs) 43 000,00 -10 000,00		204 204 204 204 20 23 21 21 20 20 21 23 20 21 22 20 23 21 21 20 20 21 20 21 20 21 20 21 20 21 20 20 21 21 20 20 21 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23174 2031 20414 204142 204141 204142 204141 Education 204152 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EIUDE CETATETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBV ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE COLL. PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 25 000,00 170 000,00 170 000,00 120 000,00 20 000,00 155 000,00 165 000,00 165 000,00 20 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 -25 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 64 000,00 39 000,00 185 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
	aux -(poissons migrateurs) 43 000,00 -10 000,00 33 000,00	204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 23 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 20 21 20 20 21 20 20 21 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2181 20414 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EIUDE CETATETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBV ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE COLL. PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 170 000,00 170 000,00 170 000,00 20 000,00 165 000,00 165 000,00 165 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 64 000,000 20 000,000 185 000,000 185 000,000 0,000
1204 204142 SUBY PUUK AMENAGEMENT PLAN PLAGES 1 150 000.001 1 -107 000.001		204 204 204 204 20 23 21 20 20 21 23 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 23 21 20 20 21 20 20 21 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	204142 204182 204142 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2153 2141 20414 204142 204142 204141 204142 204142 204142 204142 204141 204142 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204152 204151 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EIUDE CETATETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBV ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE COLL. PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 170 000,00 170 000,00 170 000,00 20 000,00 20 000,00 165 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 43 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -10 000,00	6 250,000 47 250,000 0,000 5 000,000 64 000,000 39 000,000 20 000,000 40 000,000 0,0
	aux «Indiseans migrateurs) 42 000 00	204 204 204 201 201 21 21 20 20 21 21 23 20 23 21 21 20 23 21 21 204 204 204 204 204 204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2181 20414 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EIUDE CETATETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBV ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE COLL. PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 170 000,00 170 000,00 170 000,00 20 000,00 165 000,00 165 000,00 165 000,00 165 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -55 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 64 000,00 20 000,00 185 000,00 185 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
		204 204 204 201 20 23 21 20 20 21 23 20 21 21 20 20 21 21 20 20 21 21 204 204 204 204 204 204 204 204 204 204	204142 204182 204142 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2153 2141 20414 204142 204142 204141 204142 204142 204142 204142 204141 204142 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204141 204142 204152 204151 204152	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EPCI ETUDE ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs) PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Travaux - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 170 000,00 170 000,00 170 000,00 20 000,00 20 000,00 165 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 43 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -10 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 5 000,00 64 000,00 39 000,00 20 000,00 40 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
204 204142 SUBV PUUK AMENAGEMENI PLAN PLAGES 150 000,00 -107 000,00		204 204 204 201 20 23 21 21 20 20 21 23 20 21 21 23 20 21 21 204 204 204 204 204 204 204 204 204 204	204142 204182 204142 20421 2031 2312 2111 2188 2031 205 2153 23174 2031 23153 2153 2153 2181 20414 204142 204141 2111 Education 204152 204141 204142 204142 204142 204142 204142 204142 204141	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. TRAVAUX ENS (ex ant) FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+travaux SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET SUBV.ASSOCIATION INVESTISSEMENT ENS FRAIS D'ETUDES ENS AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ACQUISITION DE TERRAINS ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS- FRAIS D'ETUDES PDIPR ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO SIGNALISATION P.D.I.RT.D.E.N.S TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ETUDES CYCLABLE AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS SUBV. POUR BOUCLES DE PROMENADE SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. POUR TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES SUBV. CNES ET EPCI P ACQUISITION VOIES SUBV.CNES POUR SIGNALISATION VELODYSSEE ACQUISITION DE VOIES PDIPR PROMOTION SPORTS DE PLEINE NATURE - PDESI SUBV ACQUISITION FONCIERE P ESPACES DE MOBILITE SUBVENTIONS EPCI ETUDE ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTIONS EPCI ENTRETIEN DES RIVIERES SUBVENTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Etudes - (poissons migrateurs) PARTICIP A LA GESTION MILIEUX IA - Travaux - (poissons migrateurs)	6 250,00 47 250,00 5 000,00 75 000,00 60 000,00 62 000,00 170 000,00 170 000,00 170 000,00 20 000,00 20 000,00 165 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 43 000,00	-70 000,00 70 000,00 85 000,00 40 000,00	-70 000,00 -60 000,00 2 000,00 2 000,00 -25 000,00 -42 000,00 -30 000,00 -120 000,00 -20 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -150 000,00 -10 000,00	6 250,00 47 250,00 0,00 0,00 5 000,00 0,00 0,00 0,00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS Contribution départementale 2013

Je vous remercie de bien vouloir examiner les propositions relatives à la contribution du Conseil général au fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours des Landes.

Depuis l'entrée en vigueur en 2004 de la loi de modernisation de la sécurité civile, la contribution du Département au budget du S.D.I.S. est fixée chaque année à l'occasion de la DM2 par le Conseil général, au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le 12 octobre dernier, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. a approuvé ce rapport pour l'exercice 2013. La section de fonctionnement du budget 2013 s'élève à 30,50 M€ avec des charges de personnel et des vacations qui restent stables à 16,68 M€, tout en intégrant 25 000 € d'alignement de l'allocation vétérance sur l'allocation fidélité des Sapeurs-Pompiers Volontaires dans un plan à 5 ans.

Pour ce qui concerne les autres charges de gestion, elles progressent de 0,88 % et intègrent une provision de 88 000 € de contribution du SDIS à la maintenance du réseau ANTARES.

En investissement et hors opération d'ordre, la section note une variation de – 8,37 %. En effet, le plan de rénovation des centres d'incendie et de secours dans lequel le Département des Landes aura participé à hauteur de 20% des dépenses réalisées est achevé et les crédits affectés à 2013 ne concerneront que la construction du CIS de SAINT-PERDON et des travaux d'aménagement.

Au niveau des recettes, les communes sont sollicitées à hauteur de 9 278 980 € et le Département pour 19 225 945 € soit une progression des participations des collectivités de 1,70 % par rapport à 2012 (contre 2,36 % l'an passé).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et vous propose de fixer le montant de la contribution du Département à hauteur de la demande formulée par le S.D.I.S. soit 19 225 945 € étant entendu que les crédits correspondants seront inscrits à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2013.

AIDES AUX COMMUNES ÉQUIPEMENTS RURAUX

	Inscriptions Budgétaires
Dépenses	287 100 € (dont 286 800 € par transfert)
Recettes	27 300 €

AIDES AUX COMMUNES ET EQUIPEMENTS RURAUX

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner les dossiers suivants :

I - Ajustements des programmes en AP/CP :

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur les modifications à apporter aux autorisations de programmes dont le détail figure au rapport en annexe I. Ainsi, il convient de procéder à la Décision Modificative n° 2 de 2012 :

- aux transferts budgétaires, pour un montant de 286 800 €, sur le Chapitre 204, pour permettre un ajustement des crédits de paiements 2012 en fonction des prévisions de mandatements au regard de l'état d'avancement des dossiers,
- à la modification de l'Autorisation de Programme n° 90 Collecte et traitement des ordures ménagères (2009) pour réduire les crédits de paiements 2013 de 600 000 € ce qui a pour conséquence de ramener cette AP à 1 795 932,54 €.

II - Aide à l'alimentation en eau potable :

Après étude des dossiers présentés par les collectivités au titre de la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable, je vous propose d'approuver le programme dont le détail figure en Annexe II et de l'affecter comme suit (Chapitre 204) :

Autorisation de Programme 2012 nº 278

Montant voté300	000,00€
Montant disponible184	710,00 €
Montant affecté178	875,00 €
Solde disponible 5	835,00 €

Il convient de préciser que la libération des subventions interviendra de la manière suivante :

- 30 % sur présentation de l'ordre de service,
- acomptes possibles au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation des factures correspondantes,
- le solde au prorata du montant des travaux réalisés et sur présentation du décompte définitif.

III - Aide à l'assainissement :

Nous disposons de crédits des Mines à hauteur de 300 790,50 € au titre de l'année 2011.

Après étude des dossiers présentés par les collectivités au titre de la réalisation de travaux d'assainissement, je vous propose d'approuver le programme dont le détail figure en Annexe III et de l'affecter comme suit (Chapitre 204 et mines) :

Autorisation de Programme 2012 n° 275

Montant voté500	000,00€
Montant disponible27	771,32 €
Montant affecté19	
Solde disponible 8	-

Autorisation de Programme 2012 nº 276

Montant voté750	000,00€
Montant disponible150	057,30 €
Montant affecté127	178,10 €
Solde disponible22	879,20 €

Mines

Montant affecté300	000,00€
Solde disponible	790,50 €

Il convient de préciser que la libération des subventions interviendra de la manière suivante :

- 30 % sur présentation de l'ordre de service,
- acomptes possibles au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation des factures correspondantes,
- le solde au prorata du montant des travaux réalisés et sur présentation du décompte définitif.

IV - Forage du Frêche

Dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable, un forage de reconnaissance a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Département en 2004 sur la commune du Frêche en vue de permettre une diversification éventuelle de la ressource en eau dans cette partie Est du département, plus particulièrement la sécurisation du Syndicat des Eaux du Nord Est Landais et celui des Arbouts.

Ce forage profond de 644 m a été réalisé dans les formations calcaires du Crétacé supérieur, bien protégées par une couche de 400 m d'argile, et son débit atteint 120 m3/h. L'eau captée est « dure » avec des teneurs en sulfates et en fluor supérieures à la norme et devra être mélangée ou traitée en vue de sa distribution.

Ce forage peut répondre également à la demande du Conseil général du Gers qui a sollicité un renforcement de l'alimentation en eau potable des collectivités gersoises limitrophes.

Aussi, dans la poursuite du schéma départemental d'alimentation en eau potable et au regard des enjeux stratégiques de notre politique de l'eau, je vous propose que ce forage soit rétrocédé à une structure départementale compétente, le Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes, qui pourrait se charger de la mise en place d'une unité de production à partir de ce forage dans le cadre d'un projet global d'interconnexion de ce secteur.

Pour la réalisation de ce forage dont le coût de l'opération s'est élevé à 266 724,25 € H.T., le Département a bénéficié d'une aide de l'Agence Adour Garonne de 25 % et d'une participation du FEOGA de 40 %. Ce forage peut être cédé moyennant le prix de 27 300 €, soit la valeur nette comptable du forage de 27 000 € au 31 décembre 2012, plus le terrain.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir :

- approuver la cession du forage au profit du Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes moyennant le prix de 27 300 €,
- m'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation des transactions foncières, relatives à cette opération
- de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

<u>Dépenses (Fonction 621) par prélèvement</u>: Programme 100 - Article 2111 300 €

Recettes (Fonction 0101):

Chapitre 024 - 27 300 €

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces dossiers et dans le cas d'un accord de votre part, d'adopter le tableau récapitulatif des inscriptions budgétaires à porter à la Décision Modificative N° 2 de 2012, tel que présenté en Annexe I.

Récapitulatif des inscriptions budgétaires Equipements ruraux

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Nº AP	INTITULE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION		AUTORISATI	TORISATIONS DE PROGRAMMES	MMES			CREDITS DE PAIEMENT	AIEMENT	
					Montant BP + DM1 + DM2	CP Réalisés 2009,2010,2011	AJUSTEMENTS DM2	Nouveau montant AP	SOLDE AP	inscription DM2 2012	CP ouverts au titre de 2012	CP ouverts au titre de 2013	CP ouverts au titre de 2014
14	Assainissement rural Sydec (ant)	204	204152	61	2 511 722,27	2 386 070,06	-10 000,00	2 501 722,27	115 652,21	-10 000,00	109 302,00	6 350,21	
15	Assainissement rural Sydec (2009)	204	204152	61	1 168 503,96	739 749,64	00'0	1 168 503,96	428 754,32	10 000,00	149 376,00	279 378,32	
151	Assainissement rural Sydec (2010)	204	204152	61	1 350 000,00	417 802,11	00'0	1 350 000,00	932 197,89	145 000,00	320 000,00	612 197,89	
276	Assainissement rural Sydec (2012)	204	204151 et 204152	61	750 000,00		00'0	750 000,00	750 000,000	-145 000,00	25 000,00	345 000,00	350 000,00
109	Alimentation en eau potable (ant)	204	204142	61	363 683,23	329 878,23	-32 000,00	331 683,23	1 805,00	-32 000,00	1 805,00		
13	Alimentation en eau potable (2009)	204	204142	19	339 347,70	295 518,02	-11 000,00	328 347,70	32 829,68	-11 000,00	32 041,00	788,68	
152	Alimentation en eau potable (2010)	204	204142	19	300 000 000	150 776,07	-32 000,00	268 000,00	117 223,93	-32 000,00	109 123,00	8 100,93	
205	Alimentation en eau potable (2011)	204	204142	61	300 000,00	14 580,00	00'0	300 000,00	285 420,00	51 000,00	216 000,00	69 420,00	
22	Alimentation en eau	202	204141 et 204142	61	300 000 000		00'0	300 000,00	300 000,00	24 000,00	124 000,00	00'000 92	100 000,00
<u>è</u>	potable (2012)	¥07	204141							00,008-			
153	Alimentation en eau	204	204152	61	395 000,00	171 880,87	00'0	395 000,000	223 119,13	46 000,00	146 000,00	77 119,13	
278	Alimentation en eau potable Sydec (2012)	204	204151 et 204152	61	300 000,00		00'0	300 000,00	300 000,00	-46 000,00	54 000,00	146 000,00	100 000,00
06	Collecte et traitement des ordures ménagères (2009)	204	204141	731	2 395 932,54	1 085 989,27	00'000 009-	1 795 932,54	709 943,27		450 000,00	259 943,27	
		TOTAL.			10 474 189,70	5 592 244,27	-685 000,00	9 789 189,70	4 196 945,43	00'0	1 766 647,00	1 880 298,43	250 000,00

L		
ċ		
:		
3		
÷		
2		
ŋ		
ĵ		
Ĺ,		
j		
:		
ü		
Ö		
5		
200		
_		
3		
5		
4		
:		
L		
j		
ь		
Š		
2		
į		

DEPENSES

ARTICLE FONCTION INTITULE 6238 731 Communication publicité plan prévention déchets 6231 731 Annonces et insertions 6126 61 Entretien matériel Satese 62261 61 Surveillance ouvrages épuratoires Satese 605 61 Acquisition matériel Satese
731 731 61 61 61 101A
731 61 61 61 707A
61 61 101A
61 61 TOTAL
61 TOTA!
i Olak

inscriptions DM2 2012	00,005 6	500,00	-5 000,00	-4 000,00	-1 000,00	00'0	
L					لـــا		

Crédits départementaux - AP n° 278 (Chapitre 204 - Fonction 61 - Articles 204151, 204152) Alimentation en Eau Potable

Maitre d'ouvrage	Nature des travaux	Montant	Faux	Taux Subvention Ventilation	Ventilation
SYDEC	Diagnostics de forages - Bégaar, Taller, St Lon les Mines	76 000,00 €		20 520,00 €	204151
SYDEC	Laluque - Interconnexion Laluque-Boos-Rion	474 000,00 € 27% 12	7.04.6	127 980,00 €	204152
SYDEC	Saint-Yaguen - Aménagement de forage	21 500,00 €		5 805,00 €	204152
SYDEC	Saugnacq et Cambran - Travaux station de pompage	91 000,00 €		24 570,00 €	204152
	TOTAL	TOTAL 662 500.00 €		178 875.00 €	

Assainissement Crédits départementaux - AP n° 275 et 276 (Chapitre 204 - Fonction 61 - Articles 204141, 204151, 204152) et crédits des Mines

Maitre d'ouvrage	Nature des travaux	Montant de l'opération	Montant de l'opération Montant subventionnable	Taux	Subvention	Ventilation
MONTAUT	Diagnostic de réseau	23 000,000 €	23 000,00 €		6 210,00 €	204141
SI BASSE VALLEE ADOUR	SI BASSE VALLEE ADOUR St Vincent de Tyrosse - Diagnostic de réseau	≥ 00'000 09	€ 20 000 00	L	13 500,00 €	204141
SI DU MARSEILLON	Aurice - Extension de réseau	960 000,000 €	786 111,11 €		212 250,00 €	Mines
SI DU MARSEILLON	Aurice - Station d'épuration	325 000,00 €	325 000,00 €		87 750,00 €	Mines
SYDEC	Eugénie les Bains - Station d'épuration - Aménagements	28 000,00 €	28 000,00 €		7 560,00 €	204152
SYDEC	Geloux - Zonage d'assainissement	4 110,00 €	4 110,00 €	270%	1 109,70 €	204151
SYDEC	Luglon - Zonage d'assainissement	4 110,00 €	4 110,00 €		1 109,70 €	204151
SYDEC	Meilhan - Extension de réseau - RD 634	21 000,000 €	21 000,00 €		5 670,00 €	204152
SYDEC	Pouydesseaux - Zonage d'assainisement - 2ième TR	5 400,00 €	5 400,00 €		1 458,00 €	204151
SYDEC	Roquefort - Extension de réseaux - Barès 2ièm TR - secteur Bas de Haut	235 000,00 €	235 000,00 €		63 450,00 €	204152
SYDEC	Uza - Extension de réseau - 3ième TR	170 000,00 €	170 000,00 €	1	45 900,00 €	204152
SYDEC	Villeneuve de Marsan - Zonage d'assainissement	3 410,00 €	3 410,00 €		920,70€	204151
	TOTAL	1 829 030,00 €	1 655 141,11 €		446 888,10 €	

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports

Inscription budgétaire	
Prévisio	ons BP 2013
Dépenses	4 140 400 €

COLLEGES - BUDGET 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 421-11 du code de l'Éducation, il convient que nous notifions aux chefs d'établissement, avant le 1^{er} novembre, les moyens que leur alloue le Département et les orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement des collèges pour qu'ils soient en mesure de préparer le projet de budget pour 2013 et le soumettre à leur Conseil d'Administration afin que celui-ci l'adopte dans les 30 jours qui suivent notre notification.

A compter du budget 2013, les collèges doivent mettre en œuvre la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC). Cette réforme décline les principes de la LOLF dans la gestion des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (E.P.L.E). Elle impacte leur plan comptable désormais conforme au plan comptable général.

Les incidences de cette réforme sont significatives sur le cadre structurel du budget des E.P.L.E, de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre. Elle n'engage pas de modifications majeures dans la relation entre la collectivité et les collèges et ne modifie pas le cadre juridique actuel concernant le contrôle des actes budgétaires.

I - Dotation de fonctionnement des collèges publics 2013 :

1°) La dotation globale de fonctionnement :

La proposition ci-après reprend les grands principes afférents aux critères de répartition des dotations définis par l'assemblée départementale l'an passé tout en procédant à des ajustements pour tenir compte des impacts liés à la nouvelle tarification en matière de restauration scolaire.

A chaque grand type de dépenses des collèges correspond l'une des parts constituant la dotation :

- pédagogie : calculée en fonction du nombre de divisions prévues au dernier Conseil Départemental de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2012
 - taux par division de 1 345 € (1 310 € en 2012)
- viabilisation : la moyenne des dépenses réelles constatées sur les comptes administratifs des trois derniers exercices financiers des collèges, augmentée de 5 %

- entretien et fonctionnement général : une part forfaitaire quel que soit
 l'établissement et une part en fonction de la surface des bâtiments :
 - part fixe de 11 900 €...... (11 577 € en 2012)
 - taux au m² de 5,70 €(5,5 € en 2012)

A ces lignes de dépenses correspondent deux origines de recettes :

les charges communes :

Fixées à 17 % sur les recettes de demi-pension et de commensaux et à 30 % sur les recettes de pension, elles ont pour base de calcul le montant des recettes constatées au dernier compte administratif.

Elles sont affectées intégralement à la prise en charge, dans le service spécial restauration, au paiement des fluides, des contrats, des prestations et fournitures liés au fonctionnement de ce service.

- la dotation globale prévisionnelle :

Pour 2012, dans un contexte de crise et de réductions des moyens étatiques, il avait été proposé de procéder à un effort exceptionnel en faisant en sorte qu'aucun collège ne subisse de baisse de dotation. Par ailleurs, la dotation n'était pas supérieure de plus de 5% par rapport à l'année précédente.

Je vous propose de reconduire le même dispositif pour 2013 considérant que cet effort budgétaire représente 56 000 € pour la collectivité.

Ainsi, la répartition détaillée dans le tableau ci-joint (annexe I) aboutirait à une somme globale de 3 287 055 € soit une augmentation globale de 1,95 % (2,39 % l'an passé) qui tient compte de l'intégration d'un nouveau collège.

Celle-ci comprend également une dotation spécifique correspondant à la situation particulière du Collège Gaston Crampe pour l'annexe Jean Sarrailh dont la gestion est individualisée.

L'élaboration des budgets des collèges devra répondre aux grands principes suivants :

- présentation d'un budget, en équilibre, juste et sincère retraçant l'ensemble des recettes et dépenses prévues et prévisibles pour l'exercice concerné. L'élaboration du budget se situant à la fin d'un exercice budgétaire, et dans la mesure où il n'est pas possible de préjuger du résultat de cet exercice en cours, il est demandé aux établissements de présenter les budgets sans recours à un prélèvement sur les fonds de réserves (service général et spéciaux);
- application, dans le cadre de la réforme « RCBC », d'une liste de codes permettant à la collectivité de procéder à une analyse cohérente des budgets et de l'ensemble des actes financiers (annexe II);

- présentation du service de restauration en service spécial à l'intérieur duquel seront retracées l'ensemble des charges de fonctionnement liées à ce service. De même, les réserves du service spécial Restauration demeureront clairement identifiées et utilisées uniquement au fonctionnement de ce service ou à l'acquisition de fournitures ou d'équipement nécessaires au service de restauration. Ce service supportera seul en fin d'exercice la variation liée à son exécution financière;
- respect de l'évaluation des charges ciblées par la collectivité notamment concernant la viabilisation : l'établissement qui inscrirait un montant de dépenses de viabilisation inférieur à celui préconisé ne serait pas fondé à solliciter auprès de la collectivité une demande de subvention complémentaire de fonctionnement au titre d'un dépassement de crédits liés aux charges de viabilisation ;
- maintien du seuil des réserves du service général qui ne devront pas être inférieures à 1/6 du montant de la dotation.

Je vous propose de prévoir un crédit pour 2013 d'un montant de 3 287 055 € pour la dotation de fonctionnement des collèges publics landais.

2°) Le déplacement des collégiens vers les installations sportives :

En complément du dispositif partenarial avec les communes et pour favoriser la pratique des différentes disciplines sportives prévues au programme de l'éducation physique et sportive, et afin que l'éloignement de certaines installations sportives ne soit pas un obstacle au programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive, le Département prend en charge les déplacements des collégiens vers les équipements sportifs dans les conditions suivantes :

- si l'établissement ne dispose pas de grande salle couverte dans un rayon de 1,5 km et le cas échéant en complément d'une petite salle située à moins de 1,5 km, les rotations en bus s'effectueront en fonction des impératifs du programme,
- si l'établissement ne dispose pas de piscine dans un rayon de 1,5 km, les rotations en bus s'effectueront pour au moins 2 divisions, pour les élèves de sixième uniquement, sur des séances de 2 heures minimum à concurrence de 20 heures d'enseignement de la natation.

Afin de permettre aux collèges de bénéficier de ce dispositif dès le début de l'année civile 2013, je vous propose de reconduire le dispositif adopté l'an dernier, à savoir :

 prise en charge des déplacements concernant les enseignements obligatoires dans une structure située à plus de 3,5 km du collège et ne nécessitant pas un temps de transport d'une durée supérieure à 20 minutes;